Direction du Développement des Formations et des Compétences (DDFC)

Session du Conseil régional – 15, 16 et 17 octobre 2025

Feuille de route santé 2025/2029
Pour la santé en Bretagne : agir, dire, transformer

1. Réaffirmer le positionnement de la Région en tant qu'acteur de la santé

1.1 Un rôle assumé, une responsabilité partagée

Alors même que la santé n'est pas une compétence dévolue aux Régions, nous sommes en première ligne des enjeux auxquels elle renvoie et des politiques publiques dont elle relève indirectement. Nous investissons dans la formation des professionnel.les, dans l'aménagement du territoire, dans l'économie, dans l'environnement, dans l'accompagnement des projets locaux. Et surtout, nous sommes au contact quotidien des élu.es locaux, des associations, des professionnel.les, des habitant.es pour lesquels la santé constitue une priorité majeure

Nous sommes donc bien plus que des "financeurs". Nous sommes des témoins, des facilitateurs, des passeurs et, à bien des égards, des acteurs politiques à part entière dans le champ de la santé.

Le rôle politique de la Région ne relève pas d'un affichage institutionnel ou partisan : il s'ancre dans la conviction que notre responsabilité collective est d'être les porte-voix des territoires, de relayer ce que vivent nos concitoyens, et d'affirmer une parole publique forte face à un système de santé en tension et de plus en plus souvent perçu comme trop éloigné des réalités de terrain.

Alors même que ce rôle de la Région n'est pas toujours reconnu, l'augmentation des inégalités territoriales de santé renforce notre responsabilité politique dans ce domaine afin de contribuer à répondre au sentiment d'abandon qui s'exprime dans de nombreux territoires.

Dans ce contexte, cette feuille de route régionale doit nous permettre d'assumer un rôle politique partagé, et de formuler des positions que nous porterons avec force dans les différentes enceintes. Cela suppose que nous partagions une grille de lecture commune : sur les fragilités de notre système de santé, sur les leviers régionaux dont nous disposons, mais aussi sur les batailles politiques qu'il nous faut mener ensemble.

Nous pensons ici en priorité aux enjeux suivants :
- la lutte contre les déserts médicaux,
- la prise en compte des déterminants sociaux et environnementaux de la santé,
- la reconnaissance du rôle des élus locaux, des soignants de première ligne, et des acteurs associatifs.

Nous avons besoin d'une parole régionale claire, audible, offensive quand il le faut, et capable de porter des propositions construites avec les territoires.

Cette feuille de route ne sera pas un document administratif de plus. Elle doit être l'expression d'une ambition politique : faire entendre la voix des territoires bretons dans leur diversité, leur inventivité, leurs besoins, leurs colères parfois.

Ce travail ne sera pas toujours consensuel. Il fera émerger des différences, peut-être des tensions, mais aussi des nuances utiles. En partant du terrain, en faisant de cette diversité une richesse, alors nous pourrons construire une parole politique légitime, cohérente et respectée.

C'est à cette condition que la Région pourra assumer pleinement son rôle en santé : pas comme simple rouage d'un système complexe, mais comme acteur politique engagé, au service du bien commun, et au service de ceux qui vivent, soignent, agissent dans nos territoires.

1.2 Une méthode d'élaboration collaborative et concertée

Depuis plus de vingt ans, la Région porte une politique de santé volontariste, centrée sur la prévention auprès des jeunes, l'accès aux soins, la santé-environnement et l'observation en santé. Avec la nouvelle feuille de route, la volonté est de renforcer cette dynamique en structurant davantage notre action en matière de santé autour de nos compétences, dans une approche globale de la santé des bretonnes et des bretons.

La Région dispose en effet de leviers permettant d'agir sur les déterminants de santé des habitants et d'intervenir en matière de prévention, en influençant directement les conditions de vie quotidienne.

Afin de répondre aux besoins des territoires, l'élaboration de la feuille de route santé a fait l'objet d'une large concertation d'une durée de 18 mois : trois sessions groupes de travail partenariaux réunissant plus de 150 acteur.ices bretons, 6 groupes de travail avec les élu.es régionaux, un appel aux contributions volontaires (7 contributions reçues : Assurance maladie, CRSA, FHF, France Asso Santé, UNAPEI, Fondation Massé-Trévidy), des réunions bilatérales avec diverses institutions (ARS Bretagne, Assurance maladie, Agence bretonne de la biodiversité, Office Français de la Biodiversité…) et des temps de présentation et d'échanges avec la CRSA et le CESER.

2. Agir sur les déterminants de santé des habitant.es grâce aux compétences régionales

2.1 L'architecture de la feuille de route

Cette démarche de concertation a permis de structurer la feuille de route en deux axes :

- **Axe 1 : le rôle politique de la Région en matière de santé, le pouvoir de dire – Porter la voix des territoires, une exigence démocratique et un ancrage dans les enjeux de demain : « Une Seule Santé / OneHealth » et inégalités sociales et de genre en santé**

- **Axe 2 : L'action régionale pour la santé et le bien-être, le pouvoir d'agir – Agir sur les déterminants de la santé en mobilisant les compétences régionales**
 Orientation 1 : la Région protectrice du vivant
 Orientation 2 : la Région agit pour l'accès aux soins
 Orientation 3 : la Région agit pour le bien-être et le vivre ensemble
 Orientation 4 : la Région recherche et innove en faveur de la santé

Son déploiement est prévu sur une période de quatre ans, de 2025 à 2029, permettant ainsi de garantir une mise en œuvre progressive, structurée et pérenne des actions engagées.

2.2 Les conditions de réussite

Mettre en place une gouvernance élargie, responsable et structurée

La mise en œuvre de la feuille de route santé repose sur une gouvernance claire, structurée et évolutive, garantissant cohérence et coopération entre tous les acteurs. Elle s'appuie sur des instances internes à la Région, des instances partenariales et des espaces de dialogue avec l'ARS et les acteurs de terrain.

Consacrer les engagements financiers possibles et nécessaires

Dans un contexte budgétaire contraint, la Région maintient son engagement financier pour la mise en œuvre de la feuille de route santé. Cet engagement repose sur la mobilisation des dispositifs existants, la priorisation des actions, le cofinancement avec les partenaires et un suivi budgétaire rigoureux. L'objectif est de garantir une gestion responsable et transparente des ressources, au service d'actions concrètes et progressives en santé.

Mettre en place une évaluation structurée

Afin de mesurer si le déploiement de la feuille de route a permis de répondre aux enjeux de santé identifiés lors de la phase d'élaboration, une méthodologie d'évaluation sera construite dès la première année de mise en œuvre avec les instances de gouvernance.

Ainsi, il vous est proposé d'en débattre et d'approuver la nouvelle feuille de route santé 2025-2029 ci-jointe

Le Président

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Feuille de route santé 2025/2029

Pour la santé en Bretagne : agir, dire, transformer

REGION BRETAGNE

Table des matières

INTRODUCTION 1

Synthese du diagnostic territorial 1

Methode elaboration feuille de route 3

AXE 1 – LE ROLE POLITIQUE DE LA REGION EN MATIERE DE SANTE – LE POUVOIR DE DIRE 5

Un role assume, une responsabilite partagee 6

Ecouter, entendre, agir avec les territoires 10

Une feuille de route sante ancree dans les enjeux de demain 13

AXE 2 – L'ACTION REGIONALE POUR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE – LE POUVOIR D'AGIR 17

Orientation 1 – La Region protectrice du vivant 18

Levier A – Déployer une politique régionale de santé-environnement ambitieuse 22

Levier B – Favoriser le déploiement d'un urbanisme favorable à la santé 29

Levier C – Favoriser l'accès à une alimentation saine, locale et durable 33

Orientation 2 - La Region agit pour l'acces aux soins 38

Levier A – Former les professionnel.les du sanitaire et du travail social 42

Levier B – Renforcer l'accès aux soins dans les territoires 47

Levier C – Agir sur la santé au travail 52

Orientation 3 - La Region agit pour le bien-etre et le vivre ensemble 56

Levier A – Préserver la santé mentale et le bien-être des bretonnes et des bretons 60

Levier B – Promouvoir les comportements individuels favorable à la santé 66

Levier C – Renforcer l'activité physique comme levier de santé publique 70

Orientation 4 - La Region recherche et innove en faveur de la sante 74

Levier A – Agir sur la santé publique grâce à la recherche et à l'innovation 77

Levier B – Développer la culture de l'innovation 83

LES CONDITIONS DE REUSSITE DE LA FEUILLE DE ROUTE SANTE 88

Mettre en place une gouvernance elargie, responsable et structuree 88

Consacrer les engagements financiers possibles et necessaires a la reussite des ambitions regionales 90

Mettre en place un outil de suivi d'evaluation de la feuille de route 90

ANNEXES 91

Introduction

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Ce diagnostic territorial n'est pas une photographie figée de la santé en Bretagne. Il appelle une mobilisation collective et nourrit une parole politique claire, pour faire de la Bretagne un territoire de santé plus juste, plus durable et plus proche des réalités de ses habitant.es.

Comprendre les réalités bretonnes : portrait de la santé en Bretagne

Une région dynamique marquée par des contrastes sociaux et démographiques

La Bretagne connaît une croissance démographique soutenue, portée par son attractivité et de nouvelles arrivées, notamment de jeunes actif.ves, de retraité.es et d'étudiant.es. Cette dynamique profite principalement aux zones urbaines et côtières, tandis que les territoires ruraux se caractérisent par un vieillissement marqué de la population. Cette évolution de la structure de la population vient faire pression sur le système de santé.

L'analyse des caractéristiques socio-économiques du territoire permet d'identifier les facteurs qui pourraient affecter la santé des habitant.es : plus le niveau de vie et l'environnement social est faible et plus les situations de non-recours et l'état de santé se dégradent. Même si la situation socio-économique régionale reste globalement favorable, d'importantes inégalités existent, en particulier chez les jeunes et les familles monoparentales. La progression des catégories socio-professionnelles supérieures accentue également ces contrastes entre les territoires.

Certaines zones du territoire, plus vieillissantes et plus démunies face à l'offre de soins, pourraient donc être confrontées à des situations d'accès aux soins encore plus complexes. Ces dynamiques démographiques et sociales invitent donc à une adaptation de l'offre de soins pour répondre aux besoins différenciés de la population.

Ces constats traduisent un enjeu politique majeur : prévenir une fracture sanitaire entre territoires attractifs et territoires fragiles, entre populations favorisées et ménages fragilisés, avec le risque d'accentuer les inégalités de santé.

L'impact de l'environnement sur la santé des Breton.nes est de plus en plus important dans un contexte de changement climatique

La santé des Bretonnes et des Bretons est indissociable des enjeux environnementaux. La qualité de l'air et de l'eau, l'exposition aux pesticides, les risques émergents liés au changement climatique ou encore la dégradation de la biodiversité sont autant de déterminants influençant directement la santé. Dans ce contexte, l'approche One Health[1] s'impose comme un cadre essentiel et la population bretonne en est consciente puisqu'elle exprime de fortes préoccupations vis-à-vis des pesticides, du changement climatique et de l'impact de son environnement sur la santé. Néanmoins, un déficit d'information persiste, notamment sur le radon et la pollution de l'air intérieur, il apparait donc essentiel de mieux informer et sensibiliser la population.

[1] *Le concept One Health, mis en avant au début des années 2000, repose sur la nécessité de décloisonner les approches sanitaires : « La protection de la santé de l'Homme passe par celle de l'animal et de leurs interactions avec l'environnement. ». L'approche a notamment fait l'objet d'un accord signé en 2010 entre l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et l'Organisation des nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO).*

L'état de santé des breton.nes : hausse des maladies chroniques et santé mentale dégradée

L'état de santé des Breton.nes révèle à la fois des fragilités et des leviers d'action prioritaires pour les années à venir. La mortalité générale et prématurée est préoccupante, en particulier chez les hommes, les jeunes et dans les territoires ruraux, mettant ainsi en lumière des inégalités sociales et territoriales de santé. À cela s'ajoute une prévalence élevée de pathologies chroniques, telles que les maladies cardiovasculaires, respiratoires et les cancers.

La santé mentale constitue un enjeu majeur : niveaux élevés de consommation de psychotropes, aggravation des troubles depuis la crise sanitaire et surmortalité par suicide. Les jeunes apparaissent particulièrement vulnérables, confrontés à un cumul de difficultés incluant troubles anxiodépressifs, comportements à risques, addictions et exposition accrue aux accidents de la route.

La santé sexuelle révèle un paradoxe : bien que la Bretagne présente une faible incidence du VIH et une couverture vaccinale HPV supérieure à la moyenne nationale, le retard dans le dépistage des IST et les inégalités sociales d'accès à la prévention peuvent générer des risques évitables.

La Bretagne doit faire de la santé mentale et de la prévention des maladies chroniques des priorités collectives, au même titre que l'accès aux soins.

Agir sur les conditions de santé : les leviers territoriaux et la dynamique de l'offre

Santé et cadre de vie : l'impact de l'aménagement territorial en Bretagne

Les équipements et les services de proximité, un cadre de vie favorable à la santé, la formation et l'emploi influencent directement la santé et le bien-être des Bretonnes et des Bretons. Dans ce domaine, la Région Bretagne joue un rôle central en tant qu'autorité compétente pour la formation professionnelle, l'aménagement du territoire et le développement économique. Elle dispose d'atouts indéniables : une bonne accessibilité aux équipements et services, malgré des disparités dans certains territoires, un maillage d'espaces naturels favorables à la santé et des habitudes de vie protectrices.

Un accès aux soins inégalitaire sur le territoire breton

L'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) met en évidence des fragilités marquées dans les zones rurales, insulaires et certains territoires côtiers, où l'offre de soins est insuffisamment répartie, en particulier pour les chirurgiens-dentistes, les masseurs-kinésithérapeutes et les sages-femmes. Les analyses des pôles d'attraction montrent par ailleurs que de nombreux habitant.es doivent parcourir plusieurs kilomètres et se déplacer au-delà de leur commune, pour accéder aux soins. Ce qui met ainsi en lumière de potentiels freins liés à la mobilité. En parallèle, la Bretagne se distingue par une bonne adhésion aux campagnes de prévention et de vaccination, souvent supérieure à la moyenne nationale. Il est toutefois à noter que des progrès restent nécessaires pour atteindre les recommandations de santé publique et réduire les inégalités de recours aux dépistages et à la vaccination entre territoires.

Offre de soins en Bretagne : un territoire marqué par des inégalités croissantes

La Bretagne fait face à un double défi : répondre aux actuelles inégalités territoriales d'offre de soins et anticiper l'augmentation des besoins de santé liés au vieillissement et à l'accroissement de la population. Pour cela, elle dispose de leviers majeurs tels qu'un maillage de formations sanitaires et sociales dynamique, des initiatives régionales en matière de recherche et d'innovation ainsi que des dynamiques locales d'organisation des soins. Ces leviers devront s'accompagner d'une stratégie renforcée, élaborée et menée avec les collectivités locales, pour attirer et maintenir les professionnel.les de santé dans les territoires. Ceci, afin garantir une réponse de proximité aux besoins de santé des bretonnes et des bretons.

Conclusion générale

Le diagnostic territorial santé, réalisé en amont de l'élaboration de la feuille de route, met en lumière les spécificités sanitaires de la Bretagne à travers une analyse croisée des déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé. Il révèle des contrastes marqués entre territoires, générations et profils socio-économiques, soulignant des inégalités persistantes malgré des dynamiques régionales positives.

Les constats dressés dans la première partie appellent une mobilisation renforcée autour des déterminants de santé, qu'ils soient liés à l'environnement, aux conditions de vie ou aux fragilités socio-démographiques. Dans la seconde partie, l'analyse des leviers d'action territoriaux, cadre de vie, aménagement, offre de soins, souligne l'importance d'une approche coordonnée entre les politiques publiques de santé, d'urbanisme, de formation et de développement territorial.

Face aux défis à venir, qu'ils soient démographiques, climatiques ou liés à l'évolution des besoins de santé, les acteurs publics régionaux disposent d'une base de connaissances solide pour agir. Ce diagnostic constitue ainsi un outil d'aide à la décision stratégique, pour favoriser une santé plus équitable, durable et adaptée aux réalités bretonnes.

METHODE ELABORATION FEUILLE DE ROUTE

Cette feuille de route est le résultat de 18 mois de réflexions, travaux, échanges et auditions, enrichie de nombreuses contributions écrites. Ce document co-élaboré est le fruit d'un consensus qui permet de faire émerger un socle solide et ambitieux de préoccupations convergentes et de propositions communes, avec comme objectif l'intérêt général des Bretonnes et des Bretons.

La phase d'élaboration de la feuille de route santé a ainsi bénéficié d'une gouvernance cohérente et concertée, garantissant la mobilisation des compétences régionales et l'adéquation de la démarche aux besoins du territoire breton. La gouvernance s'est articulée autour de plusieurs instances complémentaires :

- Le Comité politique santé (ou COPOL santé) constitué des Vice-Président.es dont les politiques sectorielles agissent sur les déterminants de la santé en lien avec les directeurs généraux adjoints concernés, avait pour rôle d'orienter stratégiquement les travaux, de garantir la cohérence avec les priorités régionales et d'arbitrer les choix structurants.
- Le Comité technique santé (COTECH), à vocation plus opérationnelle, réunit les directions les plus concernées par les déterminants de la santé en lien avec les compétences régionales : jeunesse, formation, environnement, aménagement, lycées, développement économique et les Directions des espaces territoriaux (DETS). Il vise le pilotage en transversalité de l'élaboration de la feuille de route régionale.
- Un groupe de travail des élu.es régionaux, composé de deux élu.es par groupe politique a également été constitué sous la présidence de la vice-présidente en charge de la santé. Il s'est réuni 6 fois entre avril et septembre 2025.
- Les instances partenariales :
 - Réunions trimestrielles avec la Directrice Générale de l'ARS Bretagne, permettant un dialogue stratégique et une articulation des démarches respectives.
 - Présentations et échanges en instances de démocratie en santé et consultatives : CRSA (Conférence régionale de la santé et de l'autonomie) et CESER (Conseil économique, social et environnemental régional), garantissant transparence et participation élargie des parties

prenantes.

- Trois sessions de groupes de travail partenariaux réunissant plus de 150 partenaires (dont des collectivités locales, professionnel.les de santé, instituts de formation, établissements de santé, universités et associations) ont permis d'identifier les enjeux de santé prioritaires, une stratégie d'actions adaptée aux besoins des territoires et d'impulser une dynamique partenariale autour de la feuille de route santé. Une session de groupes de travail a été organisée à chacune des grandes phases d'élaboration de la feuille de route : diagnostic territorial, priorisation des enjeux et rédaction du plan d'actions.

Enfin, un appel à contributions volontaires a été lancé auprès des acteur.rices de la santé breton.nes ce qui a permis de recueillir 7 propositions de la part de la CRSA, du CESER, de la FHF, de l'Assurance Maladie, de France asso santé, de l'UNAPEI et de la Fondation Massé Trévidy.

Cette gouvernance a permis de co-construire la feuille de route en mobilisant l'expertise interne et externe, la légitimité politique et la concertation institutionnelle et citoyenne. Elle constitue ainsi un outil complémentaire aux documents cadres existants (Projet Régional de Santé, Plan Régional Santé Environnement, Contrats locaux de santé…). Cette méthode de travail illustre une conviction forte : c'est par le dialogue, la coopération et le décloisonnement que la Région construit une politique de santé légitime.

Les attendus étaient clairs : disposer d'un socle commun de constats et de lignes d'action partagées, à porter dans les différentes instances où la Région a voix au chapitre. La co-construction permet de répondre au plus juste pour agir efficacement.

Cette feuille de route santé 2025-2029, ambitieuse et assumée, est le fruit de la volonté de la Région Bretagne de prendre toute sa place – mais rien que sa place – autour de cette question fondamentale de notre vie en commun. C'est ce travail partagé qui donne à la feuille de route santé sa légitimité et sa force politique.

Axe 1 - Le rôle politique de la Région en matière de santé - le pouvoir de dire

Porter la voix des territoires : une exigence démocratique

UN ROLE ASSUME, UNE RESPONSABILITE PARTAGEE

Plus que tout autre droit social, la santé incarne la promesse républicaine forgée par le Conseil national de la Résistance : celle d'un accès universel à la protection collective. Aujourd'hui, ce pilier essentiel de notre pacte républicain est fragilisé. Si la santé demeure officiellement une politique nationale, pensée et pilotée par l'État, chacun peut constater que le système français, hérité des grandes réformes de l'après-guerre, est en crise : désertification médicale, hôpitaux au bord de la rupture, inégalités d'accès aux soins. Derrière l'égalité proclamée, la réalité est celle de fractures sociales et territoriales qui menacent l'unité même de notre République.

Malgré l'engagement remarquable des soignant.es, cette situation met en danger notre modèle de protection sociale et fragilise les parcours de vie de nos concitoyens. Elle nourrit aussi un sentiment d'injustice et de perte de confiance.

Depuis plus de dix ans, un mouvement de territorialisation de la santé est à l'œuvre notamment avec la création des agences régionales de santé (ARS). S'il a permis la mise en place d'un dialogue plus solide entre les élu.es locaux et des interlocuteur.rices de proximité engagé.es et disponibles, cette organisation conserve un caractère très descendant, encadrée par des décisions prises à Paris, sans véritable pouvoir des territoires. La loi 3DS a permis à la Région Bretagne d'obtenir une vice-présidence au conseil d'administration de l'ARS.Nous espérons que cette évolution, qui constitue une reconnaissance, sera de nature à infléchir la nature parfois encore trop centralisée de cette politique. La crise de la Covid a pourtant montré que les collectivités locales pouvaient et savaient agir pour protéger la santé des populations, en mobilisant leurs compétences et leurs réseaux. La Bretagne souhaite aller plus loin, participer à la décision et réussir une association plus étroite des élu.es locaux dans la gouvernance de la santé.
En Bretagne, nous connaissons cette réalité de manière aiguë : la déprise médicale frappe aussi bien les zones rurales que certains quartiers urbains, les distances pour accéder à un hôpital peuvent dépasser 60 minutes, et malgré les efforts de formation, les postes ouverts dans les hôpitaux peinent à être pourvus. La Bretagne entend porter la voix des territoires sur des enjeux majeurs : l'implantation de médecins dans les zones sous-dotées et l'amélioration des conditions de travail des personnels médicaux et paramédicaux. Les Bretonnes et les Bretons le savent : la question de l'accès aux soins est devenue une question d'aménagement et d'équité entre les territoires. Les fermetures de services hospitaliers sont ressenties durement: comme des décisions prises loin du terrain, générant une grande vulnérabilité sur les territoires.

La Région veut être utile, à la place qui est la sienne. Elle ne prétend pas se substituer à l'État ni résoudre seule la crise du système de santé, mais elle doit assumer pleinement ses responsabilités et refuse de se cantonner à un rôle consultatif. Elle doit assumer pleinement ses responsabilités, être porte-voix des territoires et force de proposition dans un espace de dialogue constructif et exigeant avec l'Etat et l'ARS.

Or l'aménagement du territoire, c'est précisément la compétence pleine et entière de la Région.

C'est pourquoi nous affirmons que la santé ne peut plus être pensée seulement comme une politique nationale, gérée depuis Paris. Elle doit être reconnue comme une dimension fondamentale de la vitalité de nos territoires, au même titre que les mobilités, la formation, l'économie ou la transition écologique. Car la santé conditionne tout : l'attractivité de notre région, la qualité de vie de ses habitant.es, la réussite de ses jeunes, l'accueil de nouvelles populations et le dynamisme de son économie.

Cela implique d'ouvrir un nouveau chantier de gouvernance : confier aux Régions un rôle et une responsabilité renforcée dans l'organisation des soins. La Bretagne doit pouvoir être associé systématiquement aux aux

choix qui concernent :

- l'implantation des professionnel.les de santé et leur accompagnement,
- la structuration de l'offre hospitalière, publique comme privée,
- les parcours de soins et d'accompagnement, notamment pour les publics les plus fragiles, en lien avec les Départements : les personnes âgées, en situation de handicap et les jeunes dont ceux sortant de l'aide sociale à l'enfance,
- et la coordination des acteur.rices de santé sur les territoires.

Réfléchir à l'organisation hospitalière au sein des Groupements Hospitalier Territoriaux (GHT) ne peut se faire sans impliquer les élu.es locaux pour définir ensemble les besoins d'un territoire et de ses habitant.es, en fonction des contraintes des réalités du territoire (offre de soins de ville, mobilité, densité, niveau de vie, offres de services pathologies, environnement…). Travailler à une mutualisation des compétences et des moyens des hôpitaux, dans le contexte de pénurie médicale et de désertification, ne peut se faire sans associer et embarquer les collectivités locales impliquées, le Département concerné et la Région Bretagne.
La question de la régulation des urgences ne peut être uniquement gérée entre l'ARS et les hôpitaux en fonction de leurs difficultés en ressources humaines. Nous devons conduire collectivement l'élaboration d'une stratégie régionale sur ce sujet de la régulation. Cela suppose d'abord de partager une définition commune de la régulation et de disposer d'une étude d'impact. L'objectif est clair : ne plus subir un mode d'organisation dégradé, mais construire ensemble une stratégie d'accès aux soins d'urgence fondée sur des modalités innovantes, partagées et réalistes pour la Bretagne. La Région doit pouvoir s'appuyer sur une stratégie solide, partagée et adaptée, plutôt que de voir ses territoires subir des décisions prises ailleurs.

Plus largement, l'enjeu est clair : garantir à chaque patient.e une prise en charge de qualité et adaptée, dans un contexte où les besoins vont croître avec l'évolution démographique et le vieillissement de la population. Face aux difficultés d'accès aux professionnel.les de santé, il est urgent d'agir massivement dans la prévention, en ciblant les populations les plus à risque et le plus en amont possible. Il faut aussi assurer une coordination renforcée entre l'ensemble des acteur.rices de la santé et du médico-social. C'est dans ce rôle de facilitateur et de rassembleur que la Région Bretagne entend s'affirmer, en mettant ses compétences au service des territoires et de leurs habitant.es.

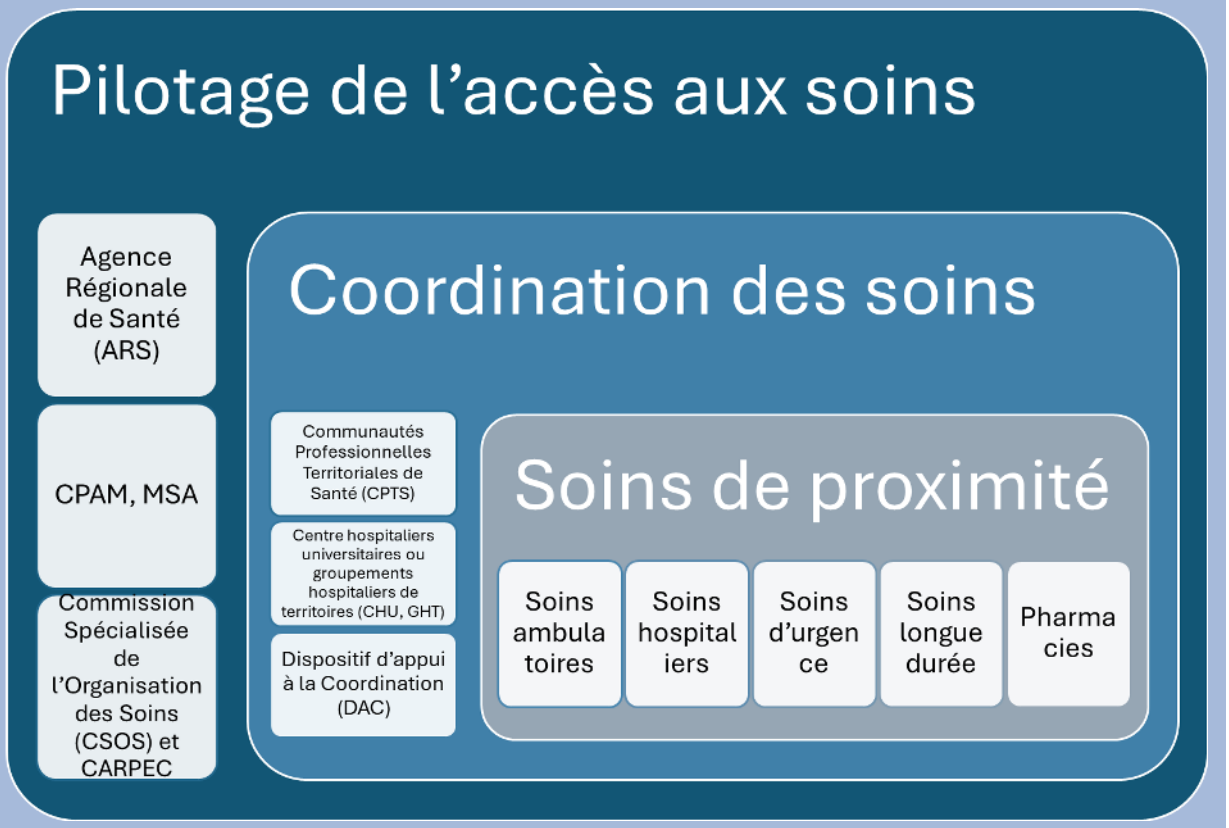
L'organisation des soins en France

Le système de santé français repose sur la liberté de choix du et de la patient.e : chaque patient.e est libre de choisir son médecin traitant, un spécialiste en accès direct, son établissement de santé, sa structure d'hébergement, ceci dans le secteur public comme dans le secteur privé.

L'organisation des soins en France s'articule autour des :

- soins ambulatoires primaires et spécialisés : professions médicales et pharmaceutiques, maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) ;
- soins hospitaliers : les établissements de santé couvrent des champs d'intervention différents, (hospitalier ou médico-social), avec des statuts publics ou privés ;
- soins d'urgence ;
- soins de longue durée : les établissements médico-sociaux regroupent, entre autres, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les structures

pour personnes atteintes d'un handicap ;
- pharmacies.



Cette organisation a été complétée avec des structures de coordination et de pilotage de l'accès aux soins :

- Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont constituées de l'ensemble des acteur.rices de santé (professionnel.les de santé de ville, qu'ils exercent à titre libéral ou salarié, des établissements de santé, des acteur.rices de la prévention ou promotion de la santé, des établissements et services médico-sociaux, sociaux…) qui souhaitent se coordonner sur un territoire, pour répondre à une ou plusieurs problématiques en matière de santé qu'ils ont identifiées.
- Les groupements hospitaliers de territoires (GHT) sont un dispositif conventionnel, obligatoire depuis juillet 2016, entre établissements publics de santé d'un même territoire. Ils s'engagent à se coordonner autour d'une stratégie de prise en charge commune et graduée du patient.e, formalisée dans un projet médical partagé. Le principe est d'inciter les établissements de santé à mutualiser leurs équipes médicales et à répartir les activités. L'objectif est de garantir à tous les patient.es un meilleur accès aux soins en renforçant la coopération entre hôpitaux publics autour d'un projet médical.
- Les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) viennent en appui aux professionnel.les de santé, sociaux et médico-sociaux faisant face à des personnes cumulant diverses difficultés et aux besoins de santé complexes. Au sein d'un même territoire, le DAC regroupe plusieurs

dispositifs en un interlocuteur unique.

Dans cette organisation des soins, depuis mars 2024, la Région Bretagne est désormais partie prenante du Conseil d'administration de l'ARS, et assure une des 4 vice-présidences. Elle est également impliquée en tant que :

- Co-pilote du Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4) aux côtés de l'ARS et de la Préfecture ;
- Signataire du Plan Régional sport santé bien être ;
- Participante à la CSOS, avec un droit de vote et à la CARPEC.

Il ne s'agit pas d'opposer l'État et la Région, mais de sortir d'un système où les décisions stratégiques échappent trop souvent aux territoires et aux citoyens. Le pilotage et la décision doivent être à la bonne échelle. Le temps est venu de construire une véritable gouvernance régionale de la santé, qui associe l'État, l'ARS, les collectivités (dont la région, mais aussi les départements), les professionnel.les et les habitant.es.

La Bretagne a toujours su montrer sa capacité à innover et à fédérer. Elle peut être le laboratoire d'une nouvelle organisation territoriale de la santé : plus proche des besoins réels, plus réactive face aux crises, et plus juste dans la répartition des moyens. En somme, moins de « zonages », plus de co-construction.

Car garantir l'égal accès aux soins ne peut plus se décréter depuis Paris. Il doit s'organiser et se décider au plus près des territoires, avec ceux qui y vivent et qui y soignent.

ECOUTER, ENTENDRE, AGIR AVEC LES TERRITOIRES

Les problématiques de santé dans nos territoires sont bien connues : désertification médicale, pénurie de personnels soignants et paramédicaux, éloignement des centres hospitaliers, renoncements aux soins. Ces difficultés ne sont pas uniformes : chaque bassin de vie connaît ses propres réalités, ses fragilités, mais aussi ses forces. Partout, des maires, des centres de santé, des collectifs citoyens, des associations et des professionnel.les inventent, expérimentent, s'adaptent. Ils tiennent le système avec peu de moyens, mais avec une énergie et une créativité admirable. C'est cette réalité-là, et les spécificités locales qui doivent appeler des réponses adaptées, que la Région doit faire entendre. Être porte-voix, c'est refuser l'invisibilité des territoires.

Être porte-voix, cela ne s'improvise pas : c'est écouter, recueillir les besoins, donner de la force aux initiatives locales, mais aussi avoir le courage de dire ce qui ne va pas. C'est refuser que les territoires ne soient réduits qu'à de simples "déclinaisons locales" de politiques nationales pensées ailleurs. L'égalité en santé ne peut rester une promesse abstraite : elle doit se traduire dans chaque bassin de vie. Cela suppose de défendre une véritable démocratie en santé, dans laquelle la Région trouve toute sa place aux côtés des autres collectivités, des élu.es locaux, des usager.ères et des professionnel.les.
Dans les instances où la Région siège, conférences régionales de santé et d'autonomie, comités régionaux de santé environnementale, conférences territoriales de santé, elle doit s'appuyer pleinement sur cette présence pour faire entendre une parole politique forte et exigeante. Ces espaces doivent dépasser le rôle de la consultation et devenir des lieux où se confrontent les réalités territoriales et les choix stratégiques.

La Bretagne veut porter une parole politique claire, structurée, ancrée dans les réalités vécues par les habitant.es. La Région doit se faire la voix des collectivités territoriales, pour rappeler que les décisions en matière de santé ne peuvent se réduire à une logique budgétaire et comptable. Elles doivent être guidées par une exigence simple : garantir l'accès à des soins de qualité pour tous, sur tous les territoires, en tenant compte des leurs singularités et de leurs besoins.

La place des patient.es dans les travaux sur l'accès et la qualité des soins est essentielle et l'humain doit pouvoir guider chaque projet, chaque décision publique en matière de santé. Comme les élu.es locaux, la prise en compte des fédérations d'usager.ères, de collectifs d'habitant.es et des patient.es partenaires est indispensable. Les publics vulnérables doivent être placés au cœur de cet engagement : les personnes âgées confrontées au vieillissement, les jeunes en fragilité psychique, les familles en situation de précarité. La Région doit être leur voix autant que celle des élu.es et des professionnel.les.

La Bretagne veut porter la voix des territoires oubliés, des soignant.es épuisé.es et des habitant.es qui renoncent aux soins. Elle se doit d'être aussi leur voix pour construire une Bretagne plus résiliente, solidaire et capable de répondre aux enjeux de demain en matière de santé et de bien-être.

La démocratie en santé en France

La démocratie en santé doit associer l'ensemble des acteur.rices du système de santé dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, dans un esprit de dialogue et de concertation.

Au niveau local, ce sont les agences régionales de santé qui animent la démocratie en santé sur le territoire, via :

- La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) Bretagne qui est un lieu

d'expression des acteur.rices en santé. La CRSA a pour mission d'émettre un avis sur le Projet Régional de Santé (PRS). Elle rend également des avis réglementaires (par exemple sur le zonage médecins, le Plan Régional Santé Environnement PRSE, ...) et voit, depuis 2021, ses missions s'élargir dans le cadre du Ségur de la Santé ; elle peut ainsi être consultée en cas de déclenchement de l'état d'urgence sanitaire. La CRSA mène ses travaux au sein de commissions spécialisées qui sont force de propositions sur les politiques conduites.

- Les conseils territoriaux de santé (CTS) qui ont pour objet de veiller à conserver la spécificité des dispositifs et des démarches locales de santé fondées sur la participation des habitant.es et contribue à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Projet régional de santé.
- Le Contrat Local de Santé (CLS) qui est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale. Il vise à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteur.rices et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

La représentation des usager.ères dans les instances de santé publique et hospitalières leur permet de participer à l'élaboration des politiques de santé et à l'amélioration de la qualité des prises en charge.

La Région Bretagne est bien identifiée comme un acteur des différentes instances de la démocratie en santé, ainsi elle est impliquée en tant que :

- Participante à l'instance stratégique régionale des inégalités sociales de santé (IRISS) ;
- Participante à la CRSA et aux 4 commissions thématiques ;
- Participante aux Conseils territoriaux de santé (CTS) ;
- Signataire des 22 Contrats Locaux de Santé (CLS) en Bretagne.

Mais la place de la Région dans ces instances ne peut se limiter à une présence formelle : elle doit s'y affirmer comme porte-voix des territoires et œuvrer à la prise en compte des réalités locales dans les décisions de santé.

La crise de la Covid-19 a montré qu'il était possible de construire des partenariats inédits et efficaces. Face à l'urgence, les collectivités locales ont répondu présentes au service des habitant.es. Ce rôle n'a rien d'accessoire : il est le signe que nos territoires disposent de ressources et de solutions qu'il faut reconnaître, soutenir et institutionnaliser.

Revendiquer ce rôle de porte-voix, c'est donc appeler à une gouvernance de la santé renouvelée : plus démocratique, plus territoriale, moins centralisée. C'est rappeler que la République ne vit pas seulement à Paris, mais dans chaque conseil municipal, départemental et régional. C'est défendre l'idée d'une République des territoires, où les élu.es locaux, avec les acteur.rices du monde économique, social et associatif, sont pleinement associé.es aux décisions qui concernent l'avenir de leurs habitant.es.

La Région, désormais partie prenante du conseil d'administration de l'ARS, dont elle assure la vice-présidence, veut jouer ce rôle : être porteuse des enjeux des territoires bretons pour des décisions mieux adaptées, comprises par l'ensemble des acteurs. Elle veut le faire dans un esprit de dialogue constructif mais exigeant, en s'appuyant sur les instances existantes et en s'assurant que la voix des territoires, des usager.ères et des

publics vulnérables y soit entendue et prise en compte.

La Bretagne doit être cette voix forte, claire et collective, capable de dire à l'État ce qui fonctionne, ce qui bloque, et ce qui doit changer. Car la santé, pilier de la vie quotidienne et de l'aménagement du territoire, mérite mieux qu'une gestion centralisée : elle appelle une responsabilité partagée, associant davantage les représentants des territoires.

UNE FEUILLE DE ROUTE SANTE ANCREE DANS LES ENJEUX DE DEMAIN

Une seule santé, un seul avenir

Notre feuille de route ne peut se limiter à une photographie du présent. Elle doit embrasser les enjeux de demain, que nous devons pleinement intégrer, et parmi eux, placer au premier plan l'approche *One Health*, Une seule santé.

Les crises sanitaires, climatiques et sociales sont interconnectées. La santé humaine est indissociable de la santé animale et de la santé des écosystèmes. Les crises sanitaires, climatiques et sociales sont liées. En Bretagne, région agricole, littorale et industrielle, nous le savons mieux qu'ailleurs : qualité de l'air, de l'eau, des sols, bien-être animal, conditions de travail des agriculteurs ou des soignant.es… mais aussi logement, emploi, isolement ou précarité, tout cela façonne directement la santé de nos habitant.es.

Notre responsabilité est claire : agir sur les déterminants environnementaux de la santé. La Bretagne doit affirmer une vigilance particulière sur l'exposition aux pesticides, qui menace à la fois la santé des agriculteurs, des riverains et des consommateus.rices.

Une politique régionale de santé ambitieuse doit donc prendre en compte ces interactions. Elle ne peut ignorer ni la lutte contre le réchauffement climatique, ni la bataille pour la biodiversité, ni l'enjeu de l'alimentation, ni la prévention des pandémies. L'approche One Health n'est pas un slogan : c'est une méthode pour donner de la cohérence à nos politiques publiques, en croisant les regards, en décloisonnant les politiques, en pensant ensemble le sanitaire, le social et l'environnemental en faveur de la santé humaine, environnementale et animale. C'est une chance pour la Bretagne, à nous de la saisir.

À nous de la saisir, d'autant que des vents contraires soufflent sur la transition écologique et fragilisent les avancées obtenues. Trop souvent, certains choisissent la facilité du court terme, en opposant la protection de l'environnement aux impératifs économiques. Mais sacrifier l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, les sols qui nous nourrissent, c'est condamner notre santé et celle des générations futures. Défendre ces biens communs est un pilier majeur de cette feuille de route politique.

Nous devons affirmer avec force que la santé environnementale et la justice sociale sont indissociables : ce sont toujours les plus modestes qui paient le prix des pollutions, des logements mal isolés, de la précarité énergétique ou de l'alimentation de mauvaise qualité. Protéger l'environnement, c'est protéger d'abord celles et ceux qui n'ont pas les moyens de se protéger seuls. C'est pourquoi la Bretagne doit montrer qu'il existe une autre voie que celle de l'opposition entre compétitivité et transition écologique. Nous affirmons que la prospérité de demain dépend notre capacité à conjuguer santé publique, justice sociale et transition écologique. Renoncer à cette articulation, ce serait condamner les générations futures à subir les crises plutôt qu'à les surmonter.

Notre conviction est bien que la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale ne font qu'un, et qu'on ne peut donc pas se soucier de l'une sans prendre en compte les deux autres. Par exemple, la pollution de l'environnement peut avoir des effets sur la santé humaine ou la santé animale, en augmentant notamment le risque de maladies respiratoires, cardiaques ou cancéreuses. A l'inverse, la santé de l'environnement peut être impactée par les santés humaine et animale, en raison par exemple, de l'utilisation de divers médicaments qui peuvent ainsi se retrouver dans les sols ou l'eau et les polluer.

En pratique, la mise en œuvre de ce concept nécessite la coopération d'acteur.rices de différentes disciplines scientifiques et de différents secteurs dont la connaissance est nécessaire pour comprendre les différents risques et leurs interactions. Nous devons donc intégrer, dans nos instances et nos travaux, des spécialistes

de toutes les dimensions de la santé afin de favoriser une véritable vision systémique. Mais cette approche ne saurait se limiter à une question d'expertise. Elle appelle un engagement politique fort et, surtout, un décloisonnement entre les différents secteurs de développement. La bonne volonté ne suffira pas : il faudra construire des coopérations nouvelles, capables de dépasser les logiques de filière et les habitudes administratives.

Enfin, pour qu'une telle approche devienne une réalité, il est indispensable d'intégrer la dimension sociologique et culturelle. Car mobiliser toutes et tous suppose d'aller au-delà des savoirs techniques : cela exige de comprendre les pratiques sociales, les comportements, les représentations collectives. C'est à cette condition que nous pourrons inventer les voies d'une mobilisation véritablement décloisonnée.

Cette notion essentielle n'est donc pas encore un véritable outil opérationnel sur les territoires, ni dans la gestion du système de santé actuel. Comment le traduire d'un point de vue règlementaire ou législatif ? Appuyer une vision claire et opérationnelle des liens d'interdépendance entre la santé des humains et celle de la faune et des écosystèmes nous parait indispensable et la Région, avec ses partenaires, souhaite s'investir pour passer d'un concept technique à une réalité pour les Bretonnes et les Bretons.

Le changement climatique, comme les crises sanitaires, touche d'abord les plus vulnérables : les personnes précaires, les plus âgées, les jeunes en fragilité psychique, les habitant.es de territoires isolés. Sortir des énergies fossiles, investir dans la transition écologique, réorganiser le système de soins : tout cela à un coût. Croire que l'on pourra "faire plus avec moins" est une illusion. La justice sociale doit rester au cœur de nos choix, pour protéger les plus modestes et les classes moyennes.

Les défis à venir sont immenses, mais ils sont aussi l'occasion de faire de la Bretagne un territoire d'expérimentation de ce que pourrait être une approche renouvelée des politiques publiques en faveur de la santé : plus cohérent, plus juste, plus respectueux de nos écosystèmes et des droits de chacun. La Bretagne peut et doit tracer ce chemin.

La santé : un droit, pas un privilège

Penser la santé de demain, c'est d'abord refuser que les inégalités sociales, territoriales et de genre soient traitées comme des fatalités.

D'abord, les inégalités sociales. En France, l'espérance de vie varie de plusieurs années selon le niveau de revenu ou de diplôme. En Bretagne comme ailleurs, les personnes les plus modestes ont une santé plus dégradée, des maladies chroniques plus fréquentes et un accès plus difficile aux soins. Les renoncements aux soins, faute de médecins disponibles ou de moyens financiers, sont devenus une réalité pour de nombreuses familles.

La santé mentale des jeunes doit devenir un axe majeur de nos politiques régionales. L'isolement, la précarité, les violences sociales et les incertitudes climatiques pèsent lourdement sur leur équilibre psychique. La Bretagne doit prendre sa part pour améliorer les dispositifs de prévention, d'écoute et d'accompagnement.

Parmi les inégalités sociales de santé les plus fortes, l'alimentation est un des déterminants majeurs de la santé. Proposer une alimentation saine, locale, responsable et accessible à toutes et tous est donc un des défis majeurs dans les années à venir. Terre solidaire, agricole et porteuse de nombreuses industries agro-alimentaire, la Région Bretagne peut devenir un territoire d'innovation et d'expérimentation pour penser les enjeux de l'agriculture et de l'alimentation de demain, notamment à travers les projets comme la sécurité sociale de l'alimentation.

Les inégalités de genre restent également prégnantes, qu'il s'agisse de l'accès aux soins, de la prise en charge des pathologies spécifiques ou de la charge invisibles des aidantes. Ces réalités exigent des politiques de formation et de recherche renouvelées. La Région doit agir sur les formations médicales, paramédicales et sociales afin de répondre aux besoins, valoriser les carrières, lutter contre les inégalités professionnelles et anticiper les évolutions démographiques.

Ensuite, les inégalités de genre. Elles s'expriment à plusieurs niveaux :

- Accès et prise en charge : les femmes rencontrent encore des délais et des obstacles spécifiques, notamment dans le suivi gynécologique, la santé reproductive ou la santé mentale. Certaines pathologies féminines (endométriose, ménopause, maladies cardio-vasculaires chez les femmes) restent sous-diagnostiquées ou prises en charge trop tardivement.
- Charge des soins : les femmes assurent la majorité des soins informels auprès de leurs proches dépendants (parents âgés, enfants, conjoints malades). Ce travail invisible pèse sur leur santé, leur carrière et leurs revenus.
- Carrières soignantes : si les femmes sont majoritaires dans les professions de santé (infirmières, aides-soignantes, sages-femmes, etc.), elles restent moins représentées dans les postes de responsabilité médicale et hospitalière. Elles subissent aussi des écarts de rémunération et des conditions de travail plus difficiles.

Nous devons assumer un engagement politique fort pour l'égalité entre les femmes et les hommes en santé. Les femmes vivent encore trop souvent des discriminations dans l'accès aux soins, la prise en charge médicale, la reconnaissance de certaines pathologies, ou encore dans les carrières soignantes. Une politique régionale de santé moderne ne peut ignorer cette réalité.

Aujourd'hui, chaque Bretonne et Breton doit pouvoir avoir la liberté de choisir sa vie, de décider de son lieu de vie, de ses loisirs, de s'épanouir et de vivre en bonne santé sur n'importe quelle partie du territoire. Ces inégalités ne sont pas des fatalités. Les politiques publiques peuvent et doivent agir pour le vivre ensemble : en investissant dans la prévention, en renforçant l'accès aux soins de premier recours dans les quartiers populaires et les zones rurales, en développant la formation et la recherche sur les pathologies féminines, en soutenant les aidants familiaux, dont la majorité sont des femmes, en garantissant l'égalité professionnelle dans les carrières médicales et soignantes.

La Bretagne doit porter ces combats au premier plan. Une politique régionale de santé moderne ne peut ignorer la dimension sociale et la dimension de genre. C'est une question de justice, mais aussi d'efficacité : un système de santé plus juste est aussi un système plus performant et plus résilient.

La Bretagne est une terre de solidarité, d'innovation et d'engagement collectif. Face à la crise profonde que traverse notre système de santé, elle a le devoir, et la capacité, d'inventer une autre voie.

Nous refusons la résignation, nous refusons l'idée qu'il n'y aurait pas d'alternative aux fermetures de services ou à la recentralisation des décisions. Nous affirmons qu'une gouvernance partagée, démocratique et territoriale est possible et nécessaire. Redonner du pouvoir d'agir aux territoires, aux élu.es locaux, aux professionnel.les et aux habitant.es, c'est redonner de la vitalité à notre démocratie.

Notre ambition est claire : faire de la santé un pilier de l'aménagement de nos territoires et de la vitalité

démocratique bretonne. Non pas une compétence accessoire, mais une responsabilité collective qui engage notre avenir et fonde notre bien commun.

Porter la voix des territoires, défendre une approche One Health qui relie santé humaine, animale et environnementale, lutter contre les inégalités sociales, territoriales et de genre : voilà les combats que la Bretagne doit mener, pour ses habitant.es comme pour l'ensemble du pays.

Nous voulons affirmer une Bretagne qui prend ses responsabilités, qui dialogue et sait interpeller l'Etat mais sait aussi proposer et fédérer. Une Bretagne capable de dire non aux logiques trop descendantes et aux ajustements de pénurie de moyens mais aussi de dire oui à l'innovation, à la coopération et et au courage de prendre et d'assumer collectivement les décisions qui vont dans le sens de l'intérêt général.

Car la santé n'est pas seulement l'affaire de soignant.es ou d'institutions : elle est la condition même de la vitalité de notre société, de notre démocratie et de notre République des territoires. A travers cette feuille de route, la Bretagne envoie un signal fort : celui d'une Région qui assume sa responsabilité politique, qui porte haut la voix de ses habitant.es et qui entend peser dans le nécessaire ajustement des choix nationaux comme dans les solutions locales. La Bretagne est prête à faire ce pari.

Axe 2 - L'action régionale pour la santé et le bien-être - le pouvoir d'agir

Agir sur les déterminants de santé via les compétences régionales

ORIENTATION 1 - LA REGION PROTECTRICE DU VIVANT

La santé des Bretonnes et des Bretons est indissociable de celle de leur environnement et du vivant. Protéger l'air, l'eau, les sols et la biodiversité, c'est protéger les vies. Selon le concept One Health ou « Une seule santé », la santé humaine, animale et environnementale ne peuvent être pensées séparément. Agir pour la santé suppose donc de décloisonner les approches et de faire de la protection du vivant un objectif central

L'environnement est un des principaux déterminant de la santé humaine, à travers différents facteurs :

- La qualité des milieux (ex : air, eau) ;
- L'exposition aux nuisances (ex : bruit, lumière, insalubrité…) ;
- Le changement climatique ;
- L'activité humaine (industrie, urbanisation, évolution des technologies…).

La Bretagne possède des caractéristiques environnementales qui la rendent particulièrement concernée par les enjeux de santé-environnementale : littoral étendu, importante activité agricole, biodiversité riche mais qui subit de nombreuses pressions, qualité de l'eau, algues vertes, radon… Ces réalités rendent les breton.nes de plus en plus sensibles aux enjeux de santé-environnement.

En 2020, **81%** des Breton.nes se disent sensibles à l'environnement et **46%** perçoivent un risque de santé lié à l'environnement. Les principales préoccupations concernent les pesticides, le changement climatiques et les perturbateurs endocriniens.

L'impact de l'environnement sur la santé des Breton.nes est majeur

La pollution de l'air constitue un enjeu majeur de santé publique. L'OMS la désigne comme l'un des principaux risques environnementaux, contribuant à de nombreuses pathologies chroniques (AVC, cancers, maladies respiratoires).

Au-delà de l'air, d'autres pressions environnementales affectent la santé des Breton.nes. L'artificialisation croissante des milieux naturels, en lien avec la dynamique démographique régionale en hausse, les pollutions, la surexploitation des ressources naturelles, le changement climatique et les espèces exotiques envahissantes, peuvent altérer les écosystèmes et la biodiversité.

Sur le littoral, les échouages d'algues vertes se maintiennent à des niveaux élevés, avec une tendance légèrement croissante dans les vasières comprise annuellement entre 1 500 et 2 000 ha. Sur les baies sableuses, le phénomène est plutôt stable depuis 20 ans, avec néanmoins une variabilité annuelle forte selon les conditions climatiques. 88% des échouages régionaux sur plage sont concentrés sur 8 baies principalement exposées, dont la de Saint-Brieuc, la baie de Douarnenez et celle de Saint-Michel-en-Grève.

La Région, du fait de ses compétences, agit quotidiennement en faveur de l'environnement. Elle s'engage notamment depuis de nombreuses années dans la transition écologique, l'adaptation au changement climatique, la préservation des ressources et accompagne les collectivités locales dans la mise en œuvre de politiques de santé-environnement.

L'impact de l'environnement sur la santé humaine est déjà visible aujourd'hui. Par exemple, la pollution de l'air extérieur cause environ **2 000** décès prématurés en Bretagne par an, avec **62 jours** de dépassement du seuil de pollution en particules fines (PM2.5) enregistrés en 2023. Pourtant, la perception des risques s'érode au sein de la population : divisée par deux en 15 ans (de **81%** en 2007 à **40%** en 2022), tout comme le sentiment d'être bien informé.

Les effets du changement climatique sont déjà visibles en Bretagne : érosion du trait de côte, épisodes de canicule et de sécheresse, modification du régime des pluies pouvant provoquer des inondations, diminution des jours de gel, pressions supplémentaires sur les ressources naturelles déjà fragilisées, réduction de la disponibilité de la ressource en eau et apparition de nouvelles maladies vectorielles. De plus, le changement climatique accentue la pression sur le système de santé et notamment hospitalier, déjà en tension, en fragilisant les populations vulnérables (vagues de chaleur, dégradation de la qualité de l'air, hausse des maladies respiratoires dont l'asthme et les allergies…). L'adaptation aux impacts du changement climatique est plus que jamais un enjeu majeur pour la Bretagne.

L'urbanisme favorable à la santé est un des enjeux de demain

L'aménagement et l'urbanisme ne sont pas neutres : ils peuvent aggraver les inégalités ou devenir de véritables leviers de santé publique. Des choix d'urbanisme favorables à la santé, c'est moins de pollution, plus d'activité physique et une meilleure qualité de vie.

En favorisant par exemple des modes de transport alternatifs comme le vélo ou les transports en commun, en densifiant et en rapprochant les lieux de service, d'activités et d'habitats, en renaturant les espaces dégradés, les politiques publiques peuvent contribuer à réduire la pollution atmosphérique et améliorer la santé respiratoire des habitants.

La promotion d'un cadre de vie favorable à la santé, qui passe notamment par la création d'espaces verts, de zones de loisirs et de pistes cyclables, favorise un mode de vie actif et sain pour les résidents. La présence d'espaces verts peut également contribuer à réduire le stress, améliorer la santé mentale et favoriser le bien-être général des populations.

L'accessibilité aux équipements courants (commerces, services publics, équipements sportifs et culturels, transports…) a un lien direct avec le bien-être et la santé. Elle favorise en effet la qualité de vie via les relations sociales, la réponse aux besoins fondamentaux et l'épanouissement.

Le diagnostic du SRADDET de la Région Bretagne révèle que **88 %** de la population accède à des équipements courants (ceux répondants aux besoins essentiels et réguliers des habitant.es) en moins de 7 minutes. Les **12 %** restants sont situés sur certaines îles et en Bretagne centrale « Les temps d'accès aux équipements courants sont très liés à la densité ». La cartographie du diagnostic met en lumière certains territoires faiblement peuplés avec des temps d'accès pouvant aller jusqu'à **une heure** (59,5 minutes), soulignant ainsi un facteur d'inégalités territoriales.

A l'inverse, un urbanisme qui ignore la santé renforce la vulnérabilité : logements dégradés, mobilité contrainte, accès réduit aux services et aux loisirs. Les populations les plus précaires, les plus fragiles, sont toujours les premières à en subir les conséquences.

Les paysages et les espaces naturels sont de véritables alliés pour la santé :

- Ils réduisent les expositions nocives pour la santé (par exemple la réduction de l'exposition à la pollution de l'air, au bruit, aux fortes chaleurs…) ;
- Ils favorisent le ressourcement en contribuant à la relaxation psychologique, à la réduction du stress et à l'amélioration du

bien-être mental ;

- Ils favorisent le développement des capacités individuelles et collectives en offrant des lieux propices à l'activité physique et aux interactions sociales ;
- Ils fournissent des substances pharmacologiques.

Une récente publication de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne met en évidence ce lien, encore trop peu connu, entre nature et santé : « En France, la qualité des paysages n'est pas reconnue officiellement comme bonne pour la santé. Néanmoins, la politique de santé environnementale promeut les bienfaits de la nature pour la santé. Depuis plus de 20 ans, la politique nationale de santé environnementale a évolué avec la prise de conscience progressive des liens entre la santé humaine (cancers, maladies cardio-vasculaires, maladies infectieuses, etc.) et les crises environnementales. La pandémie a COVID 19 a accéléré cette prise de conscience de l'interconnexion de ces crises et favorisé l'émergence d'approches multisectorielles de type « Une seule santé » ».

Par ailleurs, les espaces naturels contribuent aussi à limiter les îlots de chaleur : l'ombre procurée et leur capacité d'évapotranspiration génèrent une climatisation naturelle. En régulant la température, ils réduisent les risques sanitaires associés à ces conditions climatiques, tels que des risques de déshydratation, de troubles du sommeil, de problèmes respiratoires et de surmortalité.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est un document stratégique, élaboré par la Région pour une durée de 20 ans. Il définit les grandes orientations du projet de territoire à l'échelle régionale. Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), élaborés à l'échelle des bassins de vie, doivent prendre en compte les objectifs fixés par le SRADDET, et être compatibles avec ses règles. Ce document constitue ainsi un cadre structurant pour le déploiement d'une stratégie territoriale cohérente, intégrant des enjeux tels que la transition écologique, l'aménagement durable ou encore la lutte contre l'artificialisation des sols.

L'alimentation constitue un déterminant majeur de la santé publique

Bien se nourrir est l'un des premiers déterminants de la santé. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), elle joue un rôle clé tant dans la prévention que dans le développement de nombreuses maladies chroniques : obésité, maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires, maladies auto-immunes, pathologies articulaires, etc. La présence de substances chimiques dans les aliments, tels que les pesticides ou les additifs, peut agir comme perturbateurs endocriniens, contribuant au développement de pathologies chroniques.

Les aliments ultra-transformés, aux matrices dégradées, pauvres en nutriments protecteurs et saturés en additifs, accroissent le risque de maladies chroniques. Pour une partie de la population, l'accès à une alimentation saine reste un enjeu social majeur.

Malgré les progrès en matière de sécurité alimentaire, de nouveaux risques apparaissent : pesticides, additifs, effet cocktail des substances chimiques. Ils aggravent les déséquilibres nutritionnels. Les aliments ultra-transformés, les excès de glucides, lipides et sels favorisent le diabète de type 2, les maladies cardio-vasculaires et les cancers, fragilisant la santé de toute une génération.

À l'inverse, une alimentation riche en fruits et légumes, sources d'antioxydants et équilibrée en viande, participe à la protection des cellules et à la prévention de certains cancers. En cohérence avec l'approche "One Health", une alimentation majoritairement végétale, peu transformée, variée, biologique, locale et de saison permettrait non seulement de préserver la santé humaine, mais aussi de contribuer à la protection de l'environnement, des écosystèmes et du bien-être

animal.

Le régime alimentaire en Bretagne évolue avec une nette accélération depuis 20 ans : la consommation de fruits, de légumes et de poisson stagne, la consommation de viande enregistre une lente et pérenne érosion tandis que les produits transformés et ultra transformés occupent une place toujours plus importante.

Selon le tableau de bord santé des jeunes bretons (2024), les adolescents sont en première ligne des inégalités alimentaires, notamment selon leur genre et leur filière scolaire : **72 %** des jeunes déclarent prendre trois repas par jour toute la semaine, les garçons plus souvent que les filles (**78%** contre **66%**). L'impasse sur au moins un repas dans la journée concerne plus les filles (**33%**) que les garçons (**23%**). En filière professionnelle, l'impasse sur le petit déjeuner est plus importante qu'en filière générale et technologique (**41% vs 30%**).

L'étude sur les jeunes en mission locale en Bretagne (2022) indique qu'un jeune sur deux accompagné ne prend pas de petit-déjeuner, sans différence selon les zones d'habitat (ZRR, QPV ou autre). Ils évoquent plusieurs raisons pour expliquer l'absence d'au moins un repas par jour : manque d'appétit, manque de temps, coût financier ou encore solitude.

Quant à la consommation d'aliments bénéfiques pour la santé, elle reste inégale : 41 % des jeunes consomment des fruits, 48 % des légumes et 58 % des laitages quotidiennement. Ce sont les jeunes en filière professionnelle qui en consomment le moins, signe que l'alimentation est aussi, peut-être avant tout, une question sociale.

Les inégalités environnementales sont le reflet d'inégalités sociales, les personnes les plus précaires étant plus susceptibles d'être exposées à une qualité de l'air intérieur et extérieure dégradée, ont moins accès aux espaces naturels et à une alimentation saine. Renforcer la capacité d'agir des citoyens (associations environnementales, circuits courts, jardins partagés, initiatives locales de sobriété…), apparaît donc comme un enjeu central.

Levier A : Déployer une politique régionale de santé-environnement ambitieuse

Levier B : Favoriser le déploiement d'un urbanisme favorable à la santé

Levier C : Favoriser l'accès à une alimentation saine, locale et durable

Levier A – Déployer une politique régionale de santé-environnement ambitieuse

Enjeux :

Pour répondre à l'enjeu de la santé-environnement, il est nécessaire d'agir pour :

- *Préserver les ressources environnementales bretonnes,*
- *Mieux informer la population,*
- *Prévenir les effets sanitaires liés à la dégradation des milieux et à l'impact du changement climatique.*

Au fil des années, les territoires bretons ont manifesté un intérêt croissant pour les enjeux de santé-environnement. De nombreux élu.es locaux se mobilise sur le sujet : diagnostics locaux santé-environnement, plans d'actions dédiés, actions sur la qualité de l'air intérieur et extérieur, sur les perturbateurs endocriniens, sur la qualité de l'eau, etc. Les Contrats Locaux de Santé (CLS) sont devenus un levier concret de cette dynamique.

Mais cet intérêt révèle aussi un besoin fort : former, outiller, accompagner les collectivités. La Région, co-pilote du PRSE4 (avec l'ARS et la Préfecture) et signataire des CLS, dispose de leviers pour encourager et amplifier les dynamiques territoriales.

Face au changement climatique et à l'évolution des risques sanitaires, les pouvoirs publics ont un devoir clair : agir pour préserver la santé du vivant et anticiper les crises de demain. C'est pourquoi la Région est engagée dans la préservation de l'environnement, avec des actions structurantes pour protéger les populations, renforcer la résilience des territoires et accompagner la transition écologique.

Objectifs opérationnels :

1/ Préserver, améliorer et valoriser l'environnement pour favoriser la santé des Breton.nes
2/ Accompagner les territoires dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions santé-environnement
3/ Promouvoir les bienfaits de la nature sur la santé
4/ Prendre en compte la santé dans l'adaptation au changement climatique

Objectif opérationnel 1 : Préserver, améliorer et valoriser l'environnement pour favoriser la santé des Breton.nes

Que fait la Région ?

La Région Bretagne est engagée dans une politique ambitieuse de préservation de l'environnement. Elle pilote notamment l'élaboration de la Stratégie régionale de biodiversité (2026-2035), en lien étroit avec l'État et les acteurs du territoire, afin de conforter et compléter les priorités d'actions et d'organiser leur mise en œuvre. De plus, depuis 2017, elle co-pilote avec l'ARS Bretagne et l'Etat, le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) dont l'objectif est de développer une stratégie santé-environnement sur le territoire breton et ainsi prévenir les risques pour la santé liés à l'environnement.

Pour décliner les actions en faveur de la biodiversité sur les territoires, la Région s'appuie en particulier sur les collectivités, les associations, des acteurs socio-professionnels et académiques, avec l'appui de l'agence

bretonne de la biodiversité.

La Région investit aussi dans l'éducation à l'environnement et l'acquisition de connaissances, en soutenant notamment un vaste réseau associatif, via des conventions pluriannuelles d'objectifs, qui sensibilise les jeunes et les habitants aux liens entre santé et biodiversité.

La Région agit sur des enjeux concrets : sur la qualité de l'air, elle soutient Air Breizh et cofinance un projet européen (LIFE ABAA) visant à réduire les émissions d'ammoniac liées aux pratiques agricoles sur un territoire pilote.

Pour protéger la ressource en eau, elle accompagne historiquement les collectivités dans leurs programmes de reconquête de la qualité de l'eau, finance des actions d'animation agricole pour soutenir la transition agroécologique et expérimente depuis 2024 des stratégies territoriales de sortie des pesticides de synthèse à horizon 2040. Afin de restaurer la qualité des eaux littorales, et préserver ainsi les activités conchylicoles, de pêche et de loisirs, elle soutient également la mise aux normes des assainissements non collectifs le long de la côte.

La Région accompagne la transition énergétique dans les établissements sanitaires et médico-sociaux bretons (programme PENSEE+ Bretagne). Enfin, la Région finance des réseaux des conseillers de la rénovation énergétique de l'habitat privé et du petit tertiaire public, et incite à l'utilisation de matériaux biosourcés lors de la réalisation des travaux. Ces actions sont de nature à améliorer le confort thermique et la qualité de vie de la population.

Les actions à poursuivre ou à développer

À poursuivre :

- Mettre en place et valoriser les actions de protection de l'environnement menée par la Région
 - Pilotage et déploiement du plan de résilience pour l'eau et du plan de lutte contre les algues vertes
 - Accompagnement des territoires dans la reconquête de la qualité des eaux et le partage de la ressource
 - Déploiement de territoires expérimentaux « Zéro phyto »
 - Soutien aux démarches des territoires en faveur des continuités écologiques et de la biodiversité, intégrant les enjeux de pollution lumineuse.
 - Soutien aux parcs naturels régionaux bretons dans leurs projets de développement durable
 - Développement du réseau des réserves naturelles régionales
 - Renforcer l'action sur la rénovation énergétique des logements, notamment pour favoriser le passage à l'acte suite au conseil
 - Actions de réduction des consommations énergétiques et d'amélioration de l'habitat
- Déployer le quatrième Plan Régional Santé Environnement (PRSE) et mieux valoriser les actions portées par la Région dans ce cadre

À développer :

- Participer à l'élaboration et à la mise en place des actions de la Stratégie régionale de biodiversité ayant un impact sur la santé des Breton.nes
- Sensibiliser les Breton.nes et les partenaires institutionnels sur les actions de sobriété (eau, énergie, déchets, économie circulaire) et d'amélioration de la qualité de l'air

- Sensibiliser les Breton.nes aux bienfaits du littoral sur la santé (santé bleue)
- Soutenir les associations d'éducation à l'environnement, notamment à travers les actions des CLS ou à destination des publics cibles de la Région (jeunes de 15 à 29 ans).

Temporalité	2025 - 2029
Partenariat	**Indicateurs**
ARS Bretagne, Préfecture de Région, HCBC, Agence Bretonne de la Biodiversité, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Départements Les membres de la communauté santé-environnement : collectivités locales, professionnel.les de santé, enseignant.es chercheur.ses, associations…	Evolution du nombre d'actions de préservation de l'environnement soutenues par la Région dans le cadre des stratégies et plans régionaux Evolution du nombre d'actions de sensibilisation autour de l'environnement et de la sobriété menées auprès des Breton.nes Evolution du pourcentage de population se déclarant bien informée les liens entre environnement et santé

Objectif opérationnel 2 : Accompagner les territoires dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions santé-environnement

Que fait la Région ?

Pour éclairer l'action publique, la Région finance les observatoires bretons travaillant sur les thématiques de la santé et de l'environnement : l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB), l'Observatoire Régional de Santé (ORS B) et Airbreizh notamment. Ce soutien permet la mise à disposition de cartographies et données récentes en ligne et la réalisation d'études spécifiques à la demande de la Région et de ses partenaires. L'objectif est de contribuer à l'élaboration de politiques publiques adaptées aux enjeux locaux et l'appropriation des questions de santé-environnement par le grand public.

Chaque année, un tableau de bord santé-environnement est publié à l'échelle des EPCI. Élaboré et diffusé dans le cadre du PRSE4, en partenariat avec l'ORS, c'est un outil essentiel pour mesurer, comparer et agir localement.

Dès 2021, la Région et l'ARS ont travaillé avec l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) dans le développement de modules de formation santé-environnement à destination des élu.es. La formation proposée annuellement en présentiel ou à distance reste un besoin identifié par les territoires.

Les actions à poursuivre ou à développer

À poursuivre :

- Soutenir les différents observatoires sur la santé et l'environnement
- Mettre à disposition des territoires bretons des études et données sur la santé-environnement

- Actualiser et communiquer sur la formation santé-environnement proposée par la Région, l'ARS et l'EHESP à destination des élu.es des territoires

À développer :

- Déployer l'Observatoire Local de l'Environnement (OLE) intégrant des nouvelles données santé-environnement
- Soutenir les actions de Capt'air bretagne sur la qualité de l'air intérieur
- Soutenir les actions santé-environnement portés par les Contrats Locaux de Santé dans le cadre du périmètre d'actions de la Région
- Accompagner la prise en compte de la santé dans les PCAET et développer le lien PCAET/CLS
- Impulser, avec l'ARS, les CHU et les instituts de formation, des thématiques santé-environnement dans le cadre des services sanitaires réalisés par les professionnel.les médicaux et paramédicaux dans le cadre de leur formation

Temporalité	2025 - 2029
Partenariat	**Indicateurs**
OEB, ORSB, ARS Bretagne, EHESP, Instituts de formations en soins infirmiers, CHU, collectivités locales Acteur.ices de la santé et de l'environnement	Nombre et typologie des actions soutenues dans les CLS bretons Fréquentation des observatoires en ligne Evolution du nombre de projets locaux soutenus par la Région

Objectif opérationnel 3 : Promouvoir les bienfaits de la nature sur la santé

Que fait la Région ?

La nature et les paysages naturels constituent des ressources permettant d'agir sur le bien-être et la santé mentale des habitant.es dans un contexte d'anxiété écologique et sociale.

La Région Bretagne est engagée depuis de nombreuses années sur l'accès et la préservation des espaces naturels en développant les bocages et forêts, en soutenant l'immersion à la nature auprès des jeunes via les « Pass classe nature et biodiversité » et « Pass classe de mer», en intégrant dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) des enjeux d'accessibilité aux espaces naturels préservés et en encourageant le développement d'initiatives de jardins partagés et de lien social/nature dans les Quartiers Politique de la Ville.

La Région soutien en partenariat avec l'ARS, l'EHESP et l'URCPIE de Bretagne, le projet innovant *Saintbiote* dont l'objectif est de créer du lien entre les humains et la nature par le biais de la santé. Le projet se traduit en 4 axes : accompagnement des territoires à l'appropriation des enjeux de santé-nature par les territoires ; expérimenter une démarche de prescription de nature en Bretagne ; expérimenter des méthodes éducatives et pédagogiques pour sensibiliser au lien santé-biodiversité ; capitaliser et diffuser les résultats, les outils et les méthodes développées dans le cadre du projet. Une démarche pionnière en France.

En Bretagne, les parcs naturels régionaux se sont inscrits, avec le soutien du Plan Régional Santé Environnement notamment, dans une démarche « mon parc, ma santé » dont l'objectif est d'encourager les communes et les écoles locales à développer des « coins de nature » et déployer « l'école du dehors ». En lien avec les dynamiques des aires éducatives, ils ont répondu à l'appel à projets FEDER de la Région (adaptation au changement climatique) pour proposer une ingénierie pour la désimperméabilisation des cours d'école. Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, a comme projet de réaliser un diagnostic et un plan d'actions territorial « santé et biodiversité ». Des enjeux de développement d'une culture commune sur le lien entre santé et biodiversité et de formation ont déjà été identifiés.

Le PRSE4, co-piloté par la Région, met en avant l'approche nature et santé dans sa 9ème priorité : « promouvoir l'impact positif de la nature sur la santé ».

Les actions à poursuivre ou à développer

À poursuivre :

- Favoriser l'immersion des jeunes via les « Pass classe nature et biodiversité » et « Pass classe de mer »
- Préserver les espaces naturels de Bretagne : parcs naturels, réserves naturelles, zone Natura 2000, le littoral et les canaux de Bretagne
- Soutenir le développement de l'accessibilité à ces espaces naturels, en intégrant les principes d'une fréquentation respectueuse des lieux

À développer :

- Soutenir les actions d'éducation à la nature, notamment à travers les projets portés par les associations d'éducation à l'environnement, les CLS ou les Parcs naturels régionaux et à destination des publics cibles de la Région (jeunes de 15 à 29 ans)

➢ Proposer des campagnes de sensibilisation sur les effets de la nature sur la santé	
Temporalité	2025 - 2029
Partenariat	**Indicateurs**
ARS Bretagne, EHESP, URCPIE, Préfecture Région, les parcs naturels régionaux, collectivités locales Acteur.ices de la santé et de l'environnement / climat du territoire breton	Evolution du nombre de jeunes ayant bénéficié des « Pass classe nature biodiversité » et « Pass classe de mer » Nombre et typologie d'actions de communication réalisées Nombre d'actions de nature et santé soutenues Nombre de projets d'aménagement nature soutenus

Objectif opérationnel 4 : Prendre en compte la santé dans l'adaptation au changement climatique

Que fait la Région ?

La Région a voté en novembre 2019 feuille de route Breizh Hin. Une gouvernance de l'adaptation au changement climatique a été mise en place sous son impulsion et rassemble les partenaires institutionnels que sont la DREAL, l'ADEME, la Région, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) au sein du partenariat Ambition Climat Bretagne. Dans ce cadre, une nouvelle stratégie régionale et partenariale est en cours de construction avec les acteurs du territoire, en cohérence avec le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3) : la Stratégie Régionale d'Adaptation au Changement Climatique (SRACC). La santé est l'un des sujets prioritaires identifiés pour définir les vulnérabilités du territoire face aux conséquences du changement climatique ainsi que les actions à mettre en place pour assurer sa résilience.

Dans la continuité des travaux de la Breizh Cop et de son conseil scientifique, la Région s'est mobilisée pour la création d'une instance scientifique dédiée au climat : le Haut Conseil Breton pour le Climat (HCBC).

Ce dernier éclaire la Région sur la cohérence des stratégies de territoire qu'elle porte et sur ses politiques au regard des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation) et de préparation de la Bretagne aux impacts du changement climatique (adaptation).

Dans le cadre d'Ambition Climat Bretagne, la Région accompagne également les EPCI dans le cadre du renforcement du volet « adaptation » de leur PCAET via un dispositif de financement ADEME-Région, depuis 2019. Une mission régionale d'accompagnement des territoires a également été confiée à Breizh ALEC pour accompagner les EPCI dans la montée en compétences sur l'adaptation. Ce partenariat permet aussi de construire et financer deux autres missions régionales : un observatoire des impacts du changement climatique à l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (2021), et l'accompagnement des acteurs bretons pour déployer des solutions fondées sur la nature pour l'adaptation à l'Agence bretonne de la biodiversité (2022).

Des dispositifs de financement européens des acteurs régionaux sont également mis en œuvre. La Région a notamment publié 13 appels à projet FEDER sur l'adaptation au changement climatique depuis 2022 avec 26 projets retenus.

Pour la seconde fois en 2025, la Région a diffusé un Appel à Manifestation d'Intérêt avec budget participatif à destination des lycéen.nes sur les enjeux climatiques. De nombreux projets ont concerné la re-végétalisation des espaces, des pédaliers pour recharger les téléphones, des projets de développements durable, etc.

Les actions à poursuivre ou à développer

À poursuivre :

- Associer le Haut Conseil Breton pour le Climat (HCBC) aux projets santé portés par la Région
- Soutenir les projets portés par les lycéen.nes sur les enjeux climatiques

À développer :

- Co-construire la stratégie régionale d'adaptation au changement climatique sur les sujets santé avec les acteur.rices de la santé
- Accompagner la mise en œuvre des actions autour de la santé et des déterminants de la santé de la SRACC

Temporalité	Automne 2025 – Fin 2026

Partenariat	Indicateurs
Ambition climat Bretagne, HCBC, ARS Bretagne, Breizh ALEC, Observatoire de l'Environnement en Bretagne, Agence Bretonne de la Biodiversité, EPCI Acteur.ices de la santé et de l'environnement/climat du territoire breton	Nombre et typologie d'actions relatives à la santé dans la SRACC Nombre et typologies d'actions portés par les lycéen.nes sur le changement climatique Pourcentage d'actions qui concernent les publics cibles (jeunes, PA, PH, genre, précarité)

Levier B – Favoriser le déploiement d'un urbanisme favorable à la santé

Enjeux :

Intégrer la santé dans les documents d'urbanisme (SRADDET, PLUi SCoT, projets d'aménagement), c'est anticiper les impacts sanitaires, réduire les inégalités d'exposition aux pollutions et garantir un cadre de vie qui protège plutôt qu'il n'abîme, conduisant ainsi à un environnement favorable à la santé.

Le SRADDET breton s'articule autour de plusieurs priorités dont une intitulée « Une Bretagne unie et solidaire » qui contribue directement à la promotion d'un urbanisme favorable à la santé (UFS) :

- *Conforter une armature territoriale au service d'un double enjeu d'attractivité et de solidarité*
- *Favoriser la mixité sociale et la fluidité des parcours individuels et collectifs par le logement*
- *Lutter contre la précarité énergétique*
- *Favoriser l'égalité des chances entre les territoires*
- *Réinventer l'offre de services à la population et son organisation pour garantir l'égalité des chances*
- *Garantir l'égalité des droits entre femmes et hommes*

D'autres documents cadres élaborés à un échelon local tels que les Plans Climat, Air, Energie territorial (PCAET) et les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) intègrent progressivement le sujet de la santé.

L'ensemble de ces éléments constituent des cadres structurants pour le déploiement d'une stratégie territoriale cohérente, intégrant des enjeux tels que la transition écologique, la santé, l'aménagement durable ou encore la lutte contre l'artificialisation des sols.

Objectifs opérationnels :

1/ Accompagner la prise en compte des enjeux de santé dans les documents d'urbanisme

2/ Permettre le développement de projets d'aménagement, d'accès aux équipements et services pour toutes et tous favorable à la santé

Objectif opérationnel 1 : Accompagner la prise en compte des enjeux de santé dans les documents d'urbanisme

Que fait la Région ?

Les Trames Verte et Bleue (TVB) sont des outils puissants d'aménagement du territoire : elles préservent les continuités écologiques, favorisant le déplacement de l'ensemble des espèces à l'échelle régionale. Elles freinent ainsi la dégradation des milieux naturels, réduits et morcelés par l'urbanisation, les infrastructures et les activités humaines, et limitent l'isolement des habitats naturels qui met à mal le cycle de vie des espèces.

La Région inscrit la préservation des continuités écologiques au cœur du SRADDET et soutient des projets territoriaux permettant de restaurer les trames vertes et bleues (sous-objectif du SRADDET « développer et généraliser à l'échelle des projets urbains publics ou privés (ZAC, lotissements) une prise en compte globale des enjeux paysagers, de la biodiversité et de la fonctionnalité des milieux [trames vertes et bleues] »). Dans ce cadre, la Région porte des dispositifs, sur fonds de la collectivité (Contrat nature TVB) de l'Union Européenne (UE) qui permettent d'identifier et de mener des actions en faveur des continuités

écologiques, à travers des projets de territoires TVB, et de soutenir le développement d'outils régionaux pour accompagner ces démarches.

Par ses « contrats nature », la Région soutient également des initiatives locales variées (dunes, landes, tourbières, espèces patrimoniales). Ces dynamiques, portées par des associations des collectivités, sont autant de projets qui améliorent à la fois la biodiversité et la qualité de vie.

Les actions à poursuivre ou à développer

À poursuivre :

- Soutenir les actions de préservation des continuités écologiques (trames vertes, bleues)

À développer :

- Intégrer une composante santé lors de la révision du SRADDET
- Accompagner les territoires dans l'intégration de l'urbanisme favorable à la santé lors des révisions ou de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme
- Participer aux nouvelles réflexions autour de la mise en place de trames noires (pollutions lumineuses) et blanches (liées au bruit)

Temporalité	2025 - 2029
Partenariat	**Indicateurs**
Collectivités locales, Pays, PNR, ARS Bretagne, Union Européenne Acteur.ices de la santé, de l'environnement et de l'aménagement	Evolution du nombre de document d'urbanisme intégrant la notion d'urbanisme favorable à la santé Nombre et typologie de projets financés ou accompagnés visant à préserver/reconstituer une continuité écologique

Objectif opérationnel 2 : Permettre le développement de projets d'aménagement, d'accès aux équipements et services pour toutes et tous favorable à la santé

Que fait la Région ?

Dans un esprit de solidarité et de bien-être pour les Bretonnes et les Bretons, la Région accompagne depuis 2021, à travers sa politique d'aménagement, des projets locaux renforçant l'accès aux services, l'habitat, les transitions et le rayonnement des territoires.

Le programme « Bien vivre partout en Bretagne » déployé dans les territoires par la Région Bretagne est une des déclinaisons opérationnelles de son « engagement pour la cohésion des territoires » datant de décembre 2020. L'objectif du programme est d'améliorer les conditions de vie de toutes les bretonnes et les bretons en soutenant les projets d'aménagement qui répondent prioritairement à 3 objectifs :

- Accélérer les transitions et favoriser une adaptation transformatrice au changement climatique
- Adapter l'offre de logement et améliorer l'habitat

- Améliorer l'accès de chaque Breton.ne aux services de proximité, dont la santé

Dans le cadre de ses politiques de soutien aux projets locaux à destination des collectivités qui mobilisent aussi bien les fonds régionaux que les fonds européens, la Région peut notamment soutenir la construction et l'extension de maisons de santé pluri-professionnelles et de centres de santé.

De plus, la politique de l'aménagement de la Région pilote la création, la mise à jour et la diffusion de différents observatoires régionaux (Kartenn jeunesse, Kartenn Santé, Kartenn QPV...) permettant aux territoires d'identifier et de répondre aux enjeux locaux en matière de santé.

Le dispositif européen LEADER, piloté par la Région et permettant le soutien, par le Fonds européen FEADER, aux projets des territoires ruraux, permet également l'accompagnement de projets portant sur la prévention, la santé-environnement, le sport-santé, les mobilités actives, la télémédecine et l'alimentation durable. Autant d'initiatives locales qui traduisent l'Europe dans la vie quotidienne des habitants.

La Région Bretagne agit également pour des mobilités durables, accessibles et favorables à la santé, en conciliant transitions écologiques, équité territoriale et innovation via le réseau de transport public BreizhGo (cars interurbains et scolaires, liaisons maritimes, Transport Express Régional). En parallèle, le Plan vélo 2023-2028 favorise l'intermodalité, les infrastructures cyclables, et le lien entre santé, cadre de vie et pratiques actives. Elle développe des outils comme Korrigo.bzh, calculateur d'itinéraires multimodaux, ainsi que la carte KorriGo, devenue carte multi-services, pour faciliter les déplacements du quotidien. Elle soutient également la plateforme OuestGo, dédiée au covoiturage solidaire ou événementiel. La Région facilite ainsi l'accès aux transports durables et à la mobilité.

Les actions à poursuivre ou à développer

À poursuivre :

- Valoriser et favoriser le développement des modes de transport actifs et durables

À développer :

- Accompagner les territoires dans l'élaboration, la mise en œuvre d'actions et la promotion d'actions d'aménagement ou d'urbanisme favorable à la santé dans leurs futurs programmes d'aménagement et/ou dans le cadre de projets portés par les CLS
- Intégrer la notion d'urbanisme favorable à la santé dans l'analyse des projets pouvant être financés dans les dispositifs d'aide régionale à l'aménagement du territoire
- Développer des formations et des ressources à destination des élu.es et agent.es de la Région sur l'Urbanisme Favorable à la Santé

Temporalité	2025 - 2029
Partenariat	**Indicateurs**
Collectivités locales, ARS Bretagne, Union Européenne, EHESP Acteur.ices de la santé, de l'environnement et de l'aménagement	Pourcentage de projets libellés santé soutenus dans le cadre des dispositifs d'aide à l'aménagement du territoire Montant des aides accordées à des projets d'accessibilité aux équipements et services

	Nombre de maisons de santé ou centres de santé créés, rénovés ou agrandis avec un soutien régional Nombre de sessions de formation ou de sensibilisation organisées

Levier C – Favoriser l'accès à une alimentation saine, locale et durable

Enjeux :

L'étude de l'INSERM Nutrition et santé datant de 2018 : « La santé passe par l'assiette et l'activité physique » met en évidence que les enfants et les adolescents sont les principaux concernés par l'effet du milieu socio-économique sur leur santé nutritionnelle et, les inégalités démarrent tôt, dès la grossesse et les premières années de la vie, ce qui influence de façon non négligeable le développement de maladies et en particulier l'hypertension, le diabète de type 2 ou l'obésité (Cf. les 1000 premiers jours).

Le CESER rappelait en 2021 un paradoxe criant : dans une société d'abondance, l'aide alimentaire ne cesse de croître. Huit millions de personnes en dépendent en France en 2020, preuve que l'accès à une alimentation saine est avant tout une question d'inégalités sociales telles que le niveau de revenu, d'éducation et de catégorie socio-professionnelle. Les personnes en situation de précarité sont celles qui présentent le plus de maladies chroniques liées à l'alimentation. De plus, la crise inflationniste qui évolue depuis 2021 a fait doubler la proportion de Français modestes devant réduire leur consommation alimentaire : « Concrètement, 79% des sondés ont arrêté de consommer certains produits car ils sont désormais trop chers : la viande (76%), les produits alimentaires transformés (74%) ou encore le poisson (71%). 50% ont réduit les quantités servies à la maison et 38% ont supprimé certains repas (petits-déjeuners, goûters, dîners). » (CESER, 2021). Le contexte inflationniste aggrave ainsi les inégalités sociales de santé.

Le baromètre santé-environnement des breton.nes 2020 montre un contraste : les jeunes se disent bien informés sur les liens alimentation-santé (près de 9 sur 10), mais cette perception décline avec l'âge, signe d'un déficit durable de sensibilisation.

Première région agricole et halieutique de France, la Bretagne dispose d'atouts uniques pour garantir une alimentation saine et durable. Ses filières maritimes, agricoles (première région française pour la production de lait, d'œufs, de porcs, de volailles et de nombreux légumes) et agroalimentaires sont des piliers de souveraineté alimentaire, tout en étant au cœur de la transition écologique.

En effet, en Bretagne, 64 % du territoire est dédié à l'agriculture, dont plus de 10 % en bio. Ses 7 550 exploitations engagées dans une démarche qualité et ses 390 élevages de « races de Bretagne » sont emblématiques de l'engagement des agriculteurs bretons dans une démarche de transition et témoignent d'un ancrage fort dans des pratiques respectueuses des savoir-faire et de l'environnement. L'agroalimentaire, pilier économique régional, génère près de 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an et représente 41 % des emplois industriels, avec des filières innovantes comme la transformation des algues pour l'alimentation, la nutrition-santé ou les phytosanitaires. Côté maritime, la Bretagne est la première région halieutique de France, concentrant 38% de la production conchylicole nationale, 1 200 navires de pêche et 2 500 entreprises de pêche et aquaculture.

Dans un contexte de transitions environnementales et de fortes tensions sur le secteur, la Région s'engage aux côtés des acteur.rices pour répondre aux crises, accompagner les mutations et renforcer la résilience de ces filières stratégiques.

Objectifs opérationnels :

1/ Soutenir les filières agricoles et maritimes durables

2/ Développer l'éducation alimentaire et accompagner les lycées dans la promotion d'une alimentation favorable à la santé

3/ Soutenir les démarches de territoire d'accès à une alimentation saine et durable

Objectif opérationnel 1 : Soutenir les filières agricoles et maritimes durables

Que fait la Région ?

La Bretagne s'appuie sur ses richesses agricoles et maritimes pour promouvoir une alimentation saine, locale et durable. Actrice engagée de la souveraineté alimentaire, la Région soutient notamment la transition agro-écologique des exploitations agricoles à travers des aides à l'investissement, à la recherche et au développement de l'agroécologie et de l'agriculture biologique. Des contrats de transition agro-écologique soutiennent l'évolution des pratiques agricoles respectueuses du climat, de l'eau et de la biodiversité.

La Région accompagne la filière halieutique via des dispositifs spécifiques, dont le fonds Breizh Up Pêche, qui aide à moderniser la flottille artisanale et la rendre plus économe. Le label Breizhmer, soutenu par la Région, est la seule marque de garantie assurant l'origine bretonne, la qualité et la durabilité des produits de la mer. Il s'applique à l'ensemble de la filière pêche, conchyliculture, récolte d'algues, mareyage et transformation et valorise le savoir-faire des professionnel.les breton.nes.

La Région affiche une ambition claire, conformément à l'objectif fixé dans le SRADDET d'atteindre le « zéro phyto » : sortir des pesticides de synthèse d'ici 2040. Avec le dispositif "Territoires d'expérimentation zéro phyto 2040", elle accompagne les territoires volontaires vers cette transition majeure en leur permettant d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie concertée pour mettre fin à l'usage des pesticides de synthèse en agriculture.

Les actions à poursuivre ou à développer

À poursuivre :

- Soutenir les filières agro-alimentaires bretonnes
- Soutenir le développement de l'agriculture biologique et de l'agroécologie
- Valoriser les savoir-faire et la qualité des produits alimentaires bretons
- Accompagner la transition agro-écologique des exploitations bretonnes
- Soutenir les projets d'investissement, de recherche et d'expérimentation en agriculture et de réduction de l'empreinte carbone
- Développer des actions de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires
- Accompagner les transitions industrielles, agricoles et urbaines, en soutenant notamment les projets d'investissements, de recherche et d'expérimentation en agriculture et de réduction de

l'empreinte carbone, ainsi que le développement de l'agriculture biologique et d'une filière vitivinicole en Bretagne ; et l'évolution des pratiques en faveur de l'environnement (climat, eau, biodiversité)	
Temporalité	2025 - 2029
Partenariat	**Indicateurs**
Acteur.ices de l'agro-alimentaire, acteur.ices de l'agriculture, collectivités locales, chambre d'agriculture, fédérations agricoles et maritime, agence locale de l'eau	Nombre d'exploitations accompagnées dans leur transition agroécologique Part de la production bio ou engagé pour une production durable dans les productions bretonnes Nombre de projets soutenus dans l'accompagnement aux transitions (investissement, R&D, réduction carbone)

Objectif opérationnel 2 : Développer l'éducation alimentaire et accompagner les lycées dans la promotion d'une alimentation favorable à la santé

Que fait la Région ?

La Région déploie une stratégie globale en faveur du bien-manger pour tous : soutien aux circuits de proximité, valorisation des savoir-faire bretons, sensibilisation à une alimentation responsable, et accompagnement des filières engagées. Elle agit aussi sur les achats publics via le dispositif Breizh Achats piloté avec les départements bretons, qui mutualise l'approvisionnement en produits frais, bio, de saison et locaux pour les lycées et collèges publics.

Dans les lycées, elle renforce chaque année ses actions en restauration collective : formation des équipes, menus végétariens, lutte contre le gaspillage, information sur l'origine des produits, diversification des protéines, expérimentation sur les produits de la mer frais… Plusieurs établissements sont labellisés Établissement BIO Engagé pour leur usage significatif de produits bio. Des initiatives innovantes (comme le "Défi des chefs" ou la "classe gourmande") valorisent l'engagement des équipes de restauration.

Les actions à poursuivre ou développer

À poursuivre :

- Soutenir et valoriser les actions de bien-manger dans les lycées, notamment les lycées professionnels
- Sensibiliser les futurs cuisiniers, formés par la Région, à la prévention par le bien-manger
- Orienter l'achat public et citoyen, notamment dans les lycées publics bretons, via la plateforme Breizh achat
- Soutenir les actions d'éducation à l'alimentation saine et durable via l'AAP PRSE4 porté par la Région, l'ARS, la DREAL et la DRAAF

À développer :

- S'appuyer sur les lieux de restaurations collectives de la Région pour diffuser des outils de communication sur le bien-manger (nutriscore, prévention et promotion de la santé…)

Temporalité	2025-2029
Partenariat	**Indicateurs**
EPLE, restauration collective sur les sites de la Région, acteur.ices de l'agro-alimentaire, acteur.ices de l'agriculture	Nombre et typologie d'outils de communication diffusés Nombre et typologie d'actions de sensibilisation menées (ateliers, campagnes, événements…) Nombre d'adhérents à la centrale Breizh Achat Taux de lycéen.nes bénéficiant de repas atteignant les cibles EGALIM Niveau de satisfaction des lycéen.nes concernant les repas des cantines

Objectif opérationnel 3 : Soutenir les démarches de territoire d'accès à une alimentation saine et durable

Que fait la Région ?

La Région Bretagne co-porte en 2025 un appel à projets PRSE4 avec l'ARS, la DREAL et la DRAAF, dont l'objectif est d'accompagner des projets locaux de nutrition à destination des jeunes de 15 à 30 ans, à destination des structures à but non lucratif. Les projets devront prioritairement agir en faveur :

- De la promotion de l'alimentation biologique et locale auprès des jeunes.
- De l'éducation à l'alimentation durable et à la santé.
- De la sensibilisation à la nutrition et à l'équilibre alimentaire.
- Du pouvoir d'agir des jeunes.
- Du développement de circuits courts et d'approvisionnements locaux pour la restauration collective.
- De la réduction de l'impact environnemental de l'alimentation (réduction du gaspillage, sortie du plastique, etc.)

La Région participe en partenariat avec la DRAAF et l'ADEME à l'animation régionale des PAT (Projets alimentaires territoriaux). Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé, pour faire de l'alimentation un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire. La Bretagne est un territoire dynamique : 35 PAT sont recensés en Bretagne, dont 31 labellisés (15 de niveau 1 et 16 de niveau 2).

Enfin, la convention Etat-Région dans le cadre du plan de lutte contre la misère et la précarité, dont l'une des mesures est de lutter contre la précarité alimentaire, a permis en 2024 de soutenir deux initiatives de

Sécurité Sociale Alimentaire à Lorient et Lanmeur ainsi que la réalisation d'un livret « bien-manger » à destination des publics jeunes et en situation de précarité par la Mutualité Française Bretagne.

Les actions à poursuivre ou développer

À poursuivre :

- Accompagner les initiatives d'accès à une alimentation saine à destination des femmes enceintes, des personnes précaires et des jeunes portés par les EPCI ou les CLS
- Soutenir les actions des acteur.ices locaux d'éducation à la nutrition et à l'équilibre alimentaire, via notamment l'appel à projet du PRSE4
- Accompagner l'animation des Projets Alimentaires territoriaux

À développer :

- Engager la procédure de labellisation Programme National Nutrition Santé (PNNS) pour valoriser les actions régionales

Temporalité	2025-2029
Partenariat	**Indicateurs**
ARS Bretagne, CPAM, ADEME, DRAAF, les structures d'insertion, les associations, les collectivités locales / CLS / PAT, les établissements de santé publics, les professionnel.les de santé	Nombre de projets soutenus par la Région Obtention du label PNNS Ressenti des personnes bénéficiaires des initiatives soutenues par la Région

ORIENTATION 2 - LA REGION AGIT POUR L'ACCES AUX SOINS

La Bretagne est confrontée à un défi historique : assurer l'accès aux soins pour toutes et tous dans un contexte de vieillissement de la population, de pénurie de soignant.es et de besoins de santé croissants. Les orientations sont claires : agir pour une offre de soins équitable, de qualité et proche des habitant.es et donc, concrètement, sur la formation des professionnel.les de santé et sur l'attractivité des territoires.

Une offre de soins déséquilibrée dans un contexte de besoins de santé grandissants.

L'offre de soins reste profondément inégale : trop concentrée dans les pôles urbains, trop fragile dans les campagnes, les îles et certains quartiers. Ces inégalités territoriales sont aussi des inégalités sociales : elles condamnent certains habitants à des renoncements aux soins inacceptables.

Bien que le nombre de médecins généralistes libéraux progresse au fil des années en Bretagne, les besoins de la population demeurent insuffisamment couverts. En 2024, 10,3% de la population bretonne est sans médecin traitant, ce qui suppose que la légère hausse ne permet pas de répondre aux besoins actuels et que la situation pourrait se dégrader avec les prévisions d'augmentation des besoins de santé dans la région. La répartition des médecins généralistes libéraux révèle d'importantes inégalités : hors quartiers prioritaires politique de la ville, ils se concentrent majoritairement dans les pôles urbains, ainsi que dans certaines zones périurbaines et côtières. Cette configuration accroît le risque, pour les habitants des territoires ruraux et des territoires politique de la ville, de se retrouver sans médecin traitant. Par ailleurs, le vieillissement de la population est particulièrement marqué dans les territoires ruraux. Ces territoires, qui concentrent les parts les plus élevées de patients en affection de longue durée (maladie chronique déclarée), sont parmi les moins bien dotés en offre de soins, alors même que les besoins de santé y sont importants.

En matière d'offre de soins de premier recours, qui correspond à l'offre ambulatoire directement accessible par le patient et constitue donc la porte d'entrée du système de soins (sage-femmes, orthophonistes, dentistes, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes), elle se situe principalement dans les deux métropoles (Brest et Rennes), les zones urbaines du sud du territoire (Lorient, Auray et Vannes) et celles du Nord de l'Ille-et-Vilaine (St-Malo / Dinan). Il est toutefois à noter que des disparités d'offre peuvent également être visibles au sein de ces territoires.

Les professionnel.les du second recours (majoritairement les spécialistes) connaissent une répartition encore plus inégalitaire sur le territoire breton et les situations de non-recours par manque d'offre se font ressentir auprès de la population notamment concernant les psychiatres, les dermatologues, les gynécologues et les pédiatres.

La formation des professionnel.les du sanitaire et du social est un levier stratégique pour répondre aux besoins de santé. Former, attirer et fidéliser les professionnel.les, c'est préparer l'avenir et garantir que chaque territoire breton, même le plus isolé, dispose de soignant.es.

Le secteur sanitaire, social et médico-social représente une des premières filières d'emploi en Bretagne et occupe une place importante, notamment grâce à ses emplois non délocalisables. En 2020, la Bretagne comptait ainsi 150 000 professionnels du secteur sanitaire et social. Cinq métiers sont particulièrement représentés avec plus de 60% des effectifs : infirmier.es, aides-soignant.es, aides à domicile, assistant.es maternels, agent.es de service

hospitalier.

La Région déploie sur l'ensemble du territoire des formations diplômantes accessibles dans plus de 60 sites au sein d'instituts de formation sanitaire et sociale agréés par la Région en Bretagne, favorisant ainsi le développement et l'installation des métiers sur l'ensemble du territoire : , infirmier·ère, sage-femme, aide-soignant·e, masseur.euses-kinésithérapeutes, ergonomes, auxiliaire de puériculture, conseiller·ère en économie sociale et familiale, educateur·rice spécialisé·e, accompagnant·e éducatif·ve et social·e…

En formant les futur.es professionnel.les qualifié.es, la Région contribue à un meilleur maillage territorial, notamment dans les zones où l'accès aux soins est limité grâce aux différents instituts de formation. Elle permet ainsi d'anticiper les évolutions démographiques et médicales, tout en favorisant une prise en charge adaptée sur l'ensemble du territoire breton.

Chaque année, ce sont **6 421** places de première année de formations sanitaires et sociales qui sont ouvertes. En 2024, **2 525 bourses** ont été attribuées soit environ **78,6 %** des dossiers déposés. Ces dossiers représentent une affectation totale d'un montant de **8 033 386 euros** sur le budget 2024 de la Région.

Des difficultés d'accessibilité géographique aux soins

Les zones rurales du centre et de l'Est la région, ainsi que certains territoires côtiers et les îles, présentent les plus faibles niveaux d'accessibilité, à l'inverse des grandes agglomérations. Ces inégalités s'expliquent par une offre de soins moins dense, un éloignement des services et un vieillissement démographique marqué. Si l'accès aux infirmiers reste globalement satisfaisant, les masseurs-kinésithérapeutes ainsi que les chirurgiens-dentistes semblent être les professions les moins accessibles. L'accès aux sage-femmes révèle un contraste net entre les zones côtières favorisées (à l'exception de Crozon et du Finistère Nord) et le centre de la Bretagne ainsi que les îles, qui sont moins bien dotés.

La Région, à cœur d'agir pour réduire les inégalités entre territoires. Elle s'appuie notamment pour cela sur **l'indice de péréquation des moyens** permettant de favoriser les territoires les plus fragiles et les moins dynamiques. Cet indice va progressivement permettre d'interroger les dispositifs régionaux pour renforcer son action en faveur des territoires les plus en difficulté.

Les pôles d'attraction en médecine générale, indicateur permettant d'identifier où vont majoritairement les habitant.es d'une commune pour consulter, indiquent qu'en Bretagne, en dehors des grandes agglomérations, il est habituel de se rendre chez le médecin sur une commune voisine. Les pôles d'attraction en chirurgiens-dentistes et sage-femmes sont ceux qui enregistrent les plus longs rayonnements. L'offre étant limitée, les Bretonnes et les Bretons sont prêt.es à se déplacer loin de leur domicile (et pas seulement jusqu'à la commune voisine) pour accéder à ces soins.

Concernant les chirurgiens-dentistes, l'exode de patient.es est le plus important dans le Finistère, les Côtes d'Armor et l'Est de l'Ile et Villaine. Ce sont ainsi ces territoires qui paraissent les plus vulnérables.

Les pôles d'attraction des sage-femmes bénéficient d'une répartition territoriale plus équilibrée, les besoins en prise en charge sont donc plus homogènes en Bretagne.

L'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL), développé par la DREES et l'IRDES pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours à un échelon géographique fin, vise à améliorer les indicateurs usuels d'accessibilité aux soins (distance d'accès, densité par bassin de vie ou département…).

En 2022, L'APL met en lumière que les principales difficultés d'accessibilité aux soins se situent au centre du territoire et dans les zones rurales à

l'extrême est de la Bretagne. Certains territoires côtiers sont également concernés : Cap Sizun, Damgan, Plédéliac, la CC du Pays de Dol et de la baie du Mont St Michel, les communes au nord de Lannion Trégo-Communauté, et l'Est de la Presqu'île de Crozon. Les grandes agglomérations, hormis les quartiers prioritaires politique de la ville, semblent être encore une fois les plus favorisées par rapport aux autres territoires. Ces observations, qui tiennent compte de l'offre de soins disponible dans les communes ainsi que des besoins de santé liés à la structure par âge de la population, montrent de façon cohérente que les territoires affichant les APL les plus faibles sont aussi les plus éloignés des services et les plus touchés par le vieillissement démographique.

La santé au travail doit devenir un pilier de notre action : prévenir plutôt que réparer, protéger plutôt qu'user

Les conditions de travail ne sont pas seulement un facteur de bien-être individuel, elles sont aussi un déterminant collectif de santé publique et d'attractivité économique.

Santé et travail : le lien est à la fois évident et complexe. Certaines activités professionnelles peuvent entrainer une usure prématurée du corps. Toutefois, le travail peut aussi agir comme un exercice physique qui contribue à préserver la santé physique et mentale. Par ailleurs, une bonne santé favorise l'accès à des opportunités propices au développement d'une carrière professionnelle tandis qu'une personne avec des problèmes de santé éprouvera des difficultés à poursuivre son activité.

Le travail peut avoir des effets bénéfiques ou nuisibles selon les conditions dans lesquelles il est exercé. Les travailleurs indépendants, contrairement aux salariés, sont soumis à des obligations moins strictes en matière de sécurité, de suivi médical et de protection sociale, et assument eux-mêmes la responsabilité de leurs conditions de travail.

Les conditions de travail influencent donc directement le bien-être physique et mental des personnes. Un environnement professionnel sécurisé et adapté permet non seulement de prévenir les maladies et accidents, mais aussi de favoriser l'épanouissement et la performance au quotidien.

En 2022, dans le régime général, plus de **31 650** accidents du travail avec arrêt ont été recensés en Bretagne : **34%** concernent des femmes, 3 arrêts de travail sur 10 **(30%)** concernent les moins de 30 ans. Le secteur de la construction est près de 2 fois plus touché par les arrêts de travail que l'ensemble des salariés (tous secteurs confondus).

Les accidents du travail et les maladies professionnelles sont plus fréquents en Bretagne qu'en France métropolitaine **(+23% et +51%).**

Toujours en Bretagne, dans le secteur agricole, la fréquence des accidents du travail a connu une hausse entre 2018 et 2022. **90 %** des maladies professionnelles indemnisées étaient des troubles musculosquelettiques (TMS) en 2022.

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) a publié en 2022 un guide intitulé *Visioconférences. Comment préserver la santé de vos salariés ?* : « Réunion, débriefing, café virtuel, … Au travail, les visioconférences font désormais partie du quotidien. D'une utilité indiscutable, elles ne sont néanmoins pas sans risque pour la santé des salariés : fatigue, sentiment de surcharge, maux de tête, troubles visuels ou auditifs, troubles musculosquelettiques (TMS), isolement… » L'institut a en parallèle, publié un guide visant à aider les employeurs à mieux gérer l'usage et les risques liés à la visioconférence.

La santé au travail permet de maintenir un bien-être physique, mental et social des salariés, de prévenir les risques auxquels sont exposés les employés sur leur lieu de travail et ainsi de les protéger de tous dommages ou accidents.

L'accès à la médecine au travail est donc un réel enjeu surtout dans certains secteurs d'activité, et

cela améliore la productivité et la qualité du travail des salariés, réduit l'absentéisme et donc les indemnisations.

Pour relever ce défi, la Région mobilise ses leviers propres : la formation des professionnels, le soutien aux territoires sous-dotés et la promotion d'une véritable culture de santé au travail.

Levier A : Former les professionnel.les du sanitaire et du travail social

Levier B : Renforcer l'accès aux soins dans les territoires

Levier C : Agir sur la santé au travail

Levier A – Former les professionnel.les du sanitaire et du travail social

Enjeux :

L'attractivité des métiers et des formations sanitaires et sociales est un enjeu vital pour répondre aux besoins croissants de santé en Bretagne. Si l'identification des besoins est essentielle, créer des places de formation ne suffit pas : encore faut-il les rendre attractives et accessibles. L'attractivité, variable selon les filières, dépend de facteurs multiples et interdépendants, relevant d'acteurs situés à différents niveaux. Par exemple, le développement de l'universitarisation des études paramédicales est un levier pour renforcer l'attractivité des formations et des soins en Bretagne.

Le panorama actuel montre de fortes disparités. Certaines formations, comme celle d'infirmier.e, restent très demandées : à la rentrée 2022, on comptait en Bretagne près de dix candidat.es par place disponible. À l'inverse, les formations d'aide-soignant.e peinent à recruter, avec moins de deux candidat.es par place, et certaines places restent vacantes. Les formations sociales connaissent également un recul marqué, avec une baisse de 20 % des candidatures en formation initiale entre 2021 et 2022, et des taux de remplissage insuffisants pour les nouvelles places d'accompagnant éducatif et social (AES).

Les causes de ce désintérêt sont variées : baisse démographique des jeunes, concurrence accrue entre secteurs, image parfois dégradée des métiers liés aux conditions de travail et aux rémunérations, manque de lisibilité des parcours et diplômes, ainsi que contraintes financières. Les conditions de formation elles-mêmes peuvent devenir un frein : la difficulté à trouver des stages de qualité, liée aux tensions dans les structures d'accueil, fragilise l'engagement des apprenants. S'y ajoutent des obstacles périphériques comme le coût de la mobilité, les difficultés de logement dans les zones tendues, et une précarité croissante qui oblige certains étudiants à travailler en parallèle, au détriment de leur santé mentale.

Au-delà de la formation, la fidélisation des professionnel.les de santé constitue un des défis pour garantir la stabilité des effectifs en Bretagne. En effet, de nombreux jeunes diplômés quittent leur poste après quelques années en raison des conditions de travail difficile ou par manque d'accompagnement. Il est donc essentiel de mettre en place des dispositifs facilitant l'installation et le maintien de ces professionnel.les sur le territoire.

Face à ces constats, agir sur les conditions d'études et sur l'ensemble des facteurs d'attractivité apparaît indispensable pour soutenir les vocations et sécuriser les parcours de formation dans le secteur sanitaire et social.

Objectifs opérationnels :

1/ Former et fidéliser les soignant.es

2/ Agir sur les conditions d'études et d'emploi dans le secteur de la santé et du médico-social

Objectif opérationnel 1 : Former et fidéliser les soignant.es

Que fait la Région ?

Depuis 21 ans, la Région Bretagne est compétente en matière des formations sanitaires et sociales. Cette compétence, issue de la loi du 13 août 2004 portant libertés et responsabilités locales recouvre ainsi quatre axes principaux :

- L'analyse des besoins,
- La définition de la carte des formations via l'autorisation d'un nombre de places par institut et par formation,
- Le financement des écoles et instituts de formation,
- Le versement aux élèves et étudiants de bourses d'études sur critères sociaux.

La Stratégie Régionale des Transitions Economique et Sociale (SRTES) adoptée lors de la session des 6 et 7 avril 2023 intègre les orientations sanitaires et sociales pour la période 2023-2027. Trois enjeux ont ainsi été posés :

- Proposer une offre de formation adaptée aux besoins de la population, des apprenants, des employeurs et des territoires,
- Agir pour l'attractivité des formations sanitaires et sociales,
- Accompagner les élèves et les étudiants dans leur parcours de formation.

La Région exerce sa compétence à travers 27 formations diplômantes, paramédicales et sociales, réparties sur plus de 61 sites et accueillant près de 11 000 apprenants

En 2023, la Région Bretagne a conduit le renouvellement de la carte des formations paramédicales pour la période 2023-2028, avec l'attribution de 234 places supplémentaires, dont :

- Côtes-d'Armor : +30 places, avec l'ouverture de deux nouveaux IFAS à Lamballe et Loudéac.
- Finistère : renforcement des écoles du CHU de Brest (augmentation des capacités en kinésithérapie et création d'une école d'infirmiers puériculteurs), ouverture d'une formation ambulanciers à Quimper et création d'un institut de manipulateurs en électroradiologie médicale.
- Ille-et-Vilaine : ouverture en septembre 2025 d'un 15e IFSI à Redon (35 places) et création d'un institut d'auxiliaires de puériculture à Fougères.
- Morbihan : nouvel IFAS à Baud, augmentation des places en soins infirmiers à Vannes, lancement d'innovations pédagogiques (parcours bilingue anglais/français, parcours inclusif pour étudiants en situation de handicap) et mise en place d'un parcours expérimental à l'interface des formations sanitaires et sociales pour favoriser l'orientation vers plusieurs métiers du soin et de l'accompagnement.

La nouvelle carte des formations en travail social 2025/2029 a également été renouvelé définie avec pour objectif de proposer une offre de formation ajustée aux besoins des territoires et des apprenants :

- Ouverture d'une formation d'AES sur Dinan,
- Rapprochement des formations de TISF et de ME sur le secteur de Brest, de Saint-Avé et de Saint Brieuc,
- Pérennisation de l'expérimentation des formations sur Morlaix pour 3 diplômes d'Etat (assistant de service social, éducateur de jeunes enfants et éducateur spécialisé),
- Ouverture de 10 places supplémentaires de formation d'éducateur de jeunes enfants dans le Finistère.

Les actions à poursuivre ou à développer

À poursuivre

- Accompagner la mise en œuvre de l'universitarisation des formations paramédicales
- Mettre en œuvre un Observatoire régional et partagé du secteur sanitaire, social et médico-social- afin d'avoir une vision globale des besoins autour de la dimension emploi- formation de ces secteurs en Bretagne

À développer :

- Lancer une action régionale de communication pour revaloriser l'image des métiers : montrer leur utilité sociale, leur diversité et leur avenir
- Faciliter l'orientation et développer la communication (guides, webinaires, …)
- Soutenir le développement d'alternance dans les formations sanitaires et du travail social : soutien à l'alternance, sous toutes ses formes, en favorisant les échanges réguliers entre acteur.ices et en facilitant la recherche de stages
- Rapprocher EPCI et organismes de formation dans l'élaboration de stratégies concertées permettant de faciliter l'accès au logement et à la mobilité des étudiant.es et apprenant.es ,en tenant compte de l'installation des paramédicaux et des médicaux

Temporalité	2025 - 2029
Partenariat	**Indicateurs**
Organismes de formation sanitaires et du travail social, GREF Bretagne, ARS Bretagne, DREETS, Rectorat, fédérations employeurs, représentants syndicaux	Evolution du nombre de diplômés par an Evolution du taux d'insertion en Bretagne sur un premier emploi à la suite des études sanitaires et sociales Mise en place de l'observatoire régional de l'emploi et des formations sanitaires et du travail social Nombre de communication proposée sur les formations sanitaires et du travail social Evolution des contrats d'alternance

Objectif opérationnel 2 : Agir sur les conditions d'études et d'emploi dans le secteur de la santé et du médico-social

Que fait la Région ?

Dans le cadre des orientations des formations sanitaires et sociales, la Région déploie plusieurs actions en faveur de l'attractivité et de la sécurisation des parcours de formation sanitaire et sociale :

- Soutien à l'innovation pour répondre aux besoins de la population, des apprenant.es et des employeur.euses : nouvelles modalités pédagogiques (apprentissage, VAE, valorisation des expériences…) et des perspectives ouvertes par les parcours de formation telles que l'universitarisation et l'alignement des droits à ceux des étudiant.es du droit commun.
- Sécurisation du projet de formation : vérification des prérequis des formations en amont et accompagnement, si nécessaire des demandeurs.euses d'emploi et personnes en reconversion, vers des remises à niveau et sécurisation financière des parcours. En 2024, la Région a réalisé une étude sur les abandons en formations sanitaires et sociales. Le premier enseignement de cette étude montre que la santé mentale des étudiants est un élément clé dans les risques d'abandon.
- Accompagnement des dispositifs de soutien social en direction des élèves et des étudiant.es : Action sur la mobilité, le logement et le bien-être étudiant, en lien avec les politiques régionales de santé et de vie étudiante. Mettre un accent particulier sur la santé mentale en développant le soutien psychologique et la solidarité entre pairs au sein des instituts.

En 2025, la Région a inauguré un nouvel IFSI à Redon et procédé au regroupement des IFSI et IFAS de Saint-Malo et Dinan, à l'issue de plusieurs années de travaux. Ces réalisations renforcent l'offre de formation de proximité dans les métiers de l'accompagnement et du soin, répondant ainsi à la hausse des besoins.

La Région Bretagne co-pilote également des Pactes sectoriels de développement des compétences (nouveau nom des Contrats d'objectifs) qui doivent permettre une meilleure anticipation des besoins en compétences en lien avec les transitions écologiques, technologiques (digitalisation, robotisation, intelligence artificielle, etc.) et sociales (en particulier démographiques). Ces Pactes sont élaborés et portés dans un cadre quadripartite. L'enjeu des Pactes c'est l'emploi et la formation dans les filières concernées.

Les actions à poursuivre ou à développer

À poursuivre :

- Encourager la prise en compte des violences sexuelles et sexistes dans le contenu de formation des professionnels du sanitaire et du social via conventionnement
- Accompagner les organismes de formation dans l'accueil de personnes en situation de handicap dans les formations diplômantes ou certifiantes
- Déployer la dynamique de mixité des filières
- Soutenir l'innovation pour répondre aux besoins de la population, des apprenants et des employeurs en organisant notamment des journées thématiques (numérique en santé, transition écologique et santé, …)
- Sécuriser le projet de formation et sa faisabilité (dispositif Prépa et dispositifs de soutien social en direction des élèves et des étudiants)

À développer :

- Accompagner les instituts de formation dans le développement d'actions de préservation du bien-être et de la santé mentale
- Favoriser la participation des patients partenaires dans les modules de formation
- Participer à la mise en œuvre et au suivi d'un Pacte sectoriel sur le Grand âge

Temporalité	2025 - 2029
Partenariat	**Indicateurs**
Organismes de formations, ARS Bretagne, DREETS, Rectorat, universités, hôpitaux, FHF, ADEFIPH, collectivités locales	Evolution du pourcentage d'abandon dans les formations sanitaires et sociales Evolution de la part des femmes et des hommes dans chacune des formations Evolution du nombre d'apprenant.es bénéficiant d'un des dispositifs Prépa et/ou de soutien social Nombre de patient.es partenaires participants à des modules de formation par organisme de formation

Levier B – Renforcer l'accès aux soins dans les territoires

Enjeux :

La Bretagne connait une répartition déséquilibrée de son offre de soins ce qui vient augmenter les freins géographiques à l'accès aux soins dans les territoires sous dotés. En plus de cumuler les problématiques sociales et de santé, les zones rurales et les quartiers prioritaires politique de la ville sont les moins bien couverts. Les îles bretonnes sont également concernées par l'éloignement de l'offre de soins.

Une offre de soins trop éloignée et des délais trop longs aggravent les problèmes de santé et creusent les inégalités : non recours aux soins pour raisons financières et de mobilité, manque d'information et de prévention, retards de diagnostic, etc.

A partir de ces constats, il est donc nécessaire de former plus de professionnel.les de santé pour répondre aux besoins de soins de la population, pour réduire les inégalités d'accès aux soins et pour influer sur les déterminants de la démographie médicale, via notamment la mise en place de territoires universitaires de santé. Cela nécessite de décharger des praticiens hospitaliers qui exercent des établissements de santé périphériques pour assurer des fonctions d'enseignant chercheur sur les territoires, en-dehors des CHU. L'enjeu ici est bien de favoriser l'installation de jeunes médecins dans les déserts médicaux ou dans les zones sous dotées.

Il est également essentiel d'organiser la consommation de soins en tenant compte de l'évolution des besoins de la population mais aussi de l'adapter en fonction de l'offre de soins des professionnel.les. L'enjeu est donc de construire des parcours de soins adapté à chaque territoire.

Les compétences régionales permettant d'agir sur la répartition de l'offre de soins sont limitées. Malgré cela, la Région mène depuis 20 ans des politiques volontaires dont l'objectif est de soutenir les territoires dans la réponse aux besoins de santé et entend poursuivre cet engagement.

Objectifs opérationnels :

1/ Favoriser l'installation de professionnels de santé dans les territoires sous-dotés

2/ Favoriser l'accès aux soins pour tous les publics

Objectif opérationnel 1 : Favoriser l'installation de professionnels de santé dans les territoires sous-dotés

Que fait la Région ?

Depuis 2019, la Région Bretagne accompagne, via son dispositif annuel BoosTerr'Santé, la création de centres de santé dans les territoires sous dotés. L'objectif de l'appel à projet est de maintenir et de développer l'offre de soins de proximité. Ces structures, salariant des médecins, rencontrent des situations de déficit en début d'activité, le soutien régional permet donc de sécuriser leur fonctionnement le temps de la montée en charge. Les centres de santé offrent aux médecins la possibilité de se concentrer sur l'activité médicale, de maîtriser le temps de travail et de se libérer des charges administratives. Leur développement agit sur l'attractivité des territoires en difficulté, notamment auprès des jeunes médecins. En 2025, l'appel à projets BoosTerr'Santé s'est ouvert aux unités mobiles en santé, nouvelles dynamiques prenant forme dans les territoires visant à amener les soins vers les zones déficitaires dans une logique « d'aller-vers ». L'objectif est de réduire les situations de non-recours aux soins.

La Région soutient également, dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, la construction et l'extension de maisons de santé pluriprofessionnelles et centres de santé dans les territoires (EPCI, quartiers politiques de la ville, métropoles, îles). Ainsi, elle est engagée dans le soutien de 32 projets, sur les territoires sous dotés, au titre des conventions Bien-Vivre partout en Bretagne 2023-2025. Elle a aussi accompagné, au titre de sa politique en faveur des quartiers politique de la ville deux projets situés à Hennebont et Rennes. Soutiens assortis de l'engagement des professionnels à s'inscrire dans un projet de santé et à accueillir des stagiaires. De plus, elle a mis en place une tarification spécifique des trajets en bateau des professionnel.les de santé vers les îles bretonnes afin de favoriser l'accessibilité aux soins pour les insulaires.

Les actions à poursuivre ou à développer

À poursuivre :

- Soutenir le fonctionnement des centres de santé, unités mobiles en santé et initiatives expérimentales d'accès aux soins dans les territoires sous dotés
- Engager une réflexion sur l'utilisation du patrimoine régional, tels que les lycées, afin de renforcer l'attractivité des territoires par la mise à disposition de solutions d'hébergement.

À développer :

- Accompagner les collectivités locales dans l'accueil des futurs médecins en développant des dynamiques de partenariat au niveau local (attractivité des territoires, logements, mobilité)
- Participer à la mise en place de territoires universitaires de santé :
 - Promouvoir et diffuser la dynamique des territoires universitaires de santé en lien avec les universités bretonnes
 - Aider à l'organisation des partenariats avec les structures de recherche locales et territoriales
 - Impliquer les collectivités locales dans cette dynamique

Temporalité	2025 - 2029
Partenariat	**Indicateurs**
ARS Bretagne, universités, collectivités locales, CPTS, associations, établissements hospitaliers publics ou à but non lucratif, CHU, mutuelles	Nombre de projets soutenus dans le cadre de BoosTerr'Santé en lien avec la carte de capacité et les zones sous dotées Répartition géographique des projets d'accès aux soins soutenus par la Région (fonctionnement ou investissement) sur la base de la carte des capacités Évolution du nombre de médecins sur les territoires accompagnés Nombre de territoires universitaires déployés

Objectif opérationnel 2 : Favoriser l'accès aux soins pour tous les publics

Que fait la Région ?

La Région renforce les initiatives de médiation en santé, en particulier dans les territoires fragiles, afin d'aller-vers les publics les plus éloignés des soins. Elle a par exemple soutenu l'expérimentation de la médiation en santé en milieu rural dans le secteur de Dol et plusieurs projets de centres de santé communautaires en fonctionnement et en investissement (le Blosne à Rennes, l'Atelier en Santé à Plouneour-Menez, Stétho'Scop à Hennebont) dont l'objectif est d'allier une prise en charge sociale et médicale pour les personnes en situation de précarité et éloignées des soins.

Les réseaux de santé favorisent les dynamiques pluridisciplinaires et la fluidité des parcours de soins dans les territoires, réduisant ainsi les situations de non-recours ou de ruptures de parcours. Ils contribuent également au développement de démarches de prévention et de promotion de la santé. La Région soutient chaque année la coordination des réseaux de santé et permet ainsi de renforcer leur fonctionnement et leur impact sur les territoires.

Les actions à poursuivre ou à développer

À poursuivre :

- Participer aux dynamiques régionales de promotion de la médiation en santé portées par l'ARS
- Soutenir prioritairement les projets de centre de santé intégrant la médiation en santé
- Soutenir les dynamiques de réseau entre professionnel.les de santé
- Prendre en compte les critères d'accessibilité physique et cognitive dans les projets de maisons de santé pluriprofessionnelles et centres de santé soutenus par la Région
- Favoriser la mise en place des services sanitaires inter formation sur l'ensemble du territoire du breton pour amener les futurs professionnel.les à apprendre à travailler en interdisciplinarité

À développer :

- Accompagner la réflexion sur les parcours de soins et la gradation des réponses en fonction des besoins de la population et de l'offre des territoires
- Travailler avec l'ARS sur la priorisation des thématiques proposées en services sanitaires, en particulier au sujet des risques des réseaux sociaux et du numérique sur la santé

Temporalité	2025 - 2029
Partenariat	**Indicateurs**
ARS Bretagne, collectivités locales, FHF, organismes de formation, FHF, CPTS, établissements de santé public ou à but non lucratif	Part des projets soutenus intégrant de la médiation en santé Part des projets soutenus intégrant des critères d'accessibilité physique et cognitif Nombre de services sanitaires inter formation

	proposés aux apprenant.es

Levier C – Agir sur la santé au travail

Enjeux :

Le lien entre temps, santé et travail est particulièrement étroit. Pour les indépendants comme pour les salariés, la santé au travail met en lumière des enjeux majeurs :

- *Trouver un équilibre entre charge de travail et repos*
- *Prévenir les risques professionnels*
- *Bénéficier d'un accompagnement adapté afin de préserver sa santé tout en garantissant la pérennité dans l'emploi*

L'enjeu est de passer d'une logique de réparation à une véritable culture de prévention et de qualité de vie au travail, afin de prévenir la désertion et l'usure professionnelle afin de maintenir les salariés dans l'emploi et d'adapter la politique de santé au travail aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Objectifs opérationnels :

1/ Encourager les entreprises à intégrer des actions concrètes pour améliorer la qualité de vie et la santé de leurs employés

2/ Consolider et valoriser la politique interne de santé au travail

Objectif opérationnel 1 : Encourager les entreprises à intégrer des actions concrètes pour améliorer la qualité de vie et la santé de leurs employés.

Que fait la Région ?

La Région, via sa compétence développement économique, accompagne les entreprises agro-alimentaires vers les transitions environnementales et sociétales. En 2024, ce sont 29 entreprises agroalimentaires qui ont pu bénéficier d'une aide au titre du Pass Compétitivité IAA (18 PME, 8 ETI et 3 grandes entreprises). Le renforcement de la conditionnalité de ce dispositif passe par de nouvelles modalités de sélection des dossiers qui prennent en compte notamment l'engagement dans les transitions, un lien renforcé à l'amont agricole en garantissant aux producteurs des prix rémunérateurs, les conditions de travail et l'accompagnement des salariés, la qualité et la sécurité alimentaire. Ces nouveaux critères s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la SRTES.

Le programme Breizh FAB de la Région, vise à accompagner les Très Petites Industries (TPI) et les Petites et Moyennes Industries (PMI) dans l'accélération de leurs transitions (engagement plus fort en matière de RSE, conditions de travail, transitions environnementales…). En 2024, 86 PME industrielles ont par exemple bénéficié d'un « diagnostic 360 » sur leur niveau de performance en matière de transition environnementale et de décarbonation.

La Région Bretagne soutient l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract) Bretagne qui aide et conseille les entreprises de la région et leurs salarié.e.s dans la mise en place de leurs projets d'amélioration des conditions de travail et de développement de la qualité de vie au travail :

- Accompagner les entreprises pour apporter des réponses opérationnelles et sur-mesure.
- Développer et proposer des démarches et des méthodes innovantes issues des expérimentations réalisées en entreprise.
- Faciliter le dialogue social dans les entreprises et sur les territoires.
- Diffuser l'expertise acquise auprès des entreprises et des professionnel.le.s qui les accompagnent (consultant.e.s, acteurs relai...), par la formation, la mise à disposition de ressources.
- Conduire une action de veille et d'appui aux pouvoirs publics et partenaires sociaux sur les enjeux et besoins émergents en matière de santé au travail.

Déclinaison du Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail (COCT), le comité régional (CROCT) est une instance de dialogue et d'échanges au sein de laquelle l'ensemble des acteurs impliqués en région, dont la Région Bretagne (administrations, préventeurs, personnes qualifiées et partenaires sociaux), coordonnent les actions de prévention en milieu de travail et relaient la politique nationale de santé au travail. Pour l'élaboration du 4e PRST, le CROCT s'est appuyé sur les actions antérieurement conduites avec succès dans les précédents PRST tout en prenant en compte les novations apportées par l'ANI de décembre 2020 et la loi du 2 août 2021. Le plan régional garde comme objectif de mettre en œuvre des actions de prévention pertinentes et adaptées aux caractéristiques socio-économiques du territoire sur le plan de la santé et la sécurité des travailleurs, du maintien en emploi et de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT).

La Région Bretagne soutient également la promotion de l'agriculture sans pesticides et la prévention des cancers professionnel.les dans ces professions. Elle est vigilante dans les aides apportées aux structures agricoles et maritimes qui visent à réduire les expositions toxiques et à limiter les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS).

Les actions à poursuivre ou à développer

À poursuivre :

- Travailler sur l'amélioration des conditions de travail dans la filière avec l'ARACT
- Participer à la réduction des situations de violences sexistes et sexuelles dans les entreprises (distribution de violentomètres…)
- Favoriser les aides aux équipements des entreprises permettant de favoriser la sécurité et la qualité de vie au travail

Temporalité	2025 - 2029
Partenariat	**Indicateurs**
DREETS, ARACT, Agefiph, partenaires sociaux, entreprises, fédérations d'employeurs, ARS Bretagne	Suivi des indicateurs du PRST 4 Nombre et montant des aides accordées aux entreprises favorisant la sécurité et la qualité de vie au travail

Objectif opérationnel 2 : Consolider et valoriser la politique interne de santé au travail

Que fait la Région ?

La Région compte 4 293 agents et agentes au 31 décembre 2023 dont 59 % sont des femmes et 61 % travaillent au sein des établissements publics locaux d'enseignement.

L'administration, en regroupant 22 directions dispose d'une pluralité de métiers (fonctions administratives et techniques) et de lieux de travail, dont notamment :

- 2 543 agent.es dans les lycées
- 64 agent.es dans les 22 ports régionaux
- 180 agent.es le long des Canaux de Bretagne
- 80 agent.es dédiés aux transports scolaires et interurbains
- 7 espaces territoriaux répartis sur 30 sites

Compte tenu de cette variété de situations de travail et d'environnements professionnels, la Région porte une politique interne de santé au travail ambitieuse, adaptée aux différents métiers et situations personnelles.

La Région développe des actions de prévention des risques, notamment des risques psychosociaux (RPS) de ces agent.es. L'évaluation de ces risques, en cours actuellement, donnera lieu à un nouveau plan d'actions visant à mieux maitriser ces risques et les prévenir.

Elle déploie par ailleurs une politique de formation variée et riche au profit de ses agent.es, particulièrement en matière de sécurité et de santé au travail.

Elle prévoit également la mise en place d'un baromètre social afin de recueillir le ressenti des agent.es sur leurs conditions de travail au sein de la collectivité.

En matière d'inclusion, la Région porte une politique de diversité et sensibilise régulièrement ses personnel.les à la différence et à l'égalité professionnelle. Elle agit par ailleurs au quotidien pour l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Dans le cadre de cette politique ambitieuse en faveur du handicap, la Région Bretagne s'appuie sur un partenariat historique avec le Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap (FIPH).

En parallèle, tous les nouveaux projets immobiliers, en particulier dans les lycées, intègrent une dimension sur les conditions de travail avec l'intervention d'un ergonome de la Région.

La médecine préventive développe des actions de sensibilisation sur les Troubles Musculo Squelettiques, l'alimentation et sur les conduites à risques (consommation d'alcool et de tabac). Elle développe également des actions de détection du diabète et des troubles auditifs liés au travail.

Une cellule d'écoute psychologique externalisée est proposée 7 jours sur 7, 24h/24h, par des professionnel.les qualifié.es, pour tout agent.e qui en ressent le besoin, en lien avec des problématiques professionnelles comme personnelles.

Une cellule de signalement permet par ailleurs aux agent.es d'alerter sur leur situation professionnelle (santé mentale, problématiques au sein des services, violences sexuelles et sexistes, harcèlement…).

Les actions à poursuivre ou à développer

À poursuivre :

- Consolider et promouvoir les actions de prévention et de promotion de la santé à destination agent.es de la Région

À développer :

- Développer un réseau d'acteur.rices de proximité en matière de sécurité et santé au travail des agent.es de la Région
- Réaliser le baromètre social sur les conditions de travail des agent.es

Temporalité	2025 - 2029
Partenariat	**Indicateurs**
La Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines de la Région	Ressenti des agent.es sur les actions de santé au travail développées au sein de la Région Evolution de la part des agent.es ayant sollicité la médecine préventive Nombre d'agent.es ayant participé aux actions de prévention Réalisation du baromètre social

ORIENTATION 3 - LA REGION AGIT POUR LE BIEN-ETRE ET LE VIVRE ENSEMBLE

La santé ne se limite pas aux soins ou à l'absence de maladie. Elle englobe le bien-être physique, psychique et social, condition d'un véritable vivre ensemble. Or la Bretagne est confrontée à des défis majeurs : taux de suicide parmi les plus élevés de France, progression des troubles psychiques, addictions, comportements à risque, sédentarité croissante. Ces réalités fragilisent notre cohésion sociale et pèsent d'abord sur les plus vulnérables.

Consciente de ces enjeux, la Région Bretagne s'engage depuis plus de 20 ans dans la prévention et la promotion de la santé, en particulier auprès des jeunes. Elle souhaite aujourd'hui renforcer son engagement en intervenant sur la santé mentale, les comportements individuels et l'activité physique.

La santé mentale, enjeu majeur en Bretagne en particulier chez les jeunes.

En Bretagne, les problématiques de santé mentale se sont accentuées depuis la crise sanitaire : angoisse, stress, isolement, dépression.

Les bretons et les bretonnes sont plus fréquemment sous traitements psychotropes qu'à l'échelle de la métropole : 13 % des bretons suivent un traitement régulier. Les femmes sont surreprésentées parmi les patient.es bénéficiant de traitements anxiolytiques et antidépresseurs.

Chez les jeunes de 13 à 29 ans, particulièrement touchés par les enjeux de santé mentale, il est possible d'observer une hausse de la dépression et de l'anxiété ressenties au fil de l'avancée en âge, en particulier chez les filles.

Le suicide, priorité de santé en Bretagne

La Bretagne affiche le taux de mortalité par suicide le plus élevé de France hexagonale. On distingue une surmortalité de **+49%** chez les hommes et **+47%** chez les femmes par rapport à la France métropolitaine. La mortalité par suicide tend néanmoins à diminuer plus vite en Bretagne qu'en France. Entre 2020 et 2022, environ **700** bretonnes et bretons se sont suicidés chaque année, soit 2 suicides par jour. Le suicide touche plus d'hommes que de femmes. En effet, avec **529** décès en moyenne annuelle chez les hommes et **172** chez les femmes, le suicide est responsable du décès de trois fois plus d'hommes que de femmes. La prédominance masculine se retrouve à tous les âges. De plus, le suicide est la première cause de décès chez les jeunes breton.nes de 15 à 29 ans en représentant **55** décès en moyenne par an.

Des comportements à risque très marqués en Bretagne

La consommation d'alcool et de tabac en Bretagne est responsable d'une part importante de décès, notamment chez les hommes, et ce de façon plus importante qu'en France métropolitaine. La région se classe également deuxième en métropole pour la consommation de cannabis en 2022. Les jeunes bretonnes et bretons de 17 ans consomment globalement plus de produits à risques que ceux de France métropolitaine, ce qui accroît les risques de dépendance. La consommation de produits psychoactifs débute généralement à partir de 15 ans.

Parallèlement, chez les 13-29 ans, l'usage des écrans occupe une place centrale dans la vie quotidienne, avec une prédominance chez les garçons par rapport aux filles.

Réseaux sociaux et jeunes : un enjeu de santé publique en Bretagne

La commission d'enquête parlementaire sur les effets psychologiques de TikTok chez les mineurs

a mis en lumière une réalité préoccupante : l'exposition massive et précoce des jeunes aux réseaux sociaux agit comme un facteur aggravant de leur santé mentale.

Les adolescent.es sont particulièrement vulnérables aux algorithmes qui favorisent la répétition de contenus anxiogènes. Des vidéos sur l'automutilation, les troubles alimentaires, la dépression ou le suicide circulent massivement, entraînant un effet d'entraînement délétère.
La logique addictive des plateformes conduit à une hyper-connexion : notifications incessantes, temps d'écran accru, perte de sommeil réparateur. Or, le manque de sommeil est déjà identifié comme l'un des premiers déterminants de la fatigue, du décrochage scolaire et de l'anxiété.

L'étude menée dans le cadre de la commission a recueilli plus de 30 000 témoignages, dont une majorité d'adolescent.es. Beaucoup décrivent un sentiment de dépendance, de comparaison permanente et d'isolement malgré l'apparente connexion sociale.

Les jeunes breton.nes ne sont pas en marge de cette tendance. Les retours des professionnel.les de santé et de l'éducation de notre territoire convergent : hausse des consultations pour anxiété, difficultés de concentration, comportements alimentaires perturbés.

Dans une région marquée par un maillage territorial inégal des ressources de santé mentale, cette nouvelle pression numérique renforce les fractures sociales et sanitaires.

Les familles, souvent démunies face à la puissance des plateformes, appellent à plus de régulation mais aussi à des outils éducatifs clairs.

Certaines propositions parlementaires rejoignent nos préoccupations régionales : mise en place d'un couvre-feu numérique entre 22h et 8h pour limiter les impacts sur le sommeil ; généralisation du dispositif « portable en pause » dans les collèges et lycées, jusqu'à l'interdiction complète dans certains établissements ; développement d'une éducation au numérique dès l'école primaire, intégrée aux enseignements, afin de donner aux enfants des clés critiques face aux contenus et sensibilisation accrue des parents, avec un suivi dans le carnet de santé.

Santé sexuelle, un défaut de dépistage en Bretagne

Les pathologies relatives à la sexualité constituent un enjeu majeur de santé publique. Infections sexuellement transmissibles (IST) et inégalités d'accès à la prévention et aux dépistages sont autant de problématiques qui nécessitent une attention renforcée dans un contexte de baisse de l'usage du préservatif lors du premier rapport.

En 2022, la Bretagne se situe au 1er rang des régions les moins touchées par le VIH avec 145 nouveaux cas sur un an. Elle reste relativement épargnée, comparée aux autres régions hexagonales. Elle se classe également au 1er rang des régions qui se dépistent le moins avec un taux de 81 pour 1 000 dépistages (vs 85 pour 1000 au niveau national). Ce faible recours au dépistage contribue à une augmentation préoccupante des diagnostics tardifs.

Par ailleurs, la Bretagne se situe au 7ème rang des régions qui se dépistent le moins pour les IST bactériennes.

Les pratiques liées à la contraception sont contrastées selon les profils de jeunes. Les lycéen.nes sont globalement bien informé.es sur les moyens de prévention des infections sexuellement transmissibles (IST), avec 94% qui connaissent le préservatif masculin et 91% la pilule contraceptive.

Chez les lycéen.nes, le préservatif masculin est le moyen de contraception privilégié même si plus d'un tiers des filles déclare avoir déjà eu recours à la pilule du lendemain.

En parallèle, les jeunes accompagné.es par les missions locales sont moins nombreux à utiliser un préservatif lors de rapports avec un nouveau partenaire.

Focus sur la vaccination HPV

La vaccination contre le papillomavirus (HPV) constitue une mesure de prévention essentielle. En Bretagne, au 30 juin 2024, **81%** des filles nées en 2011 ans ont reçu une première dose de vaccin, et **52%** en ont reçu deux. Ces taux, supérieurs à la moyenne nationale, restent toutefois variables selon les départements avec une meilleure représentation de l'Ille et Vilaine et du Finistère. Chez les garçons nés en 2011, **67%** ont reçu une dose et **46%** en ont reçu deux, des chiffres encore insuffisants au regard de l'objectif fixé par la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030, qui vise **80%** de couverture vaccinale.

La Bretagne affiche donc une couverture vaccinale encourageante contre le HPV, mais doit encore progresser pour atteindre les recommandations de santé publique.

Une bonne adhésion aux campagnes de dépistage et de vaccination

Les recours aux dépistages organisés des cancers du sein et colorectaux à l'échelle de la Bretagne sont dans la moyenne française.

En parallèle, les taux régionaux de vaccination contre la grippe saisonnière, la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) et le méningocoque C sont supérieurs aux taux nationaux.

Toutefois, de fortes inégalités territoriales subsistent dans l'accès au dépistage et à la vaccination, et des efforts restent indispensables pour atteindre les objectifs de santé publique.

L'activité physique, véritable levier pour protéger sa santé

L'activité physique est un levier majeur pour la santé et la qualité de vie : elle prévient notamment les maladies chroniques, ralentit leur évolution, limite les complications et aide à préserver l'autonomie en avançant en âge.

En France, en 2021, 73% des hommes et 59% des femmes atteignaient les recommandations en matière d'activité physique. Concernant la sédentarité, plus d'un adulte sur cinq déclarait passer plus de sept heures par jour en position assise et la prévalence d'un temps écran de loisirs supérieur à trois heures quotidiennes atteignait 39%.

L'atteinte des recommandations d'activité physique est fortement liée au sexe, à l'âge, au niveau de diplôme et des équipements disponibles à proximité. Les hommes et les personnes avec un haut niveau de diplôme sont en effet plus susceptibles de pratiquer une activité physique que les autres publics.

Une étude menée par l'Institut des sciences cardiovasculaires et médicales de Glasgow a mis en lumière le rôle du mode de transport pour se rendre au travail sur la santé.

Utiliser le vélo réduirait de 45% les risques de cancer et de 46% les troubles cardiovasculaires. Les utilisateurs de vélo, diminueraient au total de 41% leur risque de mortalité.

Marcher aide également à réduire les risques pour la santé mais de façon plus faible en diminuant de **27%** les troubles cardiovasculaires et de **36%** les risques de décès liés à ces troubles (infarctus, AVC). L'impact de la marche reste plus limité que celui du vélo sur la prévention des cancers et des décès prématurés toutes causes confondues.

Face à ces enjeux, la Région affirme une ambition : faire du bien-être un droit pour toutes et tous, et pas un privilège. Protéger la santé des jeunes générations, prévenir les inégalités, promouvoir une société plus active, plus solidaire et plus attentive à la dignité de chacun. En agissant sur la santé mentale, la santé sexuelle, la prévention des addictions et la promotion de l'activité physique, la Région veut construire un cadre de vie qui protège, émancipe et renforce le lien social. Cette orientation traduit un choix politique clair : investir dans la prévention et le bien-être pour une meilleure qualité de vie.

Levier A : Préserver la santé mentale et le bien-être des Bretonnes et des Bretons

Levier B : Promouvoir les comportements individuels favorable à la santé

Levier C : Renforcer l'activité physique comme levier de santé publique

Levier A – Préserver la santé mentale et le bien-être des bretonnes et des bretons

Enjeux :

La santé mentale est une problématique prioritaire de santé publique en Bretagne, il est donc urgent d'agir pour :

- *Améliorer les informations et déstigmatiser la santé mentale afin d'éviter les situations de non-recours et d'isolement ;*
- *Eviter la chronicisation de troubles non pris en charge pouvant impacter durablement les parcours de vie ;*
- *Limiter la surconsommation de psychotropes et des hospitalisations en hausse ;*
- *Diminuer le taux de mortalité par suicide ;*
- *Limiter les situations d'anxiété et de dépression chez les jeunes ;*
- *Agir sur les inégalités territoriales de santé.*

L'action régionale vise à renforcer la santé mentale en Bretagne en transformant les représentations sociales et en promouvant une approche positive et préventive. Elle permet également d'agir de façon anticipée auprès des jeunes, afin de réduire les risques de rupture scolaire, sociale et psychique, tout en accompagnant les situations de fragilité.

Objectifs opérationnels :

1/ Sensibiliser et déstigmatiser la santé mentale et prévenir les situations de suicide

2/ Favoriser l'accueil et l'écoute des jeunes en situation de mal-être

3/ Agir sur la santé mentale des jeunes en encourageant le pouvoir d'agir

Objectif opérationnel 1 : Sensibiliser et déstigmatiser la santé mentale et prévenir les situations de suicide

Que fait la Région ?

En réponse aux problématiques de santé mentale exacerbées par la crise sanitaire, la Région a engagé en 2021 plusieurs mesures d'urgence :

- Financement de plusieurs sessions de formation de premiers secours en santé mentale à destination des professionnel.les et bénévoles breton.nes intervenant auprès des jeunes
- Renforcement des services de santé des établissements d'enseignement supérieur par l'embauche de psychologue et d'infirmier.e en psychiatrie
- Soutien au développement d'ambassadeurs et ambassadrices en santé dans les campus universitaires afin d'informer et d'orienter les étudiant.es vers les services compétents.

Elle a également soutenu plusieurs initiatives expérimentales développées par des tiers-lieux comme en 2023 avec l'action « le souci de soi » du Parallèle à Redon qui a permis de recruter une psychologue et d'accompagner les personnes accueillies dans leur parcours de vie : estime de soi, insertion sociale et professionnelle.

A ce jour, des formations de premier secours en santé mentale ont été financées via les conventionnements avec les instituts de formation. Un groupe de travail réunissant des référents par institut est prévu d'être mis en place afin de construire une stratégie d'accompagnement commune.

En 2025, la Région a soutenu le développement d'une formation en santé mentale à destination des professionnel.les et acteur.ices locaux dans le cadre du CLS du pays de Brest. Elle a également réalisé et diffusé, avec l'aide de l'ORS Bretagne, une plaquette sur le phénomène suicidaire en Bretagne.

La Région participe aux différentes instances régionales sur la thématique de la santé mentale, CRSA, ARS, dans l'objectif de promouvoir l'approche globale de la santé mentale (exemple : organisation d'une table ronde sur la santé mentale des jeunes lors de la journée sur la santé mentale organisée par la CRSA et l'ADESM le 30 juin 2025 à Vannes).

Les actions à poursuivre ou à développer

À poursuivre :

- Créer un réseau régional dédié au sujet de la santé mental pour les apprenant.es comme indiqué dans les orientations stratégiques des formations sanitaires et sociales
- Participer aux instances politiques régionales et événements de mise en lumière et déstigmatisation de la santé mentale
- Poursuivre la réalisation et la diffusion de plaquettes suicides en collaboration avec l'ORS Bretagne

À développer :

- Accompagner les organismes et instituts de formation à intégrer la santé mentale et le bien-être dans l'accompagnement des aprenant.es de tout âge
- Intégrer des actions de prévention sur la santé mentale dans les outils de formation et d'orientation de la Région
- Soutenir les actions territoriales favorisant la santé mentale en lien avec les collectivités locales et les CLS
- Créer et diffuser une campagne de prévention sur la santé mentale via les canaux de communication de la Région (lycées, transports, organismes de prévention, réseaux sociaux)
- Dans le cadre de l'instruction nationale relative à la contagion suicidaire (2025-2030), travailler avec l'ARS sur le recensement des lieux à risques suicidaires et l'élaboration d'actions régionales

Temporalité	2025 - 2029
Partenariat	**Indicateurs**
Instituts de formation, organismes de formation, collectivités locales, associations, ARS Bretagne, CRSA, Assurance Maladie, Mutualité Française Bretagne	Nombre et typologie d'actions favorisant la santé mentale développées par les organismes et instituts de formation et par les CLS Nombre d'initiatives/actions en santé mentale consécutives aux événements régionaux

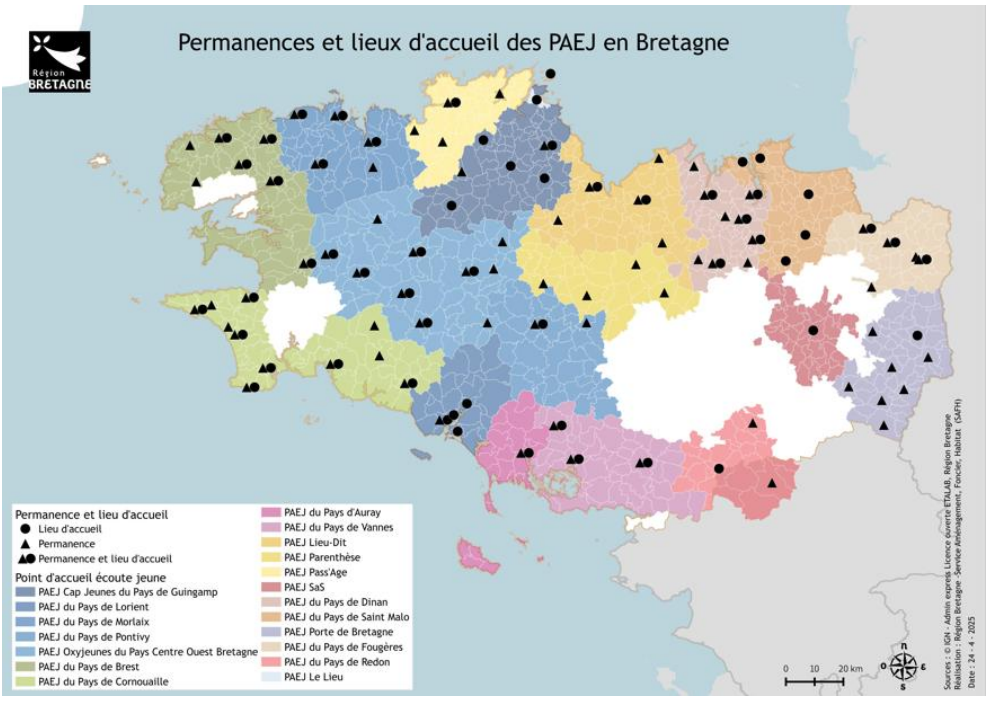
	Création et diffusion de la campagne de prévention en santé mentale et des plaquettes suicide

Objectif opérationnel 2 : Favoriser l'accueil et l'écoute des jeunes en situation de mal-être

Que fait la Région ?

Les Points Accueil Ecoute Jeunes sont des lieux de première écoute anonymes, gratuits et accessibles sans conditions, qui existent depuis 2002 et sont soutenus par la Région Bretagne depuis 2005. Ils apportent un premier niveau de réponse aux jeunes âgés de 12 à 25 ans qui rencontrent difficultés spécifiques, un état de mal-être, des questionnements ou qui présentent des conduites à risque. Les entretiens sont très souvent motivés par des situations liées à la santé mentale, à un état d'angoisse ou d'anxiété, à la vie sociale, familiale et relationnelle, à la scolarité ou l'insertion professionnelle, à la consommation et aux addictions…

Les PAEJ proposent un nombre limité d'entretiens, et peuvent orienter celles et ceux qui présentent des difficultés plus importantes vers des acteurs et dispositifs appropriés (Maison des Adolescents, CMPP, CMPEA…). L'accueil des parents est également possible. Les PAEJ se distinguent par une réponse singulière, en réponse à une jeunesse plurielle : ils proposent une approche pluri-disciplinaire et mobilisent de multiples modalités d'intervention (écoute individuelle, action collective, entretien en plein air…). Par un vaste maillage de permanences et de lieux d'accueil, ils proposent des réponses en proximité, au plus près des lieux de vie des jeunes.



Dans la poursuite des mesures d'urgence jeunesses votées en 2021, la Région soutient financièrement les Points Accueil Ecoute Jeunes et leur déploiement sur toute la Bretagne, afin que chaque jeune bretonne ou breton, quel que soit son âge, son statut, son territoire, puisse accéder facilement à un service d'accueil et d'écoute de proximité. Ce soutien et cette volonté de déploiement s'inscrit dans un cadre partenarial

fort avec les autres financeurs principaux, la CAF et l'ARS Bretagne. Ainsi, de 13 PAEJ en 2021, la Bretagne en compte à présent 19, qui ont accueilli plus de 6 000 situations en 2024.

Un nouveau service, sur les territoires des Pays de Vallons de Vilaine, de Brocéliande et de Rennes a par ailleurs ouvert ses portes en 2025. Il devrait bénéficier de l'agrément PAEJ dès 2026. Des échanges sont également en cours avec les différents partenaires sur le territoire du Pays de Ploërmel.

Les actions à poursuivre ou à développer

À poursuivre :

- Soutenir les Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)
- Déployer de nouveaux services sur les territoires encore non pourvus

À développer :

- Contribuer à renforcer les modalités de coopération en PAEJ et MDA
- Renouveler la convention de partenariat avec l'ARS et la CAF lorsqu'elle arrivera à échéance

Temporalité	2025 - 2029
Partenariat	**Indicateurs**
Les PAEJ et leur réseau, ARS Bretagne, CAF, MDA, collectivités, MSA	File active des PAEJ Nombre de PAEJ, de permanences et de lieux d'écoute Nombre de conventions de partenariats signées entre PAEJ et MDA

Objectif opérationnel 3 : Agir sur la santé mentale des jeunes en encourageant le pouvoir d'agir

Que fait la Région ?

Depuis plus de 20 ans, la Région fait de la prévention et de l'éducation en santé auprès des jeunes une priorité.

En 2018, l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Corres'Santé est lancé pour la première fois pour une durée de 3 ans. Son objectif est de promouvoir la prévention par les pairs auprès des jeunes, en identifiant des acteur·ices bretons de prévention et de promotion de la santé qui accompagneront les lycées et les structures d'insertion dans la mise en œuvre d'actions. Le dispositif Corres'Santé aide les jeunes volontaires à renforcer leurs compétences psychosociales (confiance, estime de soi, capacités relationnelles et d'écoute), mais aussi leurs compétences en animation, médiation et conduite de projets en santé. En complément, une aide à l'accueil de jeunes services civiques est proposée aux structures d'insertion souhaitant développer des actions d'éducation par les pairs. L'AMI Corres'Santé a été renouvelé en 2024 pour poursuivre les dynamiques engagées dans les territoires.

La Région, cheffe de file sur les questions de jeunesse, pilote depuis 2020 en partenariat avec la DRAJES, une dynamique partenariale en faveur des jeunes : le Plan Breton de Mobilisation pour les Jeunesses bretonnes. Ce plan s'articule autour de 12 grands chantiers prioritaires permettant d'agir sur la qualité de vie des jeunes. Parmi eux, le chantier n°4 intitulé *« Permettre à tou·te·s les jeunes d'être en bonne santé »*, vise à améliorer l'accessibilité des jeunes aux structures et ressources en santé, à renforcer les actions de prévention santé mais aussi à valoriser les compétences non reconnues par un diplôme. Il a également pour objectif de favoriser les comportements favorables à la santé et d'encourager les démarches volontaristes en matière de santé-environnement, ainsi que la pratique sportive et une alimentation saine. Dans ce cadre, le plan breton permet de coordonner et déployer la dynamique de prévention par les pairs en Bretagne. Il s'appuie pour cela sur l'animation d'un collectif d'acteurs.ices de la jeunesse et de la santé en Bretagne. Le Plan Breton a notamment permis la réalisation d'un tableau de bord santé des jeunes, publié en octobre 2024 et prévoit prochainement la publication d'un guide ressource consacré à la prévention et la promotion de la santé par les pairs.

Le Conseil Régional des Jeunes 2025-2026 s'est saisi de la thématique de la santé mentale avec l'animation d'une commission dédiée. Les jeunes élu.es lycéen.nes, particulièrement sensibles à ces enjeux, travaillent collectivement pour imaginer et mettre en place des actions visant à renforcer le bien-être mental et à faciliter l'accès des autres jeunes aux ressources disponibles. Cette dynamique contribue à renforcer le pouvoir d'agir des jeunes et à faire émerger des initiatives en phase avec leurs besoins.

Des actions de prévention et de promotion de la santé sont déployées dans les lycées grâce au dispositif régional Karta via ses axes « Santé et qualité de vie » et « Egalité fille-garçon et lutte contre toutes les discriminations ». En 2023-2024, 284 projets ont été accompagnés par la Région ce qui représente 15% de l'ensemble des projets soutenus au titre de Karta.

Les actions à poursuivre ou à développer

À poursuivre :

- Encourager la prévention par les pairs et à développer des projets sur la thématique santé dans les lycées
- Valoriser l'engagement des jeunes dans la vie associative
- Accompagner les jeunes du CRJ dans le développement d'actions de prévention en santé mentale

À développer :

- Créer et diffuser une campagne de prévention sur la santé mentale dans les lycées
- Réaliser une étude sur la perception parles jeunes de leur santé mentale
- Communiquer sur les dispositifs Assurance Maladie auprès des réseaux jeunesse de la Région : Mon soutien psy et Mes tips santé

Temporalité	2025 - 2029

Partenariat	Indicateurs
ARS Bretagne, DRAJES, Assurance Maladie, acteur.ices de la jeunesse, acteur.ices de la santé, structures d'insertion, associations, PAEJ, MDA, tiers-lieux, Mutualité Française Bretagne	Nombre de jeunes accompagné.es dans le cadre de la prévention par les pairs Nombre et typologie d'actions menées dans le cadre de la prévention par les pairs Nombre et typologies de projets santé soutenus dans les structures d'insertion et les lycées Répartition géographique des structures d'insertion et lycées qui développent des projets sur la thématique santé Création et diffusion de la campagne de prévention sur la santé mentale Réalisation de l'étude sur la santé mentale des jeunes perçue

Levier B – Promouvoir les comportements individuels favorable à la santé

Enjeux :

Les Bretonnes et les Bretons restent fortement exposé.es à des comportements à risque, dont les conséquences peuvent être graves pour leur santé :

- *Maintien d'un niveau élevé de mortalité prématurée (avant 65 ans), évitable grâce à la prévention primaire et secondaire*
- *Poursuite de l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques et cancers*
- *Ancrage précoce de comportements à risque et addictifs souvent transmis d'une génération à l'autre*
- *Hausse des violences sexuelles et sexistes*
- *Isolement social*
- *Détérioration durable de l'État de santé des habitant.es*
- *Hausse des inégalités sociales de santé*

L'engagement associatif et l'accès à la culture sont de véritables leviers pour le bien-être social et la santé : ils rompent l'isolement, renforcent l'estime de soi, réduisent le stress et limitent les risques de dépression. Le bénévolat est associé à une meilleure santé perçue, et l'OMS a reconnu en 2019 que l'accès à la culture exerce des effets mesurables sur la santé tout au long de la vie.

Les enjeux identifiés en Bretagne soulignent l'urgence d'agir pour protéger la santé des habitant.es. Forte de nombreuses dynamiques de prévention et de promotion de la santé, tant au niveau local que régional, la Bretagne a un rôle clé à jouer pour prévenir les conséquences à long terme.

Objectifs opérationnels :

1/ Prévenir les addictions et les comportements à risques

2/ Promouvoir les campagnes de dépistage et de vaccination

3/ Favoriser le lien social via la culture et la vie associative

Objectif opérationnel 1 : Prévenir les addictions et les comportements à risques

Que fait la Région ?

La Bretagne accueille tout au long de l'année de nombreuses manifestations festives qui témoignent de son dynamisme culturel mais constituent également un contexte propice aux conduites à risques. Face à ce constat, la Région s'est engagée de longue date, aux côtés de l'Etat et de l'ARS, à développer la prévention en milieu festif. La prévention des conduites à risques en milieu festif constitue un des objectifs de la politique de la Région visant à permettre aux jeunes d'être acteurs et actrices de leur santé. A ce titre, elle soutient chaque année à hauteur de 15 000 € le Collectif Orange Bleue, porté par Addiction France, pour former les organisateurs de manifestations et mettre à disposition une mallette regroupant les outils de prévention utilisés lors des événements.

Par ailleurs, le dispositif Corres'Santé de prévention par les pairs, présenté précédemment, intègre la thématique des comportements à risques afin de d'anticiper et de limiter l'émergence de conduites addictives chez les jeunes.

En 2024, la Région a augmenté son soutien au bénéfice d'actions de prévention des violences sexuelles et sexistes, croisant des thématiques diverses :

- Prise en charge des femmes victimes de violences en milieu rural, avec un accompagnement allant du premier accueil à la mise à l'abri, jusqu'au suivi psychologique des enfants et à la réinsertion professionnelle (*Corps et âmes, Le savoir - c'est le pouvoir, Centre d'information pour les familles étrangères…*) ;
- Sensibilisation des plus jeunes au consentement et formation des professionnel·les de la jeunesse et des structures de l'économie sociale (*Planning familial, Chambre régionale de l'ESS)*,
- Sortie de parcours de la prostitution.

En 2024, plus de 30 000 Violentomètres ont encore été diffusés auprès de près de 140 structures, illustrant un panorama riche et diversifié.

Les actions à poursuivre ou à développer

À poursuivre :

- Diffuser des violentomètres aux Contrats locaux de santé, professionnel.les de santé et à tous les partenaires de la santé de la Région
- Soutenir le développement d'actions de prévention des risques en milieu festif

À développer :

- Réaliser un benchmark des actions de prévention des addictions et des comportements à risques développées en Bretagne
- Soutenir les actions des CLS de prévention des addictions et des comportements à risques auprès des jeunes
- Diffuser la boite à outils égalité femme-homme réalisée par la Région Bretagne aux Contrats Locaux de Santé
- Faciliter la coordination des acteurs agissant sur ces thématiques
- Relayer les campagnes de prévention existantes (Assurance maladie, ARS, ministères)
- Soutenir le développement d'actions de prévention des addictions et des écrans
- Promouvoir les actions de dénormalisation du tabac dans l'espace public
- Travailler avec l'ARS, les collectivités locales et l'Éducation nationale sur le développement d'un programme régional d'éducation numérique auprès des jeunes

Temporalité	2025 - 2029
Partenariat	**Indicateurs**
ARS Bretagne, Assurance Maladie, éducation nationale, collectivités locales, associations, CPTS, PAEJ, MDA, tiers-lieux, professionnel.les de la prévention, Mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, structures d'insertion,	Nombre et répartition géographique des actions de prévention soutenues dans le cadre de CLS Diffusion des campagnes de prévention existantes via les relais de communication de la Région

acteur.ices de la formation, mutuelles, Mutualité Française Bretagne	Nombre d'actions de prévention des addictions et des écrans soutenues

Objectif opérationnel 2 : Promouvoir les campagnes de dépistage et de vaccination

Que fait la Région ?

En mai 2025, plusieurs cas d'infestions invasives à méningocoques ont été signalés, entrainant l'hospitalisation de plusieurs personnes dont deux jeunes de 16 et 19 ans. En réponse, la Région a travaillé avec l'ARS Bretagne à la diffusion d'outils de communication sur la vaccination et les lieux où se faire vacciner. Des supports variés (affiches, flyers, contenus pour les réseaux sociaux) ont ainsi été diffusés dans les lycées et les instituts de formation sanitaires et sociales.

En 2025, la Région Bretagne et l'Observatoire Régional de la Santé Bretagne prévoient de réaliser une étude sur les cancers pédiatriques et adultes dans la région, intégrant des données à l'échelle des EPCI quand cela est possible. Cette étude pourra s'appuyer sur la nouvelle loi du 30 juin 2025 prévoyant la mise en place d'un registre national des cancers par l'institut national du cancer, dont l'objectif est d'améliorer la prévention, le dépistage, le diagnostic des cancers ainsi que la prise en charge des patient.es.

Les actions à poursuivre ou à développer

À développer :

- Mener une réflexion sur la faisabilité de mettre en place des actions de vaccination HPV dans les lycées en partenariat avec l'ARS et la CPAM pour le modèle économique
- Promouvoir les campagnes de prévention de l'Assurance Maladie via les canaux de communication régionaux (réseaux sociaux, magasine B, transports, lycées…) en travaillant sur un calendrier éditorial commun :
 - Vaccination
 - Dépistage des cancers (col de l'utérus, sein, colorectal,)
 - Prévention aux expositions aux UV et bucco dentaires de l'assurance maladie
 - Mon bilan Prévention
 - Mon soutien psy

Temporalité	2025 - 2029
Partenariat	**Indicateurs**
Assurance Maladie, ARS Bretagne, instituts et organismes de formation, Conseil Régional des Jeunes, éducation nationale, collectivités locales, associations, Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, Points accueil écoute jeune, Maison des adolescents, Mutualité Française Bretagne	Nombre de campagnes relayées par la Région (par thématique : vaccination, dépistage, UV, santé bucco-dentaire, Mon Bilan Prévention, Mon soutien psy)

Objectif opérationnel 3 : Favoriser le lien social via la culture et la vie associative

Que fait la Région ?

La Région est un territoire avec une forte culture associative, en particulier dans les domaines du sport, de la culture et de la solidarité. Le nombre d'associations a notamment progressé deux fois plus vite qu'au niveau national :

- 79 000 associations
- 700 000 bénévoles
- 25 % des bretons sont bénévoles, soit 1 breton sur 4
- 90% des associations bretonnes fonctionnent uniquement grâce aux bénévoles

Entre 2023 et 2024, la région a enregistré une augmentation du nombre d'associations deux fois plus élevé que la moyenne nationale. C'est particulièrement vrai dans les secteurs de la culture, du sport, de l'économie et de l'environnement.

Chaque année, la Région aide les associations à former 10 000 bénévoles avec le dispositif IMPLIK Bénévolat. Pour valoriser l'engagement associatif, la Région organise chaque année un concours photo, avec une remise de prix, qui se tient lors de la journée internationale du bénévolat. Elle a également créé une estampille « bénévoles BZH », disponible en français, breton et gallo et mise à disposition librement des associations afin de valoriser et fédérer les bénévoles engagés.

En matière de culture, la Bretagne se distingue par son important vivier artistique et culturel et la pluralité d'événements qu'elle accueille : 380 festivals et 156 salles de spectacle en Bretagne, 123 cinémas indépendants et 146 librairies indépendantes. La Région réaffirme chaque année son fort soutien aux initiatives permettant aux habitant.es d'accéder à la vie culturelle. En 2023, elle a accompagné 104 équipes artistiques, 108 manifestations ainsi que 133 cafés cultures dans 85 communes. Afin de favoriser la rencontre entre des projets artistiques de qualité et des publics variés, y compris ceux éloignés des lieux traditionnels de diffusion, elle soutient les équipes artistiques professionnelles ancrées localement et encourage des démarches innovantes : résidences d'artistes, projets participatifs, expérimentations. La Région contribue aussi à structurer le secteur du spectacle vivant et des arts plastiques, en partenariat avec l'État, les collectivités, le Spectacle vivant en Bretagne ou encore le Centre national de la musique pour les musiques actuelles.

Les actions à poursuivre ou à développer

À poursuivre :

- Soutenir la vie associative et le bénévolat en Bretagne
- Valoriser l'engagement associatif en Bretagne
- Soutenir les manifestations culturelles et leur accessibilité aux habitant.es

À développer :

- Développer l'accès au badge numérique (validation de compétences) pour l'engagement associatif

Temporalité	2025-2029
Partenariat	**Indicateurs**
Etat, collectivités locales, associations, artistes, citoyen.nes	Nombre et répartition des associations et manifestations culturelles soutenues Nombre de badge numérique mis en place

Levier C – Renforcer l'activité physique comme levier de santé publique

Enjeux :

L'activité physique et sportive est un facteur déterminant de la santé. Elle ne se limite pas à la pratique sportive, elle s'ancre dans les déplacements du quotidien, le milieu scolaire, les loisirs et les espaces publics. Promouvoir l'activité physique, c'est à la fois agir pour la santé des habitant.es, mais aussi le lien social et la réduction des inégalités sociales de santé.

La Bretagne est la première région de France hexagonale pour la pratique d'activité physique. Pourtant, 20 % des adultes restent sédentaires (plus de 7h par jour), ce qui les expose à des risques importants pour la santé :

- *Hausse des maladies chroniques*
- *Augmentation du surpoids*
- *Faiblesse musculaire et douleurs chroniques*
- *Isolement social*
- *Accroissement des inégalités sociales de santé*

La Région, via l'exercice de la compétence sport et son engagement dans le Plan régional sport santé bien-être piloté par l'ARS, dispose de leviers permettant de favoriser l'accès à l'activité physique et sportive et ainsi protéger la santé des Bretonnes et des Bretons.

Objectifs opérationnels :

1/ Prévenir et réduire la sédentarité

2/ Soutenir la pratique sportive en Bretagne pour toutes et tous

Objectif opérationnel 1 : Prévenir et réduire la sédentarité

Que fait la Région ?

En 2024, la Région a signé le troisième Plan régional sport santé bien-être, aux côtés de l'ARS Bretagne et de la DRAJES. Son objectif : faire des activités physiques et sportives un outil de santé et de lutte contre la sédentarité, accessible à toutes et tous.

En 2025, la Région a poursuivi son engagement en faveur de la pratique de vélo en mettant en œuvre l'étape 2 du plan vélo régional articulé autour de trois priorités :

- Renforcer l'action de la Région sur le sujet vélo dans le cadre de ses propres compétences (mobilité, lycées, canaux, etc.) ;
- Poursuivre l'accompagnement des politiques cyclables portées par les partenaires (Départements, EPCI, Communes) tout en veillant à renforcer l'adéquation des soutiens apportés avec les priorités fixées au niveau régional ;
- Assurer un rôle de coordination du sujet vélo en Bretagne, en lien avec son rôle de cheffe de file de la mobilité (Loi d'Orientation des Mobilités).

Un axe fort de cette étape 2 porte sur le développement de l'intermodalité vélo + transports en commun :

- Aménagements cyclables sécurisés vers les gares et points d'arrêt.
- Solutions de stationnement suffisantes et adaptées.
- Adaptation des matériels roulants pour l'emport des vélos.

D'une durée de 3 ans (2023-2027), l'étape 2 du plan vélo régional est pensé comme une stratégie de long terme à l'image de la stratégie portée sur le ferroviaire.

De plus, la Région, en tant que propriétaire et gestionnaire des Canaux de Bretagne, assure l'entretien de près de 500 km d'itinéraires propices au développement de la pratique cyclable. En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, elle investit également dans le développement de l'intermodalité vélo + transports collectifs. Enfin, elle accompagne les projets portés par les collectivités et partenaires, en mobilisant ses différentes compétences (territoires, tourisme, économie, mobilité) ainsi que les fonds européens (FEDER) dont elle assure la gestion.

Enfin, à travers sa politique sportive, la Région apporte un soutien financier à 3 centres médico-sportifs situés à Rennes, Lorient et Brest dont l'une des missions principales est d'accompagner les personnes souhaitant reprendre une activité physique dans de bonnes conditions. Ces centres médico-sportifs, grâce à leur matériel biomédical et technique et des équipes médicales pluridisciplinaires, réalisent ainsi des électrocardiogrammes, des tests d'efforts ou encore des bilans de santé qui sécurisent la reprise de l'activité physique.

Les actions à poursuivre ou à développer

À poursuivre :

- Déployer l'étape 2 du plan vélo de la Région
- Développer les actions de loisirs en extérieur

À développer :

- Créer un plan global de communication « La Bretagne en mouvement » sur la prévention par l'activité physique régulière et les risques de la sédentarité sur la santé et le diffuser via les canaux de communication de la Région
- Soutenir les 3 centres médico-sportifs de Rennes, Lorient et Brest

Temporalité	2025 - 2029
Partenariat	**Indicateurs**
ARS Bretagne, DRAJES, Collectivités locales	Evolution du pourcentage de personnes utilisant le vélo quotidiennement Evolution de la fréquentation des canaux de Bretagne Nombre et typologie d'outils de communication diffusés Nombre de consultations annuelles réalisées par les 3 CMS soutenus

Objectif opérationnel 2 : Soutenir la pratique sportive en Bretagne pour toutes et tous, comme outil de santé publique

Que fait la Région ?

La Région Bretagne fait du sport un levier de santé, de lien social et d'attractivité. Elle agit pour garantir l'accès de toutes et tous à la pratique sportive, en soutenant clubs, associations, collectivités et structures. Sa politique s'articule autour de quatre priorités : développement du sport pour toutes et tous, accompagnement du haut niveau, soutien aux équipements et événements d'envergure et maintien de l'excellence bretonne dans la course au large.

Un effort particulier est porté au sport scolaire (USEP, UNSS, UGSEL, sport universitaire) avec des aides aux déplacements et à l'organisation de compétitions. Ainsi, en favorisant la pratique sportive auprès de jeunes bretonnes et bretons, la Région mise sur un effet d'entraînement qui se traduirait par une envie de pratique à l'âge adulte. La Région met également en œuvre un schéma des équipements sportifs pour créer ou rénover des infrastructures.

Enfin, en tant que collectivité fortement impliquée dans la Conférence régionale du sport, elle participe à la coordination de la déclinaison opérationnelle du sportif territorial et de ses trois priorités : Les activités physiques et sportives, un outil de santé publique et d'intégration ; Soutenir l'évolution du modèle sportif ; Le sport comme vecteur d'attractivité et de rayonnement de la Bretagne.

Les actions à poursuivre ou à développer

À poursuivre :

- Soutenir les ligues régionales et clubs sportifs bretons, notamment dans le développement

d'actions favorisant l'accès au sport pour toutes et tous

- Encourager les initiatives favorisant l'égalité des genres dans l'accès à la pratique sportive
- Encourager les initiatives favorisant l'accessibilité au sport des publics en situation de précarité ou éloignés des pratiques
- Soutenir la rénovation et l'extension du parc sportif breton

À développer :

- Sensibiliser au harcèlement et violences sexuelles et sexistes dans la pratique sportive
- Mobiliser les acteurs de la Conférence régionale du sport autour de la mise en œuvre d'actions relevant de la priorité 1 du Projet sportif territorial (« Les activités physiques et sportives, un outil de santé publique et d'intégration »)

Temporalité	2025 - 2029
Partenariat	**Indicateurs**
ARS Bretagne, DRAJES, structures sportives (associations et entreprises privées), ligues régionales sportives, collectivités locales, membres de la Conférence régionale du sport	Nombre de clubs et licenciés par genre des ligues soutenues par la Région Nombre de rénovation/création d'équipements soutenus Nombre de compétitions scolaires organisées en Bretagne Nombre d'actions relevant de la priorité 1 du PST mises en œuvre

ORIENTATION 4 - LA REGION RECHERCHE ET INNOVE EN FAVEUR DE LA SANTE

La recherche et l'innovation en santé sont des leviers stratégiques pour améliorer l'accès aux soins et renforcer l'offre sur l'ensemble du territoire. La structuration d'un écosystème territorial dynamique est essentielle pour favoriser l'émergence de solutions innovantes au bénéfice des patients et des professionnel.les de santé et du médico-social.

L'évolution des besoins de santé, le vieillissement de la population et les risques liés au dérèglement climatique font émerger de nouveaux enjeux qui affectent la qualité de vie des habitant.es et nécessitent des adaptations et des innovations :

- Offre de soins inégalement répartie sur le territoire ;
- Hausse des maladies chroniques (cancers, respiratoires, cardio-vasculaires…) ;
- Nouvelles maladies vectorielles.

Pour y faire face, il est nécessaire de favoriser les expérimentations, d'accompagner toutes les phases de maturité des projets permettant d'agir sur la qualité de vie et le bien-être ; de la recherche académique jusqu'au transfert de technologie et la création de solutions innovantes portées par les entreprises du territoire. La Région porte cette ambition de longue date aux côtés d'un écosystème régional structuré et très investi avec une forte capacité de collaboration entre établissements de santé, laboratoires de recherche académique et entreprises, et qui peut s'appuyer sur le travail partenarial des acteurs publics.

Le progrès de la connaissance scientifique

La défiance croissante de la population française à l'égard de la science est loin d'être une illusion. En confrontant brutalement le grand public à l'étendue des incertitudes des chercheurs et des médecins, la crise liée à la pandémie de Covid-19 a fragilisé la confiance du public à l'égard de la communauté scientifique.

En 2023, la Fondation Reboot et la Fondation Jean-Jaurès ont commandé à l'Ifop une enquête auprès des jeunes visant à mesurer leur porosité aux contre-vérités scientifiques et ceci au regard de leur usage des réseaux sociaux. Entre autres résultats, on peut noter notamment qu'à l'heure où des réseaux sociaux comme TikTok sont accusés de faire la promotion de remèdes à base de plantes (par exemple l'armoise) pour avorter alors même qu'ils n'ont pas été vérifiés, cette enquête mesure pour la première fois l'impact de la désinformation en la matière. Or, il s'avère que l'idée selon laquelle « on peut avorter sans risque avec des produits à base de plantes » est partagée par un quart des jeunes (**25%**) et jusqu'à plus d'un tiers (**36%**) des utilisateurs pluriquotidiens des réseaux sociaux de microblogging (**36%**). Dans le contexte de confusion consécutif à l'actualité américaine sur le sujet, cette mésinformation peut donc entraîner des conséquences gravissimes sur la santé des jeunes filles, notamment les utilisatrices de Telegram, qui y croient à hauteur de **48%**.

La recherche en santé publique est essentielle. Elle permet de :

- Comprendre les facteurs influençant la santé,
- Anticiper les changements sociétaux et trouver des solutions pour répondre aux enjeux de santé publique
- Produire des préconisations.

La diffusion des résultats de la recherche auprès de la population est essentielle pour renforcer leur appropriation et restaurer la confiance dans la science.

En étudiant l'état de santé des populations, la recherche publique en santé contribue à la

prévention des maladies, à l'amélioration de la qualité de vie, au décloisonnement des acteur.ices et oriente les décisions et politiques de santé pour mieux répondre aux besoins.

La recherche publique favorise en outre le développement de nouvelles technologies et outils répondant aux nouveaux défis posés pour améliorer la santé de la population : biotechnologies, dispositifs médicaux, outils de communication, programmes de prévention, santé numérique, etc. En lien avec les acteurs économiques, elle transforme les connaissances scientifiques en outils technologiques opérationnels, à destination des patient.es et professionnel.les de santé.

Une recherche robuste repose sur des chercheurs engagés, soutenus, équipés et intégrés dans des réseaux interdisciplinaires. Le soutien apporté par la Région est un pilier central de cet écosystème. La Région apporte également une attention particulière au rapprochement entre les acteurs académiques, les entreprises et les usagers.

L'ensemble des acteurs souligne l'importance de rompre avec le fonctionnement en silos et de créer les conditions d'un véritable travail en réseau : recherche académique pluridisciplinaire, système économique (structures d'aide à l'innovation, start up, PME, ETI, groupes) et usagers (professionnel.les de santé et patients).

L'approche « Une seule santé » (One Health) constitue à cet égard une réelle opportunité de réflexion et de décloisonnement des filières de la recherche, du développement économique et de la démocratie en santé. La Région souhaite s'appuyer sur ces savoirs pour relever les défis de demain.

La Bretagne un territoire d'innovation

Forte de son écosystème industriel et académique, la Bretagne se positionne comme un territoire d'innovation et d'expérimentation en santé.

La filière santé en Bretagne compte un tissu industriel innovant avec un développement croissant de startups et d'entreprises qui innovent. Elle bénéficie également d'une recherche académique de pointe reconnue à l'international, des établissements de soin dynamiques, véritables lieux d'expérimentation pour les innovations en santé ainsi que d'acteurs de la formation supérieure engagés pour répondre aux enjeux des futurs métiers de la santé.

L'accompagnement des entreprises vers la génération et la fabrication de produits de santé durables et plus respectueux de l'environnement est, à la fois, une nécessité et un vecteur de croissance responsable. Ceci, notamment à travers la fabrication de produits biosourcés (médicaments, dispositifs médicaux, produits cosmétiques), la lutte contre les maladies chroniques et les maladies infectieuses émergentes et en lien avec le développement de l'e-santé.

La Région Bretagne s'engage aussi dans la médecine de demain, fondée sur les "6P" :

- Préventive,
- Prédictive,
- Personnalisée,
- Participative,
- Basée sur les preuves,
- Et orientée parcours.

Cette approche place le patient au centre du système, valorise la prévention et favorise des traitements plus ciblés et efficaces. Le développement de la e-santé et des usages numériques permet de mieux répondre aux besoins des patients, avec des parcours de soins adaptés. La Bretagne se distingue ainsi par la synergie entre ses acteurs de la santé et du numérique.

En 2023, la Bretagne a confirmé sa place de 3e « région Healthtech de France » par l'association nationale France Biotech. Outre l'accompagnement de l'innovation par Biotech Santé Bretagne, qui structure et anime les filières régionales de biotechnologies et de santé, les entreprises et porteurs de projets innovants sont

plus largement accompagnés grâce à un écosystème de l'innovation riche, interdisciplinaire et fortement soutenu par la Région : technopoles, pôles de compétitivité, incubateurs, centres technologiques et réseaux professionnels qui travaillent de manière intégrée et qui s'inscrivent de plus en plus dans la démarche One Health.

La Région pilote la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) 2021-2027 qui comprend un Domaine d'Innovation Stratégique (DIS) ciblé sur l'économie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie. Cette stratégie s'appuie sur l'écosystème industriel et académique breton pour répondre aux nouveaux défis en matière de santé.

Les objectifs stratégiques du Domaine d'Innovation Stratégique (DIS) Santé à horizon 2027 :

- Devenir un leader en technologies pour la santé, incluant les dispositifs médicaux innovants et solutions de e-santé : technologies pour la santé, handicap et bien-vieillir
- Accroître l'innovation dans les (bio)thérapies incluant le développement de nouvelles molécules et biomatériaux, et l'identification de biomarqueurs dans le cadre de la médecine de précision : (bio)Thérapies innovantes et technologies pour la santé (pour le suivi des patients)
- Renforcer l'excellence régionale du « bien-vivre » dans un contexte de transitions globales incluant la prévention (environnement, nutrition, sport, travail, comportement) et la cosmétique : prévention, nutrition environnement, travail, bien-vieillir, handicap et cosmétique.

Enfin, dans une Bretagne vieillissante, l'accompagnement des personnes à domicile est un secteur clé d'innovation technologique, sociale et organisationnelle, qu'il convient de développer et de soutenir. De nombreux projets dans ce domaine relèvent aussi du champ de l'économie sociale et solidaire et la recherche d'un modèle économique pérenne reste un défi pour de nombreuses structures, en particulier dans l'aide à domicile.

Levier A : Agir sur la santé publique grâce à l'observation la recherche et à l'innovation

Levier B : Développer la culture de l'innovation

Levier A – Agir sur la santé publique grâce à la recherche et à l'innovation

Enjeux :

Forte de son engagement de longue date dans l'observation et la recherche en santé publique, la Région joue un rôle de facilitateur dans l'écosystème breton de la santé et impulse des dynamiques favorisant avancées majeures dans le domaine des soins et de la santé globale.

Le progrès des connaissances scientifiques et leur appropriation par le plus grand nombre, que ce soit à travers les observatoires ou les projets de recherche et d'innovation, sont des enjeux majeurs dans la société actuelle, et notamment auprès de la jeunesse qui s'informe majoritairement à travers les réseaux sociaux.

Créer des réseaux de connaissance et décloisonner les travaux scientifiques est indispensable pour mieux articuler les stratégies et proposer des pistes d'actions et des solutions aux défis de demain, tels que le "One Health". C'est une condition pour garantir une santé de qualité, adaptée aux besoins des Bretonnes et des Bretons.

Objectifs opérationnels :

1/ Soutenir les projets de recherche et d'innovation en santé publique

2/ Mettre en lien les différent.es acteur.rices de la recherche et de l'innovation en santé publique

3/ Soutenir l'observation en santé

Objectif opérationnel 1 : Soutenir les projets de recherche et d'innovation en santé publique

Que fait la Région ?

La Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) en Bretagne comprend un Domaine d'Innovation Stratégique (DIS) consacré à l'économie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie. Il s'appuie sur l'écosystème industriel et académique breton pour répondre aux nouveaux défis en matière de santé.

A travers ses dispositifs de recherche, la Région Bretagne soutient une pluralité de projets en santé publique. En 2024, elle a mobilisé plus de 4,4 M€ dans le financement de projets s'inscrivant dans le cadre de l'économie de la santé et du bien-être, avec par exemple :

- 25 projets de thèses et 5 projets de postdoctorats dans le cadre la priorité régionale « One Health »
- 7 opérations dans le cadre interrégional du Cancéropôle Grand Ouest.

En parallèle, dans le cadre du CPER 2021-2027, la Région finance depuis plusieurs années des projets d'équipements scientifiques dans le domaine de l'imagerie en santé, de l'exposome (pour analyser et comprendre la nature des expositions auxquelles les populations humaines et animales sont soumises, ainsi que leurs interactions avec le génome et leurs effets sur la santé) et en faveur de la structuration de plateformes de biologie dans les domaines de la cancérologie, des biothérapies, du métabolisme et de l'auto-immunité, à Brest et Rennes.

La Région accompagne également les initiatives territoriales via son appel à projet « recherche et société » qui vise à soutenir la recherche participative.

Les actions à poursuivre ou à développer

À poursuivre :

- Maintenir les dispositifs d'aide à la recherche dans les domaines de la santé publique, notamment ceux permettant de répondre aux enjeux du « One Health »
- Accroître l'innovation dans les (bio)thérapies incluant le développement de nouvelles molécules et biomatériaux, et l'identification de biomarqueurs dans le cadre de la médecine de précision (actions relatives à l'économie de la santé et du bien-être dans le cadre de la S3), avec notamment :
 - Favoriser le développement de molécules innovantes issues notamment de ressources marines, de la preuve de concept jusqu'à la bio production
 - Soutenir les initiatives visant à développer des modèles cellulaires humains innovants et des organes bioartificiels pour tester l'effet de nouvelles thérapeutiques
 - Dans le cadre du concept « One health », renforcer les travaux sur la transmission des agents infectieux émergents et/ou zoonotiques et structurer l'expertise régionale sur les microbiotes
- Porter les projets de recherche et d'innovation dans le cadre du CPER 2021-2027

À développer :

- Participer à la veille active sur les appels à projets régionaux, nationaux et européens pour informer les entreprises en santé et les laboratoires de recherche
- Valoriser et capitaliser sur les résultats des projets de recherche soutenus en santé publique
- Favoriser le développement de projets de recherche sur les effets des réseaux sociaux sur les jeunes

Temporalité	2025 - 2029
Partenariat	**Indicateurs**
Universités, laboratoire de recherches, ORSB, Etat, associations, collectivités locales, établissements de santé, entreprises en santé, ARS Bretagne	Nombre de projets de recherche en santé publique financés par la Région par an Résultats des projets de recherche soutenus par la Région

Objectif opérationnel 2 : Mettre en lien les différent.es acteur.ices de la recherche et de l'innovation en santé publique

Que fait la Région ?

La Région soutient les dynamiques de réseaux comme Biotech Santé Bretagne, moteur de la mise en réseau d'acteurs qui structure et anime les filières régionales des biotechnologies et de la santé. Biotech Santé Bretagne porte l'antenne bretonne du pôle de compétitivité Atlanpole Biothérapies et se trouve à l'interface entre les acteurs de la recherche, les acteurs du soin et les entreprises innovantes en santé et en cosmétique.

D'autres opérateurs du territoire breton peuvent intervenir de façon croisée avec la thématique santé comme les pôles de compétitivité, les technopoles, le CoWork'HIT, etc. La SATT Ouest Valorisation participe aussi au transfert de technologie du monde académique vers le monde industriel dans le domaine de la santé.

La Région soutient également Biogenouest, un réseau interrégional de plateformes technologiques en sciences du vivant et de l'environnement, couvrant la Bretagne et les Pays de la Loire. Ce réseau fédère des unités de recherche du Grand Ouest et coordonne 38 plateformes accessibles à l'ensemble de la communauté scientifique, publique comme privée. Son objectif est de développer un environnement technologique de haut niveau pour les chercheurs, les industriels et les acteurs de l'innovation. Biogenouest favorise ainsi la mutualisation et la structuration des plateformes de recherche, offrant un accès à des technologies de pointe dans ces domaines.

Les actions à poursuivre ou à développer

À poursuivre :

- Devenir un leader en technologies pour la santé, incluant les dispositifs médicaux innovants et solutions de e-santé (actions relatives à l'économie de la santé et du bien-être dans le cadre de la S3), avec notamment :
 - Poursuivre l'accompagnement des entreprises innovantes en technologies de santé en favorisant le développement/ création de plateformes d'évaluation des dispositifs médicaux et solutions de e-santé et en soutenant les initiatives de co-construction d'innovation avec les usagers
 - Structurer la filière e-santé pour qu'elle soit reconnue à l'échelle nationale et internationale
- Soutenir les dynamiques de réseaux comme Biotech Santé Bretagne et valoriser la mise en place de réseau interrégional de plateformes technologiques en sciences du vivant et de l'environnement accompagnée par Biogenouest
- Favoriser la coopération au sein des pôles de compétitivité et les technopoles
- Identifier et cartographier les acteurs régionaux de la recherche et de l'innovation en santé en Bretagne

À développer :

- Faciliter les dynamiques de réseau et/ou de coopération entre les acteurs de la santé publics et privés, et les acteurs de la recherche

Temporalité	2025 - 2029
Partenariat	**Indicateurs**
Biotech Santé en Bretagne, Biogenouest, SATT Ouest Valorisation, CoWork'HIT, universités, laboratoires de recherche, associations, scientifiques et chercheur.euses, établissements de santé, entreprises en santé, pôles de compétitivité (Atlanpole Biothérapie), technopoles, ARS Bretagne	Cartographie des acteurs de la recherche et de l'innovation en santé en Bretagne Nombre de brevets et publications du DIS économie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie Ressenti des acteurs.ices accompagnés sur le renforcement des dynamiques de coopération

Objectif opérationnel 3 : Soutenir l'observation en santé en Bretagne

Que fait la Région ?

La connaissance de l'état de santé de la population et de ses déterminants est nécessaire à l'élaboration de politiques. La santé dépend en effet de nombreux déterminants individuels et collectifs qu'il convient de caractériser afin de mettre en œuvre une action adaptée dans tous les champs de l'action publique. Compte-tenu de la diversité de ces derniers, l'état de santé de la population peut évoluer très rapidement : changement du contexte socio-économique, modification du milieu de vie, dégradation de l'accès aux soins et de l'environnement par exemple. La réactivité dans la mise à disposition des données représente donc un enjeu important pour l'élaboration des politiques publiques.

Décidée à accompagner l'adaptation des politiques aux besoins des territoires, la Région s'engage depuis de nombreuses années dans la mise à disposition de données et études récentes.

La politique de l'aménagement de la Région pilote la création, la mise à jour et la diffusion de différents observatoires régionaux (Kartenn jeunesse, Kartenn Santé, Kartenn QPV) permettant aux territoires d'identifier et de répondre aux enjeux locaux en matière de santé. Par ailleurs, la Région travaille actuellement sur la mise en œuvre d'un observatoire régional et partagé du secteur sanitaire, social et médico-social afin d'avoir une vision globale des besoins autour de la dimension emploi-formation de ces secteurs en Bretagne

De plus, elle soutient les observatoires bretons travaillant sur les thématiques de la santé et de l'environnement : l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB), l'Observatoire Régional de Santé (ORS B) et Airbreizh notamment. Ce soutien permet la mise à disposition de cartographies et données récentes en ligne et la réalisation d'études spécifiques à la demande de la Région et de ses partenaires. Récemment, plusieurs études ont été publiées : l'étude sur les jeunes en mission locale (2023), le tableau de bord santé des jeunes (octobre 2024), le tableau de bord santé environnement (début 2025) et la plaquette suicide (juin 2025). La Région collabore actuellement avec l'ORS B sur une étude relative aux cancers pédiatriques et adultes en Bretagne et accompagne, avec l'ARS et la DREAL, le déploiement de l'Observatoire Local de l'Environnement (OLE), intégrant de nouvelles données santé-environnement.

Cet engagement régional a pour objectif de contribuer à l'élaboration des politiques publiques adaptées aux enjeux locaux et à l'appropriation des questions de santé par le grand public.

Les actions à poursuivre ou à développer

À poursuivre :

- Mettre à jour régulièrement les données des observatoires en ligne de la Région
- Poursuivre le soutien aux observatoires régionaux engagés sur les thématiques de santé et valoriser leurs travaux auprès du plus grand nombre

À développer :

- Collaborer avec les observatoires pour la réalisation d'études répondant aux priorités de santé et aux besoins des territoires

Temporalité	2025 - 2029

Partenariat	Indicateurs
ARS Bretagne, Assurance Maladie, Observatoires régionaux, collectivités locales	Nombre d'études réalisées soutenues par la Région Fréquentation des observatoires régionaux en ligne Utilité perçue des données et études régionales par les acteurs de la santé bretons dans l'exercice de leurs missions

Levier B – Développer la culture de l'innovation

Enjeux :

La Région Bretagne joue un rôle central dans la structuration et le soutien des démarches innovantes en santé. La Stratégie Régionale de recherche et d'innovation (S3) 2021-2027 met en avant les entreprises et les industries de santé comme un domaine d'intervention stratégique, avec pour ambition de positionner la Bretagne comme une région d'influence nationale et internationale dans le domaine de la santé et des biotechnologies.

D'autre part, avec le développement toujours plus important de solutions numériques au service de la santé, la Région a conscience des enjeux cruciaux liés à la protection des données et de la vie privée. Volontariste, elle accompagne plus largement le développement de la filière cybersécurité en mettant en place dès 2022 une stratégie dédiée à renforcer son soutien aux entreprises et aux citoyens. Cette stratégie vise notamment à diffuser la cybersécurité dans les filières stratégiques bretonnes et notamment dans la santé.

La Région, en tirant parti de ses compétences et de son réseau d'acteurs, peut donc jouer un rôle central pour soutenir l'innovation de façon coordonnée et déployer des actions structurantes permettant de répondre aux nouveaux défis de santé, notamment en matière de cyber sécurité.

Objectifs opérationnels :

1/ Favoriser l'innovation dans la santé et le médico-social avec une approche territoriale et usager

2/ Encourager le développement d'initiatives en santé numérique

Objectif opérationnel 1 : Favoriser l'innovation dans la santé et le médico-social avec une approche territoriale et usager

Que fait la Région ?

La Région Bretagne soutient depuis de nombreuses années les initiatives locales innovantes en matière d'innovation en santé :

- Nouvelles technologies pour la santé,
- Biothérapies innovantes en lien notamment avec les molécules issues de ressources agricoles ou marines,
- Cosmétique marine et biotechnologies,
- Bien-être des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie,
- Economie du bien vieillir.

Elle a par exemple contribué au développement et à la pérennisation du Gérontopôle de Bretagne Kozh ensemble, repris aujourd'hui par la CRESS (Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire). Kozh Ensemble est une structure qui agit dans plusieurs directions complémentaires avec l'objectif de rapprocher les acteurs du monde de la recherche, des soins et de l'accompagnement, du monde social et du monde économique afin d'agir sur le bien-être des seniors. Ses missions : agir sur l'orientation, l'innovation, la recherche, la silver économie en matière de vieillissement de la population.

La Région a accompagné, en 2024, 30 actions relevant du domaine d'innovation stratégique « économie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie », pour près de 2 M€.

Les actions à poursuivre ou à développer

À poursuivre :

- Placer le soutien aux innovations en santé au cœur de sa stratégie régionale d'innovation, en articulation avec les stratégies nationales et européennes
- Financer et animer les structures régionales de l'écosystème d'innovation (Biotech Santé Bretagne, pôles de compétitivité, technopoles, CoworkHIT…) en se mobilisant pour les projets structurants (tiers lieux d'innovation WINN, INHLAB etc)
- Accompagner et financer directement les projets portés par les entreprises innovantes en santé quelle que soit leur maturité : création, amorçage, expérimentation, collaboration avec la recherche publique
- Plus spécifiquement, renforcer l'excellence régionale du « bien-vivre » dans un contexte de transitions globales incluant la prévention (actions relatives à l'économie de la santé et du bien-être dans le cadre de la S3), avec notamment :
 - Structurer l'expertise régionale publique et privée sur les microbiotes et mettre en place une base de données dédiée
 - Développer une stratégie globale de prévention notamment des maladies chroniques (y compris les cancers) et des risques psychologiques
 - Faire de la Bretagne un pôle d'excellence international sur l'exposome pour la prévention et une terre d'innovation dans la lutte contre les risques liés à l'environnement, en investiguant les nouveaux défis liés au changement climatique, aux perturbateurs endocriniens, aux ondes et nanomatériaux, etc.
 - Consolider la dynamique développée dans le cadre du projet HIT (Handicap Innovation Territoire) sur le territoire de Lorient Agglomération et les territoires partenaires (Rennes et Brest) et disséminer les innovations développées en Bretagne au niveau national et international, en particulier via le centre d'innovation de la filière handicap pour lequel la Région est présente au capital
 - Développer une dynamique de type gérontopôle / centre de ressource et outil collectif sur le « Bien vieillir » favorisant l'émergence et le développement d'entreprises ou services innovants en Bretagne
- Favoriser le développement d'initiatives innovantes d'économie sociale et solidaire, les tiers-lieux, les Fablab dans les domaines de la santé et du médico-sociale, et notamment dans l'accompagnement et l'aide à domicile pour les personnes en perte d'autonomie
- Faire connaitre les patients partenaires afin d'encourager leur implication dans les projets d'innovation en santé
- Encourager les synergies entre les établissements de santé et les collectivités territoriales pour développer des solutions innovantes adaptées aux besoins spécifiques de la population locale

Temporalité	2025 - 2029

Partenariat	Indicateurs
Acteurs.ices des filières régionales de biotechnologies et de la santé, industries, professionnel.les de santé, associations, tiers-lieux, Fablab, structures de l'ESS, chercheur.ses, universités	Montants dépensés par la Région en matière de R&D dans le DIS Nombre d'entreprises innovantes accompagnées par les technopoles dans le DIS Nbre et volume de projets Horizon Europe impliquant des acteurs académiques bretons dans le DIS Nbre d'acteurs référencés dans la base CRAFT au titre du DIS Nombre et typologie d'actions d'économie sociale et solidaire (ESS) soutenues avec une approche santé Nombre et typologie d'actions de tiers-lieux soutenues avec une approche santé

Objectif opérationnel 2 : Encourager le développement d'initiatives en santé numérique

Que fait la Région ?

Avec son dispositif Inno Expé Numérique, en lien avec les technopoles régionales, la Région finance des projets numériques innovants, notamment dans le domaine de la santé. L'objectif du dispositif est de faciliter la réalisation d'expérimentations de produits et services numériques innovants appliquées aux filières économiques majeurs de la Bretagne, dont la Santé. Depuis 2016, 121 projets ont été soutenus pour un montant global de 6,22 millions d'euros dans plusieurs secteurs dont la santé. Deux start-ups ont notamment été soutenues depuis leurs débuts :

- Oxyledger, entreprise qui conçoit et développe des solutions innovantes de traçabilité des prothèses et implants médicaux dans les domaines de l'orthopédie et du vasculaire.
- Deneo, application web permettant d'optimiser le suivi en réadaptation des patients, via un lien hôpital-ville-domicile.

En parallèle, la Région porte un appel à projets « Innovation collaborative au croisement des filières » qui a pour ambition de créer des synergies et de renforcer les dynamiques entre les secteurs publics et privés de la recherche dans ces domaines d'innovation stratégiques, y compris l'axe transversal des transitions. Il se positionne au croisement des filières économiques régionales où se créent souvent les innovations fortement porteuses de valeur, par le soutien à des projets collaboratifs portés par des PME ou ETI bretonnes. Plusieurs projets au croisement des filières numérique/santé ont été soutenus :

- Projet OZ, outil d'aide au repérage des enfants en souffrance et à la libération de la parole grâce à la réalité virtuelle
- Cyber Range Santé, simulateur permettant de tester et qualifier la cybersécurité des équipements biomédicaux et de réseaux de santé

La Bretagne, forte d'un écosystème dynamique en matière de cybersécurité, est communément appelée « Terre de Cyber ». En outre, La Région est la première à avoir bénéficié du label « numérique responsable »

En réponse aux enjeux de cyberattaques et de vol de données, et dans un contexte géopolitique mouvant, la Région a mis en place dès 2022 une stratégie de soutien aux entreprises et citoyens reposant sur plusieurs axes prioritaires :

- Renforcer l'attractivité du territoire pour les talents et les entreprises du secteur.
- Diffuser une culture cyber à travers la formation, la sensibilisation et la prévention.
- Encourager la coopération entre les acteurs : entreprises, institutions publiques, recherche et formation.

Ainsi, la Région a lancé plusieurs initiatives en matière de cyber sécurité :

- En 2023 Breizh Cyber, un centre de réponse aux incidents de sécurité informatique défié aux entreprises, associations et collectivités locales dont l'objectif est d'aider de les accompagner dans la réponse aux attaques.
- En 2024, l'association Bretagne Cyber Alliance a été créée en partenariat avec la Région Bretagne, les collectivités et l'écosystème cyber breton, elle renforce le positionnement de la Bretagne en tant

que référence européenne en cybersécurité. Dans ses objectifs, la sécurisation des filières stratégiques bretonnes et notamment la filière santé constitue une priorité.

- En 2024, la Région Bretagne a également soutenu le projet BALISE, porté par le GCS e-santé, dont les travaux vont permettre de mettre au point un démonstrateur de cybersécurité permettant la protection, la détection, la remédiation et le repérage de fuite de données sensibles issues des systèmes d'information des structures de santé de la région.

Les actions à poursuivre ou à développer

À poursuivre :

- Accompagner le développement de solutions innovantes en matière de santé numérique auprès des entreprises du territoire en favorisant un environnement propice au transfert technologique.

À développer :

- Déployer une culture de la cybersécurité dans le domaine de la santé et la coopération entre les acteurs de la cybersécurité et de la santé
- Participer au renforcement de l'écosystème cyber, notamment dans le cadre de la protection des données médicales
- Renforcer la stratégie régionale en « données massives/IA/Cyber sécurité/interopérabilité » permettant de structurer l'accès, la gestion et l'exploitation des données de santé pour le développement d'innovations
- Travailler sur des projets de cyber-sécurité dans les structures de santé avec l'ARS Bretagne

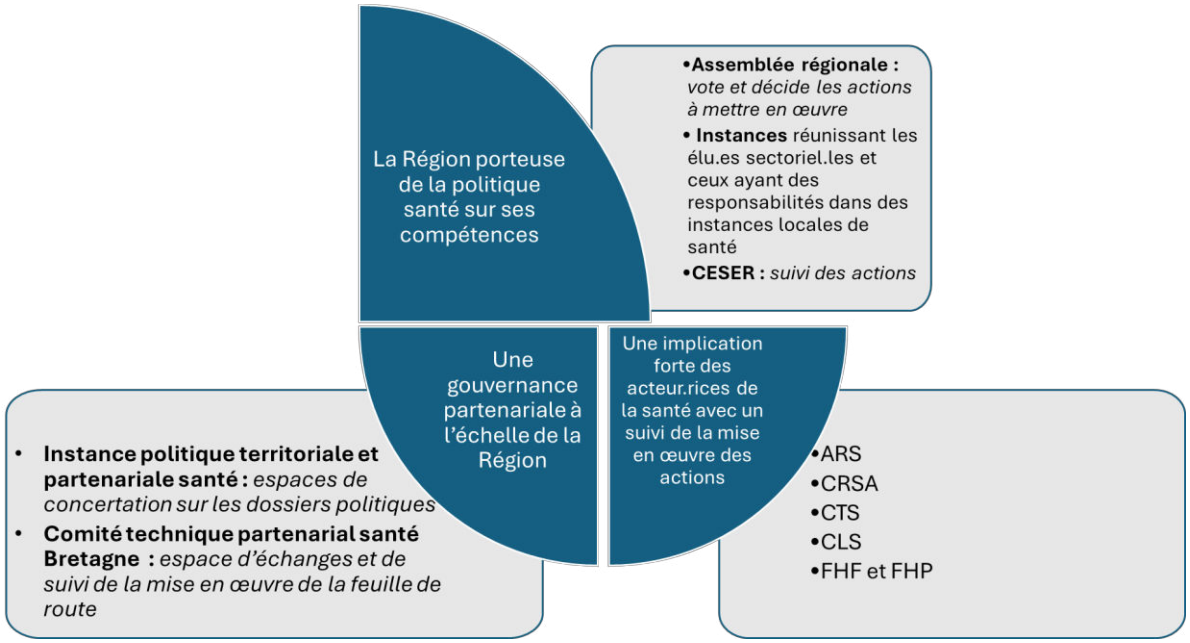
Temporalité	2025 - 2029
Partenariat	**Indicateurs**
ARS Bretagne, Collectivités locales, entreprises, industries, technopôles, hôpitaux, GCS E-Santé, GRADeS E-Santé Bretagne, ARS Bretagne	Nombre d'entreprises, associations et collectivités locales accompagnées par les initiatives de cybersécurité développées par la Région Evolution des incidents relatifs à la protection de données Evolution de la notoriété et du rayonnement de la Bretagne comme territoire leader en santé numérique

Les conditions de réussite de la feuille de route santé

METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE ELARGIE, RESPONSABLE ET STRUCTUREE

Le pilotage et la mise en œuvre de la feuille de route santé reposent sur une gouvernance claire, lisible et efficace. Elle doit garantir la cohérence des actions et permettre à chaque acteur – élus, collectivités, soignants, usagers – de trouver sa place dans une dynamique de coopération. Cette gouvernance se veut structurée mais suffisamment souple pour s'ajuster aux réalités et aux contextes en constante évolution.

- **En interne, la Région mobilisera régulièrement les élu.es sectoriels et ceux ayant des responsabilités locales dans les instances de santé.**
- **Le CESER :** présentations régulières dont l'objectif est de garantir transparence et participation des membres.
- **Les instances partenariales :**
 - **Instance politique territoriale et partenariale santé :** composée des collectivités locales, de représentants de l'Etat et de l'ARS Bretagne. Elle constitue un espace de discussion sur les grands enjeux de santé en Bretagne et sur les orientations politiques de la feuille de route. Elle se réunit une fois par an, et peut être complété par des groupes de travail thématiques. Ce sujet pourra être évoqué en CTAP.
 - **Comité technique partenarial santé Bretagne** : composé de représentants institutionnels, de collectivités et d'acteur.rices de terrain (professionnel.les de santé et du médico-social, associations, acteur.rices de la prévention). Cet espace d'échanges et de suivi permet de présenter l'avancement des travaux, de partager les actualités et d'intégrer les remontées des territoires dans une logique de réseau. Réuni une fois par an, avec la possibilité de groupes thématiques si nécessaire
- **Les acteur.rices de la santé :**
 - Réunions trimestrielles avec la Directrice Générale de l'ARS Bretagne, pour assurer un dialogue stratégique et une articulation des démarches respectives.
 - Présentations et échanges en instances de démocratie en santé et consultatives : CRSA, CTS, CLS, pour garantir transparence et participation élargie des parties prenantes.
 - Réunions régulières avec d'autres acteur.rices tel.les que la FHF, la FHP… en fonction des besoins.



Cette gouvernance se doit d'être structurée, tout en restant souple pour s'ajuster aux réalités et aux contextes qui évoluent de plus en plus rapidement.

CONSACRER LES ENGAGEMENTS FINANCIERS POSSIBLES ET NECESSAIRE A LA REUSSITE DES AMBITIONS REGIONALES

Dans un contexte budgétaire contraint, la Région Bretagne affirme sa volonté de continuer à mobiliser les moyens possibles pour la mise en œuvre de la feuille de route santé. Cet engagement s'appuie sur plusieurs principes structurants :

- Mobilisation des dispositifs régionaux existants : inscrire la feuille de route dans les politiques déjà portées par la Région, dans une logique de structuration et de valorisation de l'action régionale en matière de santé.
- Priorisation des actions : concentrer les interventions sur des projets stratégiques et structurants, capables de générer des effets leviers tangibles.
- Cofinancement et partenariats : rechercher des synergies financières avec les partenaires pour optimiser les ressources disponibles.
- Suivi et transparence : : instaurer un suivi budgétaire rigoureux pour garantir une lecture claire de l'effort régional et une utilisation optimale des moyens. Un travail en cours doit prochainement permettre de rendre plus lisible, à terme, le budget de la Région consacré à la santé dans l'ensemble de ses compétences. Une fiche financière de suivi du budget sera notamment intégrée au Rapport transversal Santé produit chaque année.

Ce cadre traduit une ambition réaliste : assurer la mise en œuvre progressive des actions, dans une logique de gestion responsable et partagée des ressources, tout en assumant clairement le choix politique de maintenir l'effort régional en faveur de la santé.

METTRE EN PLACE UN OUTIL DE SUIVI D'EVALUATION DE LA FEUILLE DE ROUTE

La feuille de route santé se décline selon les objectifs suivants :

- Réaffirmer le rôle de la Région dans l'éco-système de la santé en Bretagne,
- Structurer l'action de la Région en santé,
- Participer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé en agissant sur les déterminants de la santé.

L'évaluation permet d'identifier si les objectifs initiaux ont été atteints. Dans ce cadre, une méthodologie sera construite en lien avec les instances de gouvernance de la feuille de route dès la phase de déploiement. Elle intégrera :

- Des questions évaluatives concrètes ;
- Une méthodologie permettant de répondre aux questions évaluatives (indicateurs, outils de recueil de données, sources, calendrier) ;
- Des propositions de livrables à valoriser.

Définir les questions évaluatives le plus en amont possible est une étape clé pour garantir rigueur, objectivité et réalisme. L'évaluation sera également un outil de transparence démocratique, permettant de rendre compte aux citoyens comme aux partenaires des résultats obtenus et des progrès réalisés.

Annexes

LA SANTE EN BRETAGNE : COMPRENDRE LES REALITES POUR MIEUX AGIR SUR LES TERRITOIRES (DIAGNOSTIC SANTE DU TERRITOIRE BRETON – EDITION 2025)

BILAN DES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE SANTE, VOTEES EN 2017

GLOSSAIRE

ABB : Agence Bretonne de la Biodiversité

ALD : Affections de Longue Durée

APL : Accessibilité Potentielle Localisée

ARS : Agence Régionale de Santé

CESER : Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CH : Centre Hospitalier

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CLS : Contrats Locaux de Santé

CLSM : Conseils Locaux en Santé Mentale

CRSA : Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

CSS : Complémentaire Santé Solidaire

DIS : Domaine d'Innovation Stratégique

EHESP : Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

GHT : Groupements Hospitalier Territoriaux

HCBC : Haut Conseil Breton pour le Climat

HPV : Papillomavirus

IST : Infection Sexuellement Transmissible

LEADER : Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale

OEB : Observatoire de l'Environnement en Bretagne

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ORSB : Observatoire Régionale de la Santé de Bretagne

PRS3 : Projet Régional de Santé 3

PRSE4 : Plan Régional Santé Environnement 4

QPV : Quartiers Prioritaires de la Ville

RSA : Revenu de Solidarité Active

S3 : Stratégie régionale de recherche et d'innovation

SaintBiote : SAnté INtéractions BIOdiversité TErritoires

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

SRTES : Stratégie Régionale des Transitions Economique et Sociale

URCPIE : Union Régionale des Centres Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

ZRR : Zones de Revitalisation Rurale